
**INSPECTION GENERALE
DU TRESOR**

DGTCP

RAPPORT D'ACTIVITES

**DE L'INSPECTION GENERALE
DU TRESOR (IGT)**

de l'année 2017

INTRODUCTION

I – CONTROLES REALISES

1.1 – RAPPORTS DE MISSIONS DE CONTROLES OU D'AUDITS

1.2 – SYNTHESE DES DYSFONCTIONNEMENTS RELEVES DANS LES RAPPORTS DE MISSIONS

II – ANALYSE ET OBSERVATIONS SUR L'ENSEMBLE DES RAPPORTS

2.1 – SITUATION SUR L'ENSEMBLE DES RAPPORTS

2.1.1 – Le contrôle de la gestion des disponibilités

2.1.1.1 - Les opérations en numéraire

2.1.1.2 – Les opérations bancaires

2.1.2 – Le contrôle de la gestion des valeurs inactives

2.1.3 – Le contrôle de la tenue de la Comptabilité publique

2.1.4 – Le contrôle du recouvrement des recettes publiques

2.1.5 – Le contrôle du paiement des dépenses publiques

2.1.6 – Le contrôle de la gestion managériale des services et des postes comptables

2.2 – IRREGULARITES, INSUFFISANCES ET RECOMMANDATIONS

2.2.1 - Insuffisances et difficultés sur les disponibilités

2.2.1.1 – Les opérations en numéraire

2.2.1.2 – Les opérations bancaires

2.2.2 - Insuffisances et difficultés sur les valeurs inactives

2.2.3 - Insuffisances et difficultés sur les opérations comptables

2.2.4 - Insuffisances et difficultés sur le recouvrement des recettes publiques

2.2.5 - Insuffisances et difficultés sur le paiement des dépenses publiques

2.2.5.1 - Constat général

2.2.5.2 - Difficultés spécifiques sur les dépenses exécutées

2.2.6 - Insuffisances et difficultés sur les aspects managériaux et administratifs

2.2.6.1 - Les difficultés au niveau des moyens généraux et des ressources humaines

2.2.6.2 - Les insuffisances et anomalies d'ordre organisationnel et fonctionnel

III – SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

3.1 – LE DISPOSITIF ACTUEL DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS

3.2 – LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS SUITE AUX CONTROLES REALISES EN 2017 :

3.2.1 – Mise en œuvre des missions et dépôt des documents de missions

3.2.1.1 – Financement des missions

3.2.1.2 - Programmation des missions

3.2.2 - Principales recommandations à mettre en œuvre découlant des contrôles

3.2.2.1 – Disponibilités

3.2.2.2 – Valeurs inactives

3.2.2.3 – Comptabilité publique

3.2.2.4 – Recettes publiques

3.2.2.5 – Dépenses publiques

3.2.2.6 – Gestion managériale

IV - AUTRES ACTIVITES REALISEES

4.1 - LES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE PAR LA DIRECTION DE L'IGT

4.2 - LES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE PAR LES SERVICES TECHNIQUES DE L'IGT

4.2.1 – Activités de la Division Etudes, Appui et Accompagnement

4.2.2 - Activités de la Division Audit Interne

4.2.2.1 - Activités du plan stratégique de déploiement de l'audit interne 2017-2020

4.2.2.2 - Activités du plan d'action 2017

4.2.2.3 - Activités de formation

4.2.2.4 - Activités d'Audit

4.2.2.5 - Activités administratives courantes

4.2.2.6 - Difficultés et approches de solution

4.2.3 - Activités de la Division des Opérations de Contrôle

4.2.3.1 – Les activités du Chef de division

4.2.3.2 – Les activités des Départements

4.2.3.3 - Les activités des Antennes régionales

4.2.3.4 – Synthèse et tableaux

CONCLUSION GENERALE

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet de présenter les activités et tâches mises en œuvre par l'Inspection Générale du Trésor (IGT) au cours de l'année 2017. Ce rapport, construit sur la base de deux sources d'information, fait un point global des grandes activités de l'IGT concernant l'année 2017.

Ces deux sources d'informations sont : les activités de contrôles des postes comptables et services et les tâches de service public liées au fonctionnement de l'IGT.

S'agissant des contrôles, ils concernent les inspections des postes comptables de l'Etat et les vérifications diligentées vis-à-vis des directions et des services spécifiques du Trésor Public. Ce sont des missions effectuées pour contrôler et inspecter les activités des services extérieurs à l'IGT qui sont :

- les postes comptables et services de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) ;
- les postes comptables de la Direction Générale des Impôts (DGI) ;
- les postes comptables de la Direction Générale des Douanes (DGD).

Pour ce qui est des activités liées au fonctionnement de l'IGT, il s'agit des dossiers instruits, des réunions, des séminaires, des études et des activités diverses menées.

Globalement, l'article 2 de l'arrêté n°033/MEF/DGTCP/DEMO du 09 février 2017 portant organisation de l'Inspection Générale du Trésor et fixant ses attributions précisent toutes ces tâches qui sont :

- le contrôle des opérations des postes comptables, des services et des systèmes financiers décentralisés ;
- la mise en œuvre d'une mission générale d'audit ;
- le suivi de la mise en application des textes par les services du Trésor Public ;
- l'ouverture des comptes bancaires et l'accréditation des comptables sur ces comptes ouverts au profit d'organismes publics et la fermeture desdits comptes ;
- toutes autres activités de service public menées, etc.

Ce rapport, forgé sur la base du canevas de l'IGT en vigueur en matière de contrôle des services administratifs et des postes comptables de l'Etat, s'inspire toutefois du canevas fourni par l'Inspection Générale d'Etat (IGE). Il s'articule autour des parties qui suivent :

- **les contrôles réalisés (I) ;**
- **l'analyse et les observations sur l'ensemble des rapports (II) ;**
- **le suivi de la mise en œuvre des recommandations (III) ;**
- **les autres activités réalisées (IV).**

Deux observations préliminaires sont également effectuées dans ce rapport d'activités de l'Inspection Générale du Trésor (IGT) et peuvent aider à mieux comprendre le style d'exposé proposé :

- **Suivi de la mise en œuvre des recommandations** : en général et selon le canevas de contrôle de l'IGT, les recommandations sont prescrites suite au constat de dysfonctionnements ou d'insuffisances et à titre de mesures ou de solutions. Ce rapport a donc fait un rappel sommaire des recommandations importantes pour éviter les répétitions ;
- **Illustrations détaillées sur la gestion des services et postes comptables** : dans un domaine délicat qui concerne la gestion des finances publiques et la mise en jeu de la responsabilité personnelle et pécuniaire des acteurs, il est indispensable d'éviter des affirmations gratuites.

I – CONTROLES REALISES

Deux points sont examinés : les rapports de missions réalisées et la synthèse des dysfonctionnements et difficultés relevés dans les conditions des missions et dans les rapports de missions rédigés.

1.1 – RAPPORTS DE MISSIONS DE CONTROLES OU D'AUDITS

Les missions diligentées par l'Inspection Générale du Trésor (IGT) au cours de l'année 2017 ont donné lieu à la production de procès-verbaux et rapports. Mais il faut indiquer que les missions réalisées ont pour objet de contrôler et d'inspecter les activités des services et des postes comptables de l'Etat. Ces contrôles, ces vérifications ou ces inspections donnent lieu à la production de documents de missions. Ce sont des procès-verbaux (signés par toutes les parties) et des rapports (signés par les vérificateurs en général). Les activités d'audits, en phase de déploiement, ne sont pas encore prises en compte pour le moment. Les missions réalisées par l'IGT peuvent être regroupées globalement en trois grandes catégories, à savoir : les passations de service, les vérifications et toutes les autres activités de contrôle.

Pour l'année 2017 et conformément aux données de la Division des opérations de contrôle de l'IGT, **371 procès-verbaux et rapports de missions** ont été réalisés et concernent de façon détaillée :

- des passations et installations ;
- des vérifications ou des inspections ciblées ;
- des ouvertures et des fermetures de postes ou services ;
- des évaluations des recommandations ;
- des contrôles administratifs faisant l'objet de procès-verbal ou de rapport.

1.2 – SYNTHESE DES DYSFONCTIONNEMENTS RELEVES DANS LES RAPPORTS DE MISSIONS

Les dysfonctionnements et les insuffisances relevés dans les rapports de missions sont ci-dessous listés et commentés et concernent :

- les problèmes liés aux missions et au délai de dépôt des documents de missions ;
- les insuffisances de formes et de fond dans les rapports de missions.

1.2.1 – Les problèmes liés aux missions et au délai de dépôt des documents de missions :

Ce sont : le financement des missions, la programmation des missions et le retard dans la production des rapports et procès-verbaux.

Financement des missions

Le problème identifié concerne les difficultés de financements des missions mises en œuvre par l'IGT. La DGTCP éprouve des difficultés dans le financement ou le renouvellement des financements des missions. Cette situation joue sur les missions à mettre en œuvre et retarde la programmation de nouvelles missions. Des mesures sont proposées en vue d'aider à résorber cette anomalie, en relation avec la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Mais les difficultés de financements perdurent, malgré quelques améliorations.

Programmation des missions

Des Chefs d'Antenne, chargés des contrôles dans leur ressort territorial (comprenant des centaines de postes comptables non contrôlés, et disposant des financements nécessaires), réalisent très peu de missions. A l'analyse du tableau de suivi des missions, il se dégage un retard anormal dans la

programmation des missions sur le terrain. L'IGT est obligé d'intervenir pour obliger les concernés à relever le niveau des contrôles à réaliser.

Retard dans la production des rapports et procès-verbaux

Les services chargés de l'exploitation des documents de missions constatent des retards récurrents dans le dépôt des rapports et des procès-verbaux rédigés suite aux missions. Ces retards sont quelquefois exagérés et jouent sur les objectifs globaux de missions de l'IGT.

1.2.2 – Les insuffisances de formes constatées dans les rapports et procès-verbaux

Ces insuffisances sont ci-après détaillées.

Forme du document produit : rapport ou procès-verbal

Le procès-verbal, rédigé sur la base du canevas en vigueur de vérification des postes comptables, est complet et concerne tous les aspects de fonctionnement du poste comptable contrôlé. Par ailleurs, il est signé par toutes les parties, y compris le comptable concerné, et pose moins de difficultés dans le cadre de la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable vérifié. Dans le cadre d'un contrôle ordinaire, c'est donc le document le plus intéressant à produire pour toutes les parties concernées : la DGTCP, l'IGT, les postes comptables et services contrôlés.

Malheureusement, des vérificateurs préfèrent, même dans le cadre d'une mission de vérification classique, produire un rapport. Ce type de document, signé par les vérificateurs seuls en général, est quelquefois rejeté par les comptables vérifiés, qui refusent également les débits et les charges mis à leur encontre.

Non respect du canevas de mission

Concernant les types de contrôle où les canevas sont finalisés et en vigueur, il est déploré au niveau de quelques vérificateurs, le non-respect du canevas, après lecture du procès-verbal ou du rapport. Des points importants des contrôles sont ainsi élagués.

1.2.3 – Les insuffisances de fond constatées dans les rapports et procès-verbaux

Les insuffisances perçues sont les suivantes.

Débet intempestif ou sanctions inappropriées

La responsabilité personnelle et pécuniaire est mise en œuvre lorsqu'il est établi que le comptable contrôlé a violé l'ensemble des obligations mises à sa charge, concernant les aspects trésorerie (opérations en numéraire, opérations bancaires, mouvements de fonds), les dépenses publiques, les recettes, la perte de pièces justificatives ou documents comptables essentiels. Le débet, lorsqu'il est envisagé, est imparable car le comptable a failli à ses obligations.

Malheureusement, il est déploré des cas de débits qui semblent exagérés (comptes non régularisés, pièces non retrouvées à temps du fait des problèmes de locaux ou de classement) ou des mesures de sanctions non justifiées. Le constat est que ces anomalies sont facilement corrigées ou régularisées lorsqu'un délai supplémentaire est accordé au comptable.

Il faut également souligner les cas où des sanctions ne sont pas proposées ou les sanctions proposées par les documents de mission sont légères au regard de la gravité des irrégularités ou des fautes de gestion.

Conclusions du document de missions non satisfaisantes

Il est enfin noté des conclusions ou des données non satisfaisantes après la lecture de l'ensemble du rapport ou du procès-verbal. C'est également le cas au niveau des insuffisances sur des points administratifs, comptables ou juridiques découlant des documents de missions.

Ce sont :

- **Erreurs sur les chiffres** (concernant surtout la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable, de telles erreurs sont graves) ;
- **Comptables concernés par les débits** (comptables subordonnés mis en cause au lieu des comptables principaux et Chefs de poste, dans le cas où ceux-ci sont effectivement en cause) ;
- **Responsabilité ou sanction non appropriée** (sanction trop sévère ou pas assez sévère au regard de la faute, absence de mesures de sanction) ;
- **Conclusions rejetées par l'IGT** (qui refuse le débet proposé ou la sanction contenue dans le procès-verbal ou dans le rapport de missions. Cette situation est fréquente au vu des procès-verbaux) ;
- **Maîtrise non satisfaisante des textes comptables ou juridiques** (qui biaise les conclusions du rapport), etc.

II – ANALYSE ET OBSERVATIONS SUR L'ENSEMBLE DES RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX

2.1 – SITUATION SUR L'ENSEMBLE DES RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX

Les conclusions, diligences et sanctions relatives aux missions de contrôle découlent des points de vérification contenus dans le canevas d'inspection de l'IGT.

Les aspects contrôlés et examinés par les missions sont :

- la gestion des disponibilités ;
- la gestion des valeurs inactives ;
- la tenue de la comptabilité ;
- l'examen du recouvrement des recettes publiques ;
- l'exécution des dépenses publiques ;
- la gestion administrative des services et des postes comptables.

Concernant ces aspects, la situation d'ensemble est globalement favorable. Les documents de contrôles, à savoir les procès-verbaux et les rapports de missions, ressortent des postes comptables et services bien gérés dans l'ensemble.

2.1.1 – La gestion des disponibilités

Le contrôle des disponibilités concerne les opérations en numéraire et les opérations bancaires exécutées par les postes comptables.

2.1.1.1 - Les opérations en numéraire

Concernant les opérations en numéraire et après contrôles, les missions ont émis des conclusions globalement satisfaisantes qui traduisent la bonne gestion de ces opérations. Ces constatations sont faites sur un nombre élevé de postes comptables.

Ces conclusions, bien perçues, sont les suivantes :

- concordance entre les données comptables et l'encaisse physique détenue par le comptable ou données comptables et données physiques identiques après contrôles ;
- absence d'anomalie grave sur les disponibilités numéraires ;
- gestion comptable satisfaisante des opérations en numéraire ;
- absence de manquant et de prévarication sur les opérations de caisse, etc.

Ces conclusions ressortent donc une bonne gestion des opérations en numéraire. Ainsi, l'examen des livres arrêtés à la date des contrôles a fait ressortir dans la plupart des postes comptables, la conformité des montants entre le solde débiteur du compte financier concerné (compte caisse) et l'encaisse physique détenue par les comptables. Les opérations en numéraire exécutées par les postes comptables ci-après cités sont dans l'ensemble retracées et centralisées correctement dans les livres. Ces postes comptables présentent donc un dispositif comptable et administratif de gestion globalement convenable. Les missions n'ont constaté, ni prévarication, ni détournement, concernant les opérations gérées par ces postes.

Postes comptables concernés :

- *Agence comptable auprès du Projet d'aménagement de la Baie de Cocody, Agence comptable auprès du Projet d'urgence d'appui à l'éducation de base-PUAEB, Agence comptable auprès du Projet Don de gouvernance et de développement institutionnel-DGDI, Agence comptable auprès du Projet de création d'emplois jeunes et de développement des compétences-PEJEDEC, Agence comptable auprès du Projet d'urgence de renaissance des infrastructures en Côte d'Ivoire-PRI-CI, Agence comptable auprès du Projet de facilitation du commerce et du transport sur le corridor Abidjan-Lagos-PFCTCAL, Agence comptable du Projet de reconstruction post-conflit du Lycée professionnel d'Odienné-RECLPO, Agence comptable du Centre hospitalier Universitaire de Bouaké-CHU de Bouaké, Agence comptable auprès du Projet de gestion des pesticides (**le constat général est une concordance entre les données comptables et l'encaisse physique**) ;*
- *Trésorerie principale de Bettié, Paierie de région du Moronou, Agence comptable auprès du Conseil national pour la nutrition, Agence comptable du Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation -PROPACOM, Agence comptable du Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation-extension ouest-PROPACOM-EXTENSION OUEST, Trésorerie principale de Cocody, Trésorerie de Gboguhé, Agence comptable auprès du Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable en milieu urbain- PREMU, Trésorerie générale d'Abengourou, Recette des impôts divers de Treichville, Trésorerie d'Assueffry, Recette des impôts divers de Yamoussoukro, Paierie de région de l'Indenié-Djuablin, Agence comptable des créances contentieuses-ACCC, Agence comptable principale de l'Institut national polytechnique Felix Houphouët-Boigny, Agence comptable de l'Office national des anciens combattants-ONAC (**le constat général est ici également une concordance entre les données comptables et l'encaisse physique**) ;*
- *Recette des impôts divers de Tiébissou, Agence comptable du Projet d'appui au Secteur agricole en Côte d'Ivoire –PSAC, Agence comptable auprès du Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région de l'Indenié-Djuablin-PAIA-ID, Recette des Douanes de San Pedro, Agence comptable auprès du Programme de décentralisation des universités–PDU, Agence comptable de l'Agence Emploi jeunes, Trésorerie de Tafiré, Recette des Douanes de l'Aéroport Felix Houphouët-*

Boigny, Recette des Impôts divers de Toumodi, Recette des impôts divers des Grandes Entreprises, Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre d'Abengourou-RDCFET, Trésorerie principale de Guitry, Recette générale des finances-RGF, Recette des impôts divers de Bouaflé, Paierie auprès de la mission permanente de New York (données comptables et physiques concordantes après contrôle, absence d'anomalie grave sur les disponibilités numéraires) ;

- *Agence ACCD de Man, Recette des impôts divers d'Agnibilekrou, Recette principale des douanes, Paierie de l'Ambassade de Côte d'Ivoire près la République d'Angola (absence de manquant, absence de prévarication, pas d'anomalie particulière sur les opérations de caisse) ; Paierie de l'Ambassade de Côte d'Ivoire près l'Etat de la Cité du Vatican, Recette des impôts fonciers de Zone4-Biétry, Agence comptable auprès de la CAIDP-Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt public et aux Documents publics, Recette des impôts divers de Tanda, Trésorerie générale de Grand-Bassam (absence de prévarication, pas d'anomalie particulière sur les opérations de caisse) ;*
- *Recette des impôts fonciers de Cocody, Recette des impôts fonciers des Deux Plateaux¹, Recette des impôts fonciers de Cocody, Recette des impôts divers de Sinfra (recettes en espèces recouvrées reversées en totalité sur le compte bancaire du poste) ;*
- *Trésorerie de Niablé, Recette des impôts divers de Koumassi², Recette des impôts fonciers de Yopougon³, Recette des impôts divers de Tanda, Recette des impôts divers d'Abobo³, Recette des impôts divers de Yopougon¹, Recette des impôts divers de Gagnoa, Recette des impôts divers de Sinfra, Agence ACCD de Yamoussoukro, Recette des impôts divers de Dimbokro, Recette des impôts divers de San Pedro, Recette des impôts divers d'Abengourou, Trésorerie principale de Koun-Fao (absence de prévarication sur les fonds gérés) ;*
- *Agence ACCD de Guiglo (inexistence de manquant ou d'excédent de caisse), Recette des impôts divers de Guiglo (gestion correcte des opérations en numéraire), etc.*

2.1.1.2 – Le contrôle des opérations bancaires

L'examen des données disponibles présente au niveau des opérations bancaires une bonne tenue du dispositif comptable et extracomptable de gestion. Les opérations bancaires (recettes, dépenses, opérations de trésorerie) sont correctement comptabilisées. De même, les certificats de concordance bancaires sont produits conformément aux textes en vigueur. En ce qui concerne les rubriques des certificats de concordance bancaire, les missions ont noté des efforts de régularisation, qui contribuent ainsi à réduire la masse des anciennes opérations encore en instance.

Les observations et constatations pertinentes effectuées relativement aux opérations bancaires sont les suivantes :

- absence de prévarication sur les fonds gérés par le comptable ;
- absence d'irrégularité ou d'anomalie importante ;
- paiements par chèques ou par virements bancaires privilégiés par le comptable ;
- gestion correcte des opérations bancaires dans l'ensemble et bon classement des relevés bancaires ;
- respect du circuit de trésorerie ;
- production de certificats de concordance sur tous les comptes financiers ;

- écarts entre le solde débiteur du compte financier et les données des relevés bancaires justifiés par des certificats de concordance bancaire ;
- concernant le compte 560 ACCT/Trésor dans la comptabilité publique EPN : écart entre la comptabilité et les données issues de l'ACCT expliqué par un certificat de concordance ;
- efforts de régularisation des rubriques des certificats de concordance bancaire, etc.

Postes comptables concernés sur des points de gestion :

- *Ecart entre le solde débiteur du compte financier et les données des relevés bancaires justifiés par des certificats de concordance bancaire (Agence comptable du Projet d'appui au secteur agricole en Côte d'Ivoire-PSAC, Agence comptable auprès du Programme de décentralisation des universités-PDU, Agence comptable auprès du Projet Don de gouvernance et de développement institutionnel-DGDI, Recette des impôts divers de Bouaflé, Agence comptable auprès de l'Office national des anciens combattants-ONAC, Trésorerie principale de Guitry, Recette des impôts divers de Yamoussoukro, Agence comptable auprès du Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable en milieu urbain-PREMU, Agence comptable auprès du Projet d'appui au renforcement de la compétitivité du secteur industriel-PARCSI) ;*
- *Certificats de concordance bancaire produits et opérations bancaires gérées correctement dans l'ensemble (Trésorerie principale de Bettié, Paierie de région du Moronou, Agence comptable auprès du Projet d'urgence de renaissance des infrastructures en Côte d'Ivoire/PRI-CI, Agence comptable auprès du Projet de création d'emplois jeunes et de développement des compétences-PEJEDEC, Agence comptable auprès du Projet du Centre de formation professionnelle de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de Bouna en Côte d'Ivoire-PCFP-Bouna, Agence comptable des créances contentieuses, Recette générale des Finances, Régie d'avances auprès du Conseil supérieur de la publicité, Agence comptable auprès du Projet d'aménagement de la baie de Cocody, Recette des impôts divers de Tiébissou, Trésorerie principale de Cocody, Agence comptable auprès du Conseil national pour la nutrition) ;*
- *Fiabilité des certificats de concordance bancaire et gestion correcte des opérations bancaires dans l'ensemble (Agence comptable du Projet de reconstruction post conflit du Lycée professionnel d'Odienné/ REC-LPO (Paierie de l'ambassade de Côte d'Ivoire près les Etats-Unis d'Amérique, Agence comptable auprès du Projet d'urgence d'appui à l'éducation de base-PUAEB, Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre d'Abengourou, Paierie de région de l'Indénié-Djuablin, Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre, Trésorerie générale d'Abengourou, Agence comptable auprès du Programme d'appui à la gouvernance) ;*
- *Compte 560 ACCT/Trésor dans la comptabilité publique EPN : écart entre la comptabilité et les données issues de l'ACCT expliqué par un certificat de concordance (Agence comptable auprès de l'Office national des anciens combattants-ONAC, Agence comptable auprès de la Commission nationale du Fonds pour l'environnement mondial/CN-FEM) ;*
- *Efforts notés d'apurement des rubriques du certificat de concordance bancaire lors d'une 2^e mission de suivi-évaluation, régularisation partielle des frais bancaires issus du certificat de concordance, ouverture d'un registre de suivi des chèques (Agence comptable du CHU-Centre Hospitalier Universitaire de Bouaké), efforts d'apurement des crédits attendus issus du certificat de concordance bancaire constatés lors d'une 2^e mission de suivi-évaluation (Recette des impôts divers de Bouaké2) ;*

- Absence de prévarication et d'anomalie importante sur les disponibilités d'ordre bancaire (Paierie de Luanda/Ambassade de Côte d'Ivoire près la République d'Angola), absence de prévarication, gestion acceptable des opérations bancaires, paiement par virement bancaire conformément aux directives de la DGTCP (Paierie du Vatican/Ambassade de Côte d'Ivoire près l'Etat de la Cité du Vatican), absence de prévarication, suivi correct des opérations bancaires, production de certificat de concordance bancaire fiable (Paierie de Riyad/Ambassade de Côte d'Ivoire près le Royaume d'Arabie Saoudite), absence de prévarication sur les fonds gérés (Recette des impôts fonciers de Bietry), gestion correcte des opérations bancaires (Régie auprès du Consulat général de Côte d'Ivoire en Chine/Guangzhou) ;
- Absence de prévarication, fiabilité du certificat de concordance bancaire, respect du circuit de trésorerie, classement correct des relevés bancaires (Recette des impôts divers d'Agnibilekrou), absence de prévarication, fiabilité du certificat de concordance bancaire, respect du circuit de trésorerie, classement correct des relevés bancaires (Recette des impôts divers de Bondoukou, Recette des impôts fonciers de Bondoukou, Recette des impôts divers de Tanda), absence de prévarication, production régulière des certificats de concordance bancaire, paiement par virement bancaire conformément aux directives de la DGTCP (Trésorerie générale de Grand-Bassam), paiement par virement bancaire conformément aux directives de la DGTCP (Agence comptable de l'AGEDI-Agence de gestion et de développement des infrastructures industrielles) ;
- Absence de prévarication avérée (Recette des impôts divers de Gagnoa, Recette des impôts divers de Yopougon¹, Agence ACCD de Yamoussoukro), absence de prévarication sur les fonds gérés (Recette des impôts divers d'Abobo³, Recette des impôts divers de Tanda, Recette des impôts divers de Koumassi², Recette des impôts fonciers de Yopougon³, Recette des impôts divers de Dimbokro), absence de prévarication sur les fonds gérés, fiabilité constatée des certificats de concordance bancaire, gestion correcte des opérations bancaires dans l'ensemble (Recette des impôts divers de Tanda), absence de prévarication, paiement par virement bancaire, rangement satisfaisant des relevés bancaires (Trésorerie de Niablé) ;
- Paiements par chèques ou par virements bancaires privilégiés par le comptable (Régie d'avances auprès du Centre administratif et technique de la Gendarmerie nationale), opérations exécutées présentes en totalité dans les livres et sur les relevés bancaires (Agence comptable auprès du C2D-Projet d'appui à la relance des filières agricoles de Côte d'Ivoire), recettes reversées en totalité sur le compte bancaire, fiabilité du certificat de concordance manuelle (Recette des impôts fonciers des Deux Plateaux-Djibi), recettes reversées en totalité sur le compte bancaire du poste (Recette des impôts fonciers de Cocody) ;
- Gestion correcte des opérations bancaires (Agence comptable auprès du Programme d'Appui au renforcement de l'inclusion et de la cohésion sociale), fiabilité du certificat de concordance bancaire (Trésorerie principale de Guitry, Trésorerie principale de Koun-Fao), absence de prévarication, certificat de concordance bancaire consolidé fiable, nivellement des recettes numéraires à la banque, relevés bien classés (Recette des impôts divers d'Abengourou, Recette de l'impôt foncier de Yamoussoukro) ;
- Augmentation du produit net bancaire : 87,32% en moyenne de 2015 au 27 février 2017 (Agence ACCD de Man), accroissement du produit net bancaire, chèquiers et cartes magnétiques de la clientèle sécurisés (Agence ACCD de Soubré), etc.

2.1.2 – L'examen de la gestion des valeurs inactives

Les missions de l'IGT ont noté dans l'ensemble un système de gestion correcte des valeurs inactives dans la plupart des postes comptables vérifiés. La situation d'ensemble est donc globalement satisfaisante. Le dispositif comptable et administratif de gestion est globalement opérationnel et fonctionnel. C'est le cas notamment de la Recette Générale des Finances (RGF), poste compte centralisateur en matières de valeurs inactives.

Concernant la Recette Générale des Finances (RGF)

La mission de l'IGT a noté au titre du dispositif comptable et administratif, des livres et documents comptables (V19, V77 et V67) ouverts, à jour et bien tenus et une bonne protection des valeurs inactives gérées.

Concernant les autres gestionnaires de valeurs inactives

La situation d'ensemble est favorable. Les constats effectués sont les suivants : valeurs inactives bien gérées (timbres communaux, tickets de marché, journaux à souches, amendes forfaitaires, timbres fiscaux), valeurs inactives bien conservées dans le poste, stock physique de valeurs conforme au stock théorique, valeurs inactives obsolètes ayant fait l'objet d'incinération, incinération de valeurs inactives non vendables, etc.

Postes comptables concernés

- *Trésorerie principale de Zuénoula (timbres communaux, tickets de marché et journaux à souches gérés correctement) ; Trésorerie principale de Dianra (gestion acceptable des amendes forfaitaires) ;*
- *Trésorerie principale de Bettié (gestion correcte des timbres fiscaux et des amendes forfaitaires) ;*
- *Agence comptable des créances contentieuses (valeurs inactives bien conservées dans le poste, stock physique de valeurs conforme au stock théorique) ;*
- *Recette des impôts divers de Koumassi², Recette des impôts divers de Yopougon¹ (suivi correct et bonne gestion des valeurs inactives dans l'ensemble) ;*
- *Trésorerie principale de Guitry, Recette des impôts divers de Grand-Bassam (valeurs inactives bien gérées dans l'ensemble) ;*
- *Paierie de la région de la ME (valeurs inactives obsolètes ayant fait l'objet d'incinération) ;*
- *Trésorerie principale de Grand-Lahou (mesures prises en vue de l'incinération de valeurs inactives non vendables), etc.*

2.1.3 – L'examen de la tenue de la Comptabilité publique

Les aspects positifs de la tenue de la comptabilité sont constatés, ainsi que la reddition des comptes financiers et des comptes de gestion.

2.1.3.1 – Comptabilité publique

En 2017, les missions ont noté concernant un nombre important de postes comptables contrôlés, des efforts de tenue de la comptabilité conformément aux textes en vigueur, et de correction des principales anomalies signalées par les précédents contrôles de l'IGT. Il faut préciser qu'un poste peut afficher plusieurs aspects de satisfaction en matière de tenue de la comptabilité (et présenter simultanément quelques points d'insatisfaction à résorber).

Ainsi, au cours de l'année 2017, les points favorables relevés sont :

- livres ouverts et globalement bien tenus et respect des délais de production de la comptabilité ;

- absence d'écarts entre les données comptables et les pièces justificatives ;
- suivi correct des comptes de mouvement de fonds ;
- production dans les délais de la balance générale des comptes et des états financiers ;
- justification des divers soldes comptables par des pièces réglementaires ;
- efforts d'apurement des comptes d'imputation provisoire ;
- mesures de consolidation des systèmes comptables informatiques (ASTER, GUOAR, ORION) ;
- instruction des manquants de caisse ou en denier et comptabilisation des manquants constatés, etc.

Postes comptables concernés

- *Recette des impôts divers de Sinfra (poste à jour dans sa comptabilité, bonne tenue des livres, absence de soldes comptables anormaux ou injustifiés), Recette de l'impôt foncier de Port-Bouët (poste comptable connecté au progiciel GUOAR), Recette des impôts divers de Gagnoa, Recette de l'impôt foncier de San Pedro, Recette des impôts divers de Divo (comptabilité produite dans le délai, production régulière de la comptabilité), Recette des impôts divers de Yopougon1 (bonne tenue de la comptabilité, respect du délai de production comptable, pièces comptables bien conservées) ; Paierie auprès de l'Ambassade de Côte d'Ivoire au Nigeria-Abuja (opérations du poste saisies journalièrement dans le progiciel ASTER) ;*
- *Trésorerie principale de Guitry (carnet T45 bien tenu, livres ouverts et bien tenus, absence de soldes comptables anormaux, gestion comptable correcte des avis d'opération) ; Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre de San Pedro (comptabilité bien tenue et produite dans le délai, respect de la procédure comptable du nouveau circuit de trésorerie) ; Recette de l'impôt foncier de Yamoussoukro, Recette des impôts divers de Dimbokro, Recette des impôts divers de Plateau1, Agence ACCD Yamoussoukro (comptabilité du poste à jour, livres comptables bien tenus, absence de soldes comptables anormaux) ; Recette des impôts divers de Grand Bassam, Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre de Marcory, Trésorerie principale de Koun-Fao, Recette des impôts divers de Plateau1, Recette des impôts d'Abobo3 (bonne tenue de la comptabilité dans l'ensemble) ;*
- *Recette des impôts divers de San Pedro, Trésorerie de Niablé (production régulière de la comptabilité, respect de la procédure comptable du nouveau circuit de trésorerie) ; Recette de l'impôt foncier de Tiassalé (T45 bien tenu, comptabilité du poste informatisée à travers GUOAR, comptabilité du poste régulièrement produite) ; Recette des impôts fonciers de Cocody (production régulière de la comptabilité) ; Agence ACCD de Soubré (comptabilité ASTER et ORION bien tenue et à jour) ; Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre d'Abobo (T45 bien tenu, comptabilité bien tenue, poste connecté à GUOAR depuis 2012, absence de soldes comptables anormaux) ;*
- *Recette des impôts divers d'Adzopé (T45 bien tenu, comptabilité du poste à jour, absence de soldes comptables anormaux) ; Recette des impôts fonciers de Yopougon3 (concordance balance comptable et arrêté du T60, balance d'entrée correcte, comptabilités produites et transmises au comptable centralisateur correctes) ; Agence ACCD de Guiglo (comptabilités Aster et Orion à jour, bonne tenue des comptabilités Aster et Orion, concordance comptable entre comptes) ; Recette des impôts divers de Tanda, Recette des impôts divers d'Attécoubé (production régulière de la comptabilité du poste ; bonne tenue des documents comptables) ; Trésorerie de Gbon (respect du délai de production de la comptabilité, comptabilité du poste bien tenue, absence de solde comptable anormal, opérations comptables justifiées) ;*

- *Paierie de Rome-Représentation permanente de la Côte d'Ivoire près la FAO, le FIDA et la PAM à Rome (comptabilité du poste produite et régulièrement transmise) ; Paierie de Brazzaville-Ambassade de Côte d'Ivoire près la République du Congo (comptabilité bien tenue malgré quelques difficultés concernant ce nouveau poste) ; Agence comptable auprès du CROU-A/Centre régional des Œuvres Universitaires (comptabilité du poste bien tenue dans l'ensemble) ; Agence comptable de l'OIPI-Office ivoirien de la propriété intellectuelle (livres et documents ouverts et bien tenus) ; Paierie de Luanda-Ambassade de Côte d'Ivoire près la République d'Angola, Régie auprès du Consulat général de Côte d'Ivoire en Chine/Guangzhou (comptabilité du poste à jour et bien tenue) ; Recette des impôts divers d'Agnibilekrou (comptabilité à jour et bien tenue, livres ouverts et bien tenus, respect du circuit de trésorerie, bonne comptabilisation des opérations bancaires) ; Agence comptable de l'Unité de coordination du Projet C2D Justice, Agence comptable de l'AGEDI-Agence de gestion et de développement des infrastructures industrielles (poste bien géré, livres ouverts et bien tenus) ;*
- *Recette des impôts divers de Tanda, Recette des impôts fonciers de Bondoukou, Recette des impôts divers d'Agnibilekrou, Recette des impôts divers de Bondoukou (comptabilité à jour et bien tenue, respect du circuit de trésorerie, bonne comptabilisation des opérations bancaires) ; Paierie de Riyad-Arabie Saoudite, Recette des produits divers du Guichet unique automobile, Agence comptable du FER-Palmier, Recette des impôts fonciers de Zone 4, Recette des impôts divers de Grand-Bassam (comptabilité à jour et bien tenue) ;*
- *Trésorerie d'Assueffry (livres ouverts et bien tenus, comptes de mouvements de fonds 585 et 586 suivis correctement, données comptables conformes aux pièces justificatives), Paierie auprès de la mission permanente de New York (comptabilité du poste tenue correctement dans l'ensemble et exclusivement sur progiciel Aster, comptes de mouvements de fonds internes ne ressortant pas d'anomalie), Recette des impôts divers de Toumodi (bonne tenue de la comptabilité, comptes de mouvements de fonds 582 et 584 suivis correctement), Agence comptable des créances contentieuses-ACCC (comptes de mouvements de fonds suivis correctement, données comptables globalement conformes aux pièces justificatives) ;*
- *Trésorerie générale de Man (livres usuels ouverts sauf le T40, le V60 et le V67, arrêtés comptables des livres T10 et T60 ne ressortant pas d'anomalie), Trésorerie principale de Bettié (bon suivi du V19, du V60 et du V67, bonne tenue de la comptabilité du poste, respect des délais de production de la comptabilité) ; Trésorerie générale d'Abengourou (livres comptables et extracomptables ouverts et bien tenus, bonne tenue des comptabilités Etat et commune), Agence comptable auprès du Projet d'appui au renforcement de la compétitivité du secteur industriel-PARCSI (livres ouverts et bien tenus), Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre (livres ouverts et bien tenus, respect du circuit de trésorerie), Paierie de région de l'Indénié-Djuablin (livres ouverts et bien tenus, bonne tenue de la comptabilité, respect des délais de production comptable) ;*
- *Agence comptable auprès du Fonds de développement du transport routier-FDTR (comptabilité bien tenue, pièces justificatives disponibles), Recette des impôts divers de Bouaflé, Agence comptable auprès du Projet d'urgence de renaissance des infrastructures en Côte d'Ivoire-PRI-CI (livres ouverts et bien tenus, bonne tenue de la comptabilité), Agence comptable auprès du Projet de gestion des pesticides (livres ouverts et bien tenus, comptabilité du poste à jour), Trésorerie de Bonon, Agence comptable auprès de la Commission nationale du Fonds pour l'environnement mondial (CN-FEM) (livres ouverts et bien tenus) ; Agence comptable auprès de l'Office national des Anciens combattants-ONAC (comptabilité à jour et bien tenue, soldes des comptes de disponibilité normaux) ; Agence comptable auprès du Projet de renforcement de l'alimentation en*

eau potable en milieu urbain-PREMU (livres ouverts et bien tenus, documents comptables à jour, données comptables conformes aux pièces) ; Agence comptable auprès du Projet de création d'emplois jeunes et de développement des compétences-PEJEDEC, Agence comptable auprès du Projet d'urgence d'appui à l'éducation-PUAEB (livres comptables ouverts et bien entretenus) ;

- *Recette des douanes de San Pedro (production régulière de la comptabilité) ; Trésorerie de Gboguhé, Agence comptable auprès du Projet Don de gouvernance et de développement institutionnel-DGDI, Agence comptable du Projet de construction du Centre sportif, culturel et TIC Ivoiro-Coréen d'Abidjan-PCCSCTIC, Agence comptable du PROPACOM-Extension Ouest (comptabilité à jour et régulièrement produite) ; Paierie de l'Ambassade de Côte d'Ivoire près les Etats-Unis d'Amérique à Washington, Agence comptable auprès du Projet de facilitation du commerce et du transport sur le corridor Abidjan-Lagos-PFCTCAL, Agence comptable auprès de Programme de décentralisation des Universités-PDU, Agence comptable auprès du Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région de l'Indénié-Djuablin-PAIA-ID (bonne tenue de la comptabilité, production régulière de la comptabilité) ; Recette des impôts divers de Tiébissou (documents comptables et comptabilité bien tenus) ; Trésorerie de Tafiré (balance des comptes ne ressortant pas de soldes anormaux) ;*
- *Recette principale des Douanes (poste connecté au système comptable informatique Aster) ; Agence ACCD-Man (comptabilités Aster et Orion à jour, bonne tenue des comptabilités dans l'ensemble, maîtrise des progiciels Aster et Orion, concordance entre comptes), etc.*

2.1.3.2 – Reddition des comptes de gestion ou des comptes financiers

La reddition des comptes de gestion ou des comptes financiers constitue une attribution comptable essentielle. Dans l'ensemble, il faut noter des mesures tendant à la production des comptes de gestion et des comptes financiers.

Postes comptables

Agence comptable de l'AGEDI-Agence de gestion et de développement des infrastructures industrielles (production et transmission des comptes) ; Trésorerie de Niablé (production du compte de gestion sur chiffres et sur pièces de la gestion 2015) ; Trésorerie principale de M'bahiakro (comptes de gestion sur chiffres des gestions 2009 à 2015 produits et transmis, celui de 2016 est produit et encore non transmis) ; Agence comptable de Côte d'Ivoire Tourisme-CIT (comptes financiers des gestions 2015 et 2016 produits, corrigés et validés par la PGSP) ; Paierie de région de l'Indénié-Djuablin (comptes de gestion sur chiffres de 2013 à 2015 produits et validés (PGSP), compte de gestion 2016 produit et devant être désormais transmis à la Direction de la comptabilité publique-DCP) ; Trésorerie générale d'Abengourou (production des comptes de gestion sur pièces des crédits délégués des gestions 2014, 2015 et 2016 ; production des comptes de gestion sur pièces de la commune des gestions 2014, 2015 et 2016) ; Trésorerie principale de Bettié (production et transmission du compte de gestion sur chiffres de 2014 à 2016) ; Recette générale des Finances-RGF (au 23 juin 2017, les comptes de gestion de 2012 à 2016 ont été produits et sont en attente de mise en examen), etc.

2.1.4 – Le contrôle du recouvrement des recettes publiques

Les conclusions sommaires qui suivent ressortent les points de satisfaction relatifs au recouvrement des recettes publiques. Ce sont : ouverture de nouveaux services comptables dédiés au renforcement du recouvrement (régies des impôts DGI), mise en œuvre satisfaisante du dispositif administratif et comptable sur le recouvrement, gestion correcte des prises en charge comptables et extracomptables, efforts de

recouvrement des recettes du poste, intensification des efforts pour atteindre les objectifs de recettes fixés, gestion satisfaisante des opérations comptables et des opérations de trésorerie (nivellement des versements sur la banque, comptabilisation des recettes prises en charge ou recouvrées, respect du circuit de trésorerie, apurement des opérations comptables en attente), renforcement des moyens humains et matériels nécessaires au recouvrement, etc.)

Ces actions et mesures favorables doivent être consolidées. Les missions ont souhaité la poursuite des efforts et ont demandé aux comptables concernés, notamment ceux de la DGI, de persévérer dans ces efforts.

Postes comptables concernés

- *Recette des impôts divers de la Riviera¹, Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre d'Abobo, Recette des impôts fonciers de Cocody, Recette des impôts divers de Plateau¹, Recette de l'impôt foncier de Tiassalé, Recette des impôts divers de Sinfra (satisfaction par le poste aux objectifs de recettes, efforts pour améliorer le niveau des recettes) ; Recette des impôts divers d'Attécoubé, Recette des impôts divers de Dimbokro, Recette de l'impôt foncier de Yamoussoukro (niveau du recouvrement satisfaisant du poste, efforts importants perçus en matière de recouvrement) ; Recette des impôts divers d'Abobo³ (efforts certains pour améliorer le recouvrement) ; Recette des impôts divers d'Adzopé, Recette des impôts divers de Cocody (satisfaction aux objectifs de recettes) ; Recette de l'impôt foncier de Tiassalé (gestion comptable satisfaisante des recettes recouvrées) ; Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre d'Abidjan¹ (recettes recouvrées totalement reversées à la banque, régularisation du manquant de caisse) ;*
- *Agence comptable du Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation-PROPACOM (recouvrement effectif par le poste des recettes de vente des dossiers d'appel d'offres ; effort constaté en matière de recouvrement des recettes propres de 9 175 114 F CFA au 28 août 2017) ; Agence comptable auprès du Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région de l'Indenié-Djuablin-PAIA-ID (recettes mobilisées de la période chiffrées à 52 561 710 FCFA et comprenant les retenues de 10%, les préfinancements à régulariser et les recettes de vente des dossiers de soumission d'appels d'offres) ; Agence comptable auprès du Programme de décentralisation des Universités-PDU, Agence comptable auprès du Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable en milieu urbain-PREMU (mobilisation des recettes tirées de la vente des dossiers d'appel d'offre : PDU : 4 565 000 F CFA ; PREMU : 8 648 689 F CFA) ;*
- *Recette des Douanes de San Pedro (recettes recouvrées au 31 août 2017 chiffrées à 172 603 957 776 F CFA sur des prévisions annuelles de 213 689 611 268 F CFA, soit un taux de réalisation de 80,7%) ; Recette des impôts divers de Tiébissou (le poste a atteint ses objectifs de recouvrement à mi-parcours) ; Agence comptable du Projet d'urgence de renaissance des infrastructures en Côte d'Ivoire-PRI-CI (perspectives favorables en matière de recouvrement avec une réalisation cumulée de 26 189 003 F CFA au 20 août 2017) ; Paierie de région du Moronou (perspectives favorables en matière de recouvrement avec une réalisation cumulée de 263 687 261 F CFA au titre des recettes fiscales et 1 483 242 F CFA au titre des recettes de service) ;*
- *Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre de Yamoussoukro (satisfaction aux objectifs de recettes de 2016 avec un taux de recouvrement de plus 120%. Au 31 juillet 2017, le taux de réalisation n'est que de 47,88%) ; Recette des impôts divers de Treichville¹ (au 26 mai 2017, la réalisation est de 1 211 640 143 F CFA avec un taux*

favorable de réalisation de 45,15% et une bonne perspective de recouvrement) ; Recette des Douanes de l'Aéroport Felix Houphouët-Boigny d'Abidjan (les réalisations sont les suivantes sur les natures de recettes assignées : recettes budgétaires du poste (10 725 595 973 F CFA), recettes communautaires PCC (397 755 447 F CFA) et PCS (747 298 658 F CFA)) ; Trésorerie de Tafiré (recettes propres mobilisées au vu des déclarations de recettes chiffrées à 61 472 426 F CFA) ;

- Recette des impôts divers des Grandes entreprises (poste ayant satisfait aux objectifs de recettes du premier semestre 2017 de 100,3%, avec des réalisations de 536 552 700 000 F CFA sur des prévisions de 534 868 700 000 F CFA) ; Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre d'Abengourou (à juillet 2017, les réalisations sont de 267 594 085 F CFA sur des objectifs de 260 800 000 F CFA, soit un taux favorable de 102,6%) ; Agence comptable des créances contentieuses-ACCC (les prises en charge de recettes de 2017 chiffrées à 1 740 439 116 F CFA ont été totalement recouvrées au 14 juillet 2017 ; les recettes recouvrées à mi-parcours se chiffrent à 2 755 651 886 F CFA sur des émissions de 4 765 413 851 F CFA) ; Recette générale des Finances-RGF (réalisations globalement favorables concernant les régies de recettes : 2015 taux de réalisation 105,13%, 2016 taux de réalisation 153,58% et au 23 juin 2017 taux de réalisation 72,36%) ; Trésorerie générale d'Abengourou (bonne performance du poste comptable en matière de recouvrement des recettes publiques) ;
- Recette des impôts divers de Bondoukou, Recette des impôts divers de Séguéla (bonne performance du poste en matière de recouvrement) ; Régie de recettes de Yakassé-Attobrou (taux de recouvrement de la régie de recettes satisfaisant, recouvrements effectués dans des documents comptables règlementaires) ; Recette des impôts divers d'Agnibilekrou (satisfaction aux objectifs de recettes à 102%) ; Recette des impôts divers d'Agnibilekrou, Régie de recettes des impôts de Taabo (bonne performance du poste en matière de recouvrement), etc.

2.1.5 – Le contrôle du paiement des dépenses publiques

Les contrôles effectués par les vérificateurs consacrent l'observation par les comptables des principes de gestion des dépenses publiques et de comptabilisation correcte des dépenses exécutées. Les vérifications portant sur l'examen de la régularité de la dépense, ont permis de confirmer, au niveau de beaucoup de comptables, le respect des textes en vigueur.

Les grandes tendances en matière de gestion des dépenses par les postes comptables sont donc satisfaisantes, à savoir :

- contrôles de payeur et de caissier effectués selon les textes en vigueur ;
- contrôle de l'ordonnancement correct de la dépense publique (liquidation, certification, pièces justificatives, marchés publics, attestation de non redevance) ;
- régularité des pièces justificatives (factures définitives, production de mainlevée ou d'attestation de régularité fiscale) ;
- comptabilisation des prises en charge et des règlements selon les principes comptables ;
- données comptables sur les dépenses conformes aux pièces justificatives et aux données extracomptables ;
- gestion correcte des dépenses par les collectivités territoriales et les établissements publics nationaux ;
- efforts d'apurement des dépenses sociales ;
- dépenses à régulariser faisant l'objet d'ordonnancements de régularisation ;
- paiement par virement bancaire et par antériorité, etc.

Postes comptables concernés

- Agence comptable du C2D-PARFACI/PSAC/FADCI (restes à payer comptables correspondants aux pièces justificatives disponibles) ; Trésorerie principale de Guitry (contrôles de payeur acceptables ; dépenses payées conformément au guide du payeur) ; Trésorerie générale de Bongouanou (respect de la réglementation en matière de paiement des dépenses, paiement par virement bancaire et par antériorité) ;
- Trésorerie générale de Touba, Trésorerie générale de Madinani, Trésorerie générale de Biankouma (absence d'arriérés au titre des dépenses sur états collectifs) ; Paierie du Vatican-Ambassade de Côte d'Ivoire près l'Etat de la Cité du Vatican, Trésorerie générale de Grand-Bassam, Agence comptable de l'AGEDI-Agence de gestion et de développement des infrastructures industrielles (dépenses payées par virement bancaire conformément aux directives de la Direction générale) ; Agence comptable du CAIDP-Commission d'accès à l'information d'intérêt public et aux documents publics (contrôles de payeur et de caissier acceptables dans l'ensemble) ;
- Agence comptable auprès de Côte d'Ivoire Tourisme-CIT (dépenses ordonnancées, liquidées et certifiées par l'ordonnateur ; respect des imputations budgétaires ; références des paiements sur les ordres de paiement ; restes à payer comptables identiques aux restes à payer physiques) ; Trésorerie d'Assuefry (virements bancaires mis en œuvre pour le règlement des dépenses, tenue régulière du comité de trésorerie) ; Trésorerie générale d'Abengourou (virements bancaires en matière de paiement de la dépense publique) ; Agence comptable auprès du Projet du Centre de formation professionnelle de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de Bouna en Côte d'Ivoire-PCFP-Bouna (absence de prévarication, contrôles de payeur globalement satisfaisant) ; Agence comptable auprès du Projet d'appui aux infrastructures dans la région de l'Indenié-Djuablin-PAIA-ID (contrôle de payeur et de caissier bien mis en œuvre) ; Agence comptable du Projet d'appui au secteur agricole en Côte d'Ivoire-PSAC (absence de prévarication sur les dépenses payées, contrôle de payeur efficacement mis en œuvre) ; Agence comptable de l'ENA-Ecole nationale d'Administration (apurement satisfaisant des dépenses sociales), etc.

2.1.6 – Le contrôle de la gestion managériale des services et des postes comptables

Concernant un nombre élevé de postes comptables et services, les contrôles réalisés au niveau administratif et managérial n'ont révélé ni anomalie, ni dysfonctionnement grave. Les équipes de mission ont donc exhorté les responsables et le personnel des entités contrôlées à persévérer dans les efforts en vue de garantir le bon fonctionnement des services.

Les constatations et observations effectuées sont globalement favorables et portent sur ces points :

- bonne organisation des services, organigramme mis en œuvre, habilitation et nomination effectuées, bonne coordination des tâches, réunions et comités de trésorerie mis en œuvre, respect des horaires administratifs de travail ;
- moyens généraux existants, cadre sécuritaire et environnement de travail satisfaisants, entretien correct du mobilier technique et du cadre de travail ;
- ressources humaines existantes et formées, relations professionnelles correctes, respect du Code d'éthique et de déontologie ;
- cautionnement et serment effectués ;
- recommandations suite aux contrôles mises en œuvre ;

- fonctionnement correct des services, poste comptable bien géré dans l'ensemble, services et poste comptable considérés comme performants (satisfaction aux objectifs assignés, atteinte des prévisions), absence de faute de gestion (responsabilité personnelle et pécuniaire du Chef de poste non mise en œuvre), absence d'irrégularités graves, etc.

Postes comptables et services concernés

- *Trésorerie principale de Guitry (existence d'un organigramme, bonne organisation du travail, bon entretien du mobilier et du matériel, relations professionnelles correctes) ; Agence comptable auprès du Programme d'appui au renforcement de l'inclusion et de la cohésion sociale (poste bien équipé y compris en équipements sécuritaires, locaux bien entretenus, bonne coordination des tâches, relations professionnelles correctes) ; Trésorerie de Niablé (cautionnement et serment effectués, ouverture et bonne tenue des registres extracomptables, bonne répartition des tâches entre les agents, bonne coordination des tâches, relations professionnelles correctes) ; Trésorerie principale de Bangolo (cautionnement et serment effectués) ;*
- *Trésorerie générale de Grand-Bassam (relations professionnelles correctes) ; Agence comptable de l'ANRMP (environnement de travail satisfaisant dans l'ensemble, bonne collaboration professionnelle) ; Agence comptable de l'AGEDI (environnement de travail satisfaisant, bonne collaboration professionnelle) ; Agence comptable du CAIDP (bonne collaboration professionnelle) ; Recette des produits divers du Guichet unique automobile (bonne relation professionnelle) ; Agence ACCD de Man (bonne gestion du poste, environnement de travail correct, respect du Code d'éthique et de déontologie) ; Recette des impôts divers de Grand-Bassam (bonne ambiance de travail, bon classement des pièces, coffre-fort et détecteur de faux billets disponibles) ;*
- *Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre d'Abengourou (bonne performance du poste en matière de recouvrement, relations professionnelles correctes, bonne gestion du poste dans l'ensemble) ; Agence comptable de l'Agence Emploi Jeunes (poste comptable dans l'ensemble bien géré) ; Recette générale des finances (poste comptable bien géré dans l'ensemble, bonne performance du poste en matière de recouvrement, relations professionnelles correctes, caisse sécurisée, caissières nommées) ; Recette des impôts divers des Grandes Entreprises (relations professionnelles correctes) ; Recette des impôts divers de Treichville1 (satisfaction aux objectifs assignés au poste) ; Agence comptable des créances contentieuses (serment effectué, caissiers régulièrement nommés), etc.*

Par ailleurs, au titre des aspects positifs à consolider, il faut noter les contrôles diligentés à l'effet d'examiner la gestion administrative et comptable des Agences comptables des projets. Dans l'ensemble et concernant la plupart des services et postes comptables, les contrôles de l'IGT ont mis en exergue des entités bien gérées.

L'évaluation de l'exécution des dépenses sociales a également fait l'objet de contrôle, notamment au niveau des paiements effectués et au niveau des restes à payer non réglés. L'objectif étant d'apurer intégralement les arriérés au titre de ces dépenses.

Postes comptables et services concernés

. *Agence comptable du PREMU, Agence comptable du PRISE, Agence comptable du PASC-Bouaké, Agence comptable du PEJEDEC, Agence comptable du PROPACOM, Agence comptable du CNN, Agence comptable du PSAC, Agence comptable du PUAEB, Agence comptable du REC LPO, Agence du Programme d'appui à la gouvernance, Agence comptable du PAIA-ID, Agence comptable du PROPACOM-Extension Ouest ; Agence comptable du PCCSCTIC, Agence comptable du PDU, Agence*

comptable auprès du Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody, Agence comptable du PARCSI, Agence comptable du PFCTCAL, Agence comptable du PRI-CI, Agence comptable du Projet REDD+, Agence comptable du PRSSE, Agence comptable du PCFP-Bouna, Agence comptable du Projet DGDI ; Agence comptable de l'INFJ/Institut national de formation judiciaire, Agence comptable de l'ENA/Ecole nationale d'Administration, Agence comptable auprès de l'Institut national de formation judiciaire/INFJ ; . Agence comptable auprès du Centre hospitalier et universitaire de Treichville/CHU-T (montant de 1 611 320 380 F CFA au titre des restes à payer sur les charges sociales à payer), etc.

L'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des missions précédentes de l'IGT constitue enfin une autre avancée managériale. Concernant ces missions, elles ont permis d'évaluer la mise en œuvre des recommandations issues des missions précédentes de l'IGT. Des délais complémentaires ont été accordés aux Chefs de poste pour exécuter les recommandations encore en instance.

Postes comptables et services concernés :

- Trésorerie de Niablé, Paierie de la région du Gbêkê, Trésorerie générale de Daoukro, Trésorerie générale de Sinfra, Agence comptable du CNCA, Régie HADJ (rapport d'évaluation favorable) ; Recette des impôts divers des Deux-Plateaux² (rapport d'évaluation globalement favorable) ; Agence comptable auprès du Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région de l'Indénié-Djuablin (PAIA-ID), Paierie auprès de l'Ambassade de Côte d'Ivoire au Nigeria-Abuja (rapport d'évaluation très favorable) ;
- Recette des impôts divers de Tiébissou, Agence comptable principale de l'Institut national polytechnique Felix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro, Trésorerie générale d'Abidjan-nord, Trésorerie principale de Yopougon, Trésorerie principale d'Anyama, Trésorerie principale d'Abobo, Trésorerie de Songon, Agence comptable du Centre national de documentation juridique, Agence comptable de l'Institut national supérieur des arts et de l'action culturelle (mise en œuvre des recommandations issues des missions précédentes) ;
- Recette de l'impôt foncier de Bouaké², Recette des impôts divers de Katiola, Recette des impôts fonciers de Bondoukou, Recette des impôts divers de Bondoukou, Régie auprès de l'ex-direction de la médecine du sport à l'Institut national de la jeunesse et des sports (INJS), Recette des impôts divers de Bouaké², Agence comptable du CHU de Bouaké, Recette des impôts divers de Bouaké¹, Agence comptable de l'Ecole nationale d'administration, Agence comptable de l'Office d'aide à la commercialisation des produits vivriers, Agence comptable auprès du Conseil national de nutrition, Agence comptable auprès du Projet d'aménagement du carrefour de l'Indénié et de mise en valeur de la baie de Cocody, Recette de Yakassé-Attobrou (mise en œuvre des recommandations issues des missions précédentes) ;
- Trésorerie générale de Bouna, Paierie de la région du BERE (rapport d'évaluation favorable dans l'ensemble) ; Agence comptable des Projets PARFACI-PSAC-FADCI (nouveau rapport d'évaluation favorable après des soupçons de prévarication devant faire l'objet de débet comptable et de poursuite judiciaire), etc.

2.2 – IRREGULARITES, INSUFFISANCES ET RECOMMANDATIONS

Un point exhaustif des dysfonctionnements et des insuffisances est fait. Ici également, le canevas de contrôle des postes comptables et services en vigueur de l'Inspection Générale du Trésor (IGT) va servir

d'ossature. Les recommandations faites par les missions sont également énoncées au fur et à mesure sur des aspects bien précis. Ce canevas porte également sur ces points : les disponibilités, les valeurs inactives, les recettes publiques, les dépenses publiques et la gestion administrative et managériale.

2.2.1 - Insuffisances et difficultés sur les disponibilités

2.2.1.1 – Les opérations en numéraire

Les insuffisances et difficultés constatées par les missions relativement aux opérations en numéraire sont : non respect du seuil des dépenses en numéraire, divers manquants de caisse constatés, manquants de caisse à traiter suite à des cambriolages, présence de pièces détériorées dans l'encaisse physique du poste, encaisse physique importante, écarts et anomalies notés sur les opérations en numéraire, billets détériorés existants dans le poste à remplacer à la banque, écarts entre les données comptables et l'encaisse physique, calepin de caisse non signé régulièrement, nivellement des espèces à la banque non effectué, nivellement des espèces au caveau non effectué, perte de pièces justificatives importantes, anomalies faisant apparaître des écarts comptables, valeurs de caisse à régulariser, etc.

Ces opérations sont ci-dessous détaillées

- . **Seuil non respecté pour les dépenses en numéraire réglées** (Agence comptable auprès du Programme d'appui à la gouvernance) : dépenses réglées en espèces de plus de 250 000 F CFA, paiement en espèces de personne morale (PETROCI) de montant 870 000 F CFA.

- . **Manquant de caisse à traiter** (Agence principale de l'ACCD/ Chef de poste M. Koné Aboubakar) : responsabilité personnelle et pécuniaire imputée à l'ex-Caissier principal portant sur **33 508 886 F CFA** découlant d'un manquant de caisse et d'un ancien manquant non apuré.

- . **Manquant de caisse à traiter** (Agence comptable auprès de l'Office national des anciens combattants-ONAC) : Rappel d'un ancien manquant de caisse de 1 767 107 F CFA imputé à M. Coulibaly Nazoloma Amara et ayant nécessité la mise en débit du comptable relativement à cette faute de gestion.

- . **Manquant de caisse à traiter** (Trésorerie générale des Institutions) : manquant de caisse imputable à l'ex-comptable, M. feu Kouadio Kouassi Jean Baptiste, chiffré à 4 484 100 F CFA, et devant faire l'objet d'un projet d'arrêté de débit ; Trésorerie de Bonon : manquant de caisse de 545 845 F CFA issu des gestions antérieures et encore non régularisé.

- . **Manquant de caisse à traiter** (Recette du domaine, de la conservation foncière, du timbre et de l'enregistrement de Yopougon) : la mission recommande la mise en débit du comptable suite au manquant de caisse constaté et apuré en partie, chiffré à 54 606 634 F CFA. Ce manquant de caisse est constaté en écritures et concerne M. Bah Kohon Etienne, Receveur du poste.

- . **Manquant de caisse à traiter suite à un cambriolage** (Trésorerie d'Azaguié) : la mission recommande la mise en débit du comptable (M. Adama Koné), suite à un cambriolage du poste ayant occasionné un manquant de caisse de 2 501 342 F CFA.

- . **Manquant de caisse à traiter suite à un cambriolage** (Trésorerie principale de Fresco) : le manquant de caisse identifié suite au cambriolage du poste se chiffre à 1 443 927 F CFA et est imputable au comptable, M. Kanon Korahi Etienne. La mission recommande la mise en débit du comptable.

. **Manquant de caisse à régulariser** (Trésorerie générale de Man) : anomalies comptables à régulariser susceptibles d'engager la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable et chiffré à 269 429 170 F CFA.

. **Présence de pièces détériorées dans l'encaisse physique du poste** (Agence ACCD de Man) : la mission demande au poste de remédier à cette situation.

. **Encaisse physique importante** (Paierie de l'Ambassade de Côte d'Ivoire près la République d'Angola) : le niveau de l'encaisse physique est élevé et doit faire l'objet de nivellement à la banque.

. **Ecart et anomalies notés sur les opérations en numéraire** (Recette des impôts fonciers de Bondoukou) : l'examen des supports comptables et extracomptables ressort des erreurs dans la tenue des opérations en numéraire.

. **Traitement d'un manquant de caisse constaté suite au pillage du poste** (Recette des impôts divers de Bouaké1) : le manquant constaté, chiffré à 2 947 629 F CFA, imputé au Receveur des impôts divers de Bouaké1, M. GUEI Daouo Klindet Sylvere, a été régularisé par un bon de caisse émis par l'ACCT.

. **Billets détériorés existants dans le poste à remplacer à la banque** : Agence ACCD de Soubré (billets détériorés chiffrés à 1 009 500 F CFA), Trésorerie de Gbon (billets détériorés de 86 500 F CFA) ; Trésorerie générale de Bouna (billets détériorés de 69 000 F CFA).

. **Non respect du seuil autorisé pour les dépenses payées en espèces** : non respect du seuil autorisé de 300 000 F CFA pour les dépenses en numéraire (Régie d'avances auprès du Centre administratif et technique de la Gendarmerie nationale).

. **Ecart entre les données comptables et l'encaisse physique** : des écarts sont notés entre les recettes encaissées (données du calepin de caisse) et les recettes comptabilisées sur les livres comptables des opérations en numéraire (Trésorerie principale de Bangolo, Recette des impôts divers de yopougou1), écart entre le calepin de caisse et la comptabilité (Recette des impôts divers de Gagnoa).

. **Calepin de caisse non signé régulièrement** : il s'agit de quelques insuffisances perçues en rapport avec la gestion des opérations en numéraire (Trésorerie principale de Bangolo).

. **Nivellement des espèces à la banque non effectué** (Recette de l'impôt foncier de Port-Bouët), nivellement des espèces au caveau non effectué en raison de la perte momentanée de la clé du caveau (Agence ACCD de Yamoussoukro).

. **Bordereaux de versement d'espèces à la banque non retrouvés dans le poste alors que ces versements apparaissent sur les relevés bancaires** (Recette des impôts fonciers de Cocody).

. **Existence de manquants** : manquant de caisse non régularisé chiffré à 21 500 000 F CFA (Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre d'Abobo) ; existence d'un manquant de caisse de 2 396 500 F CFA (Trésorerie principale de Vavoua).

. **Ecart de 24 898 630 F CFA entre le compte financier Orion et l'encaisse physique du poste depuis 2007** : la mission recommande de diligenter une inspection ciblée pour situer les responsabilités (Agence ACCD de Dabou).

. **Manquant de caisse issu d'un cambriolage du poste comptable de montant 224 850 F CFA** : la mission a demandé la mise en débit du comptable relativement à ce montant (*Trésorerie municipale de Jacquerville*).

. **Espèces oisives présentes dans le caveau et chiffrées à 68 073 F CFA** : ces espèces sont comptabilisées comme des recettes accidentelles (*Trésorerie principale de M'bahiakro*).

. **Valeurs de caisse à régulariser chiffrées à 8 590 000 F CFA** (*Agence comptable auprès du Programme d'appui au renforcement de l'inclusion et de la cohésion sociale*), etc.

. **Autres anomalies identifiées :**

- Agence comptable auprès de Côte d'Ivoire Tourisme-CIT : le poste dispose, au titre des disponibilités, des devises étrangères et des voyageurs chèques périmés de montant 339 726 F CFA. Concernant cette préoccupation, la mission a recommandé au comptable public de corriger cette anomalie dans les meilleurs délais ;
- Trésorerie de Bonon : des anomalies comptables diverses ressortent un manquant de caisse devant être régularisé par le comptable. En cas de non exécution de cette diligence, la responsabilité personnelle et pécuniaire sera engagée, etc.

2.2.1.2 – Les opérations bancaires

Concernant un nombre relativement important de postes (*voir synthèse ci-dessous*), les missions de l'IGT ont identifié des difficultés et des insuffisances de gestion en rapport avec les opérations bancaires.

Les préoccupations identifiées par les rapports et procès-verbaux de mission concernent ces aspects : gestion non satisfaisante des opérations bancaires ; données bancaires non finalisées à régulariser ; suivi comptable non satisfaisant des opérations bancaires instruites par certains comptables ; efforts insuffisants constatés dans l'apurement des rubriques du certificat de concordance bancaire ; opérations importantes non dénouées au niveau du certificat de concordance bancaire ; application non satisfaisante de l'instruction n° 6697/MPMMEF/ DGTCP/DCP du 16 décembre 2013 sur l'apurement des certificats de concordance bancaire ; existence de compte bancaire non fonctionnel ; retard dans le dépôt des chèques à la banque, etc.

De façon détaillée, les anomalies et problèmes identifiés sont les suivants.

0.1 – Anomalies et irrégularités sur les opérations bancaires

Les anomalies et irrégularités constatées sont : divers chèques anciens émis en paiement et détenus par le comptable, chèques mis à l'encaissement et non traités, gestion non satisfaisante des chèques réceptionnés, diverses insuffisances à corriger, comptable non accrédité sur le compte bancaire, diverses erreurs d'ordre bancaire identifiées, absence de registre des chèques à l'encaissement, mauvaise tenue du registre des chèques à l'encaissement, traitement comptable et administratif des chèques non satisfaisant, divers paiements bancaires irréguliers, chèques impayés mal gérés, diverses opérations non régularisées, chèques non encaissés, chèques à l'encaissement non dénoués, chèques introuvables, retard de traitement, etc.

Postes comptables concernés sur des aspects de gestion :

- Chèques anciens émis en paiement et détenus par le comptable et non retirés par les usagers (Agence comptable auprès du Projet d'urgence d'appui à l'éducation de base-PUAEB, Agence comptable auprès du Projet d'amélioration des services de cardiologie de Bouaké-PASC-Bouaké) ;
- Chèques mis à l'encaissement et non traités excédant largement le délai comptable de 2 mois (Recette des impôts divers de Bouaké2) ;
- Gestion non satisfaisante des chèques réceptionnés en paiement des taxes (RPD-Recette Principale des Douanes) ;
- Insuffisances à corriger sur les opérations bancaires/ACCD : divers débits à tort constatés, opération doublement mise en œuvre, erreur de traitement, erreur sur le nom du bénéficiaire, chèques de guichet remis aux institutions au lieu de chéquiers ordinaires, anomalies liées à l'outil informatique de traitement, etc. (ACCD Agence principale Abidjan) ;
- Comptable non accrédité sur le compte bancaire (Paierie de Canberra/ Ambassade de Côte d'Ivoire près le Commonwealth d'Australie) ;
- Erreurs notées en matière de tenue des opérations bancaires (Agence comptable auprès du C2D-Projet d'appui à la relance des filières agricoles de Côte d'Ivoire) ;
- Absence d'un registre des chèques à l'encaissement est notée, en violation de l'instruction comptable n° 0241/DGTCP/DCP du 17 janvier 2007 portant modalité de traitement des chèques déposés à l'encaissement par les comptables déconcentrés (Recette des impôts divers de San Pedro) ;
- Mauvaise tenue du registre des chèques à l'encaissement en violation des dispositions de l'instruction comptable n° 0241/DGTCP/DCP du 17 janvier 2007 portant modalité de traitement des chèques déposés à l'encaissement par les comptables déconcentrés (Recette de l'impôt foncier de San Pedro) ;
- Normes prudentielles en partie non respectées (ACCD-Siège/Abidjan, Agence ACCD de Man) ;
- Texte non appliqué : mettre effectivement en application l'Instruction 6697-MPMEF/DGTCP/DCP du 16/12/2013 relative au traitement des avis de débits attendus de plus de 3 ans et 8 jours dans les postes comptables du Trésor public (Agence comptable du FER-PALMIER) ;
- Traitement des chèques non satisfaisant : écart entre les chèques réceptionnés et les chèques mis à l'encaissement (Régie de recettes des impôts de Taabo) ;
- Tenue non satisfaisante des registres de suivi des chèques (Recette des impôts divers de Gagnoa, Recette des impôts divers de Yopougon1) ;
- Suivi non satisfaisant des chèques à l'encaissement (Recette des impôts divers de Yopougon1, Recette des impôts divers d'Attecoubé, Recette des impôts divers d'Abobo3) ;
- Gestion non satisfaisante des opérations bancaires (écarts entre les données, problème de concordance entre les données comptables et les données physiques (Trésorerie principale de Bangolo), écart entre les données comptables et les données physiques relativement aux chèques à l'encaissement (Recette des impôts divers de Gagnoa) ;
- Paiements irréguliers : la mission de l'IGT s'est prononcée en faveur de l'engagement de la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable sur des paiements bancaires irréguliers chiffrés à 51 349 919 F CFA. (Agence comptable du Projet d'appui à la filière agricole CD2 Agriculture) ;
- Manquant en denier à traiter : la responsabilité personnelle et pécuniaire de M. Guy-Monsio Joseph est engagée et porte sur 2 158 285 F CFA, en rapport avec des chèques impayés mal gérés (Recette des impôts divers de Tiébissou) ;
- Opérations non régularisées : il s'agit de diverses opérations non régularisées de la gestion 2014 et d'un chèque non encaissé et sans raison valable (Recette des impôts divers de Bouaké2) ;
- chèques à l'encaissement : anciens chèques mis à l'encaissement demeurant encore en instance de montant 4 318 656 F CFA (Recette des impôts divers de Bouaflé) ;

- *Chèques non encaissés : des chèques des gestions 2010 à 2016, mis à l'encaissement, de montant 53 957 446 F CFA, sont toujours en attente d'encaissement dans le poste (Recette des impôts divers de Yamoussoukro) ;*
- *Chèques introuvables dans le poste comptable : quinze (15) chèques rejetés de montant 2 619 438 F CFA des gestions 2013 introuvables dans le poste (Recette générale des Finances) ; chèque égaré dans le poste (Agence comptable auprès du Projet d'urgence d'appui à l'éducation de base-PUAEB) ; autres cas de perte de chèques dans le poste (perte de chèques de montant de 81 972 574 F CFA/ Recette des impôts divers de Yopougon1 ; 5 chèques introuvables de 1 683 177 F CFA/Recette des impôts divers d'Adzopé), etc.*

Autres anomalies d'ordre bancaire :

- *retard dans le dépôt des chèques à la banque (Recette de l'impôt foncier de Port-Bouët) ;*
- *irrégularité avérée portant sur 9 180 000 F CFA sur les disponibilités d'ordre bancaire (Recette de l'impôt foncier de Port-Bouët) ;*
- *situation du contribuable mise à jour, en l'absence de l'encaissement effectif du chèque (Recette de l'impôt foncier de Port-Bouët) ;*
- *chèques rejetés des gestions antérieures de montant élevé et non régularisés (Recette des impôts divers d'Attecoubé, Recette des impôts divers d'Abobo3, Recette des impôts divers de Koumassi2, Recette des impôts fonciers de Yopougon3, Recette des impôts divers d'Adzopé, Recette des impôts divers de Plateau1) ;*
- *cas de perte de chèques dans le poste (perte de chèques de montant de 81 972 574 F CFA/ Recette des impôts divers de Yopougon1 ; 5 chèques introuvables de 1 683 177 F CFA/Recette des impôts divers d'Adzopé) ;*
- *comptes bancaires de clients anormalement débiteurs à corriger en relation avec les concernés (Agence ACCD de Soubré) ;*
- *chèques en attente d'encaissement depuis plusieurs années, traitement non satisfaisant des chèques rejetés, absence de registre de gestion des chèques, etc. (Recette des impôts fonciers de Marcory) ;*
- *dispositif administratif et comptable de gestion à revoir (Agence comptable du CAIDP-Commission d'accès à l'information d'intérêt public et aux documents publics) ;*
- *chèques mis à l'encaissement et non traités depuis plus de 3 ans, chèques non reconnus par le scanner de l'ACCD (Recette des impôts fonciers de Bietry) ;*
- *relevés non actualisés, non respect de l'instruction n°0241/DGTCP/DCE du 17 janvier 2007 sur les chèques mis à l'encaissement, frais bancaires à apurer (Trésorerie principale de Zouan-Hounien, Trésorerie de Bin-Houyé), etc.*

0.2 - Anomalies au niveau des opérations de trésorerie

Les missions ont noté des anomalies concernant les états de transfert de fonds produits par la Paierie Générale pour l'Etranger (PGE). Manifestement, des discordances sont notées entre les fonds transmis et les fonds effectivement réceptionnés et comptabilisés par les comptables. Des mesures doivent se prendre pour résorber les incohérences constatées et sanctionner les éventuelles irrégularités. Les missions ont par ailleurs identifié des opérations de trésorerie n'ayant pas fait l'objet de comptabilisation.

Postes comptables :

- *Paierie auprès de la Mission permanente de New York (états des transferts de fonds de la PGE non conformes avec le solde du compte 585 du poste) ;*

- *Agence comptable auprès du Fonds de développement du transport routier-FDTR (DAT de montant 1 000 583 558 F CFA à comptabiliser ; diverses autres disponibilités bancaires devant faire l'objet de comptabilisation) ;*
- *Agence comptable auprès du Programme de décentralisation des universités-PDU (écart de 403 000 000 F CFA entre les fonds comptabilisés par le comptable et les fonds effectivement transmis par la PGDP), etc.*

0.3 - Existence de comptes bancaires non fonctionnels

Divers comptes bancaires désormais non fonctionnels doivent être fermés.

Ce sont :

- *le compte bancaire BICICI-Abengourou non fonctionnel depuis 2004 (Trésorerie d'Assuefry) ;*
- *le compte SGBCI-fonctionnement désormais non fonctionnel (Trésorerie de Gboguhé) ;*
- *le compte spécial quotes-parts impôts communaux ouvert à l'ACCD et non utilisé (Trésorerie principale de Bettié) ;*
- *le compte spécial de garantie ouvert à l'ACCD et devant être fermé (Agence comptable auprès du Fonds de développement du transport routier-FDTR) ;*
- *les comptes bancaires non fonctionnels à clôturer, avec des soldes à reverser sur les comptes principaux. (RPD-Recette principale des Douanes, Paierie de Riyad-Ambassade de Côte d'Ivoire près le Royaume d'Arabie Saoudite) ;*
- *des mesures à prendre en vue de la clôture de divers comptes bancaires non fonctionnels (Régie auprès de l'ex-Direction de la médecine du sport à l'Institut national de la jeunesse et des sports ; Trésorerie principale de Bangolo) ;*
- *des mesures en vue de la clôture de comptes bancaires suite à la cessation des activités du poste (Agence comptable secondaire auprès de l'Office national de développement de la riziculture (ONDR)) ;*
- *des mesures en vue de la clôture du compte bancaire suite à la fin des activités d'une direction (Régie auprès de l'ex-direction de la médecine du sport à l'INJS), etc.*

0.4 - Certificat de concordance bancaire non produit

Ces postes comptables qui suivent n'ont pas produit de certificats de concordance bancaire sur les comptes bancaires gérés. Ce sont : la RPD-Recette principale des Douanes et la Recette des impôts divers de Divo.

0.5 - Insuffisances du certificat de concordance bancaire

Il s'agit :

- *du non respect de la réglementation en matière d'établissement du certificat de concordance bancaire (comptabilité publique Aster) : présence d'une rubrique de débits en instance d'imputation ne devant pas exister (Trésorerie de Bonon, Agence comptable des créances contentieuses) ;*
- *de la présence de rubrique crédits et débits en instance d'imputation dans le certificat de concordance bancaire Aster (Paierie auprès de la mission permanente de New York) ;*
- *de l'utilisation de relevés bancaires relativement anciens dans la production des certificats de concordance bancaire (Agence comptable auprès du Projet du Centre de formation professionnelle de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de Bouna en Côte d'Ivoire-PCFP-Bouna, Trésorerie principale de Bangolo ; Recette du domaine, de la conservation foncière et du timbre de Man).*

Ensuite, il faut souligner des irrégularités concernant :

- les délais de production des certificats de concordance (*Trésorerie principale de Bangolo*),
- les divers écarts et anomalies non expliqués par le certificat de concordance bancaire (*Recette des impôts divers de Guiglo*) ;
- la non fiabilité du certificat de concordance produit (*Recette des impôts divers de Treichville, Paierie auprès de la mission permanente de New York, Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre de San Pedro ; Recette des impôts fonciers des Deux Plateaux¹, Recette des impôts divers de Gagnoa, Recette des impôts fonciers de Cocody, etc.*) ;
- les anomalies flagrantes constatées sur le document produit (*Agence comptable auprès du C2D-Projet d'appui à la relance des filières agricoles de Côte d'Ivoire, Agence comptable secondaire auprès de l'Office national de développement de la riziculture –ONDR, Paierie de la région du Gbêkê, Recette des impôts de Grand-Bassam, etc.*).

0.6 - Certificats de concordance produits mais présentant des données à régulariser

Ce sont :

- **Opérations avec les banques** : rubriques des certificats de concordance bancaire, dont certaines relèvent des gestions antérieures, doivent être régularisées (*Agence comptable auprès du Projet de facilitation du commerce et du transport sur le corridor Abidjan-Lagos/PFCTCAL, Agence comptable auprès du Projet d'urgence d'appui à l'éducation de base-PUAEB, Agence comptable auprès du Projet de gestion des pesticides, Agence comptable auprès de l'Office national des anciens combattants-ONAC, Agence comptable auprès de la Commission nationale du Fonds pour l'environnement mondial/CN-FEM), Agence comptable auprès du Centre hospitalier universitaire de Bouaké-CHU de Bouaké, Trésorerie d'Assuefry, Recette des impôts divers de Toumodi, Trésorerie générale de Man, Trésorerie de Tafiré, Agence comptable auprès du Fonds de développement du Transport routier –FDTR, Trésorerie de Gboguhé, Agence comptable du Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation -PROPACOM*) ;
- **Opérations importantes avec les banques** : rubriques des certificats de concordance bancaire, avec des montants importants, devant être régularisées. Elles concernent la gestion 2017 et les gestions antérieures et portent sur des données importantes (*Agence comptable auprès du Centre hospitalier universitaire de Bouaké-CHU de Bouaké, Agence comptable des créances contentieuses, Recette des impôts divers des Grandes Entreprises, Agence comptable auprès de Côte d'Ivoire Tourisme-CIT, Recette des Douanes de l'Aéroport Felix Houphouët-Boigny d'Abidjan, Recette des Douanes de San Pedro*) ;
- **Opérations bancaires de l'Agence principale de l'ACCD** : problème de régularisation noté. Un montant de 19 736 187 940 F CFA relatif à un écart sur le certificat de concordance bancaire, constaté depuis 2009 par une mission de l'IGT, n'est pas encore régularisé par le poste comptable. La mission de l'IGT a mis cette diligence à la charge de la Direction de l'ACCD ;
- **Opérations avec l'ACCT** : compte 560 ACCT/Trésor dans la comptabilité publique EPN : écart entre la comptabilité et les données issues de l'ACCT expliqué par un certificat de concordance. Toutefois, le certificat de concordance ressort des données importantes à régulariser (*Agence comptable auprès de la Commission nationale du Fonds pour l'environnement mondial/CN-FEM, Agence comptable auprès du Centre hospitalier universitaire de Bouaké-CHU de Bouaké, Agence comptable de l'Agence Emploi-Jeunes, Agence comptable de l'ESATIC*), etc.

- **Certificats de concordance à régulariser ou à normaliser sur le compte ACCT-Trésor et les comptes bancaires** : anomalies et irrégularités importantes constatées au niveau des rubriques devant être corrigées concernant les opérations avec l'ACCT.

Il s'agit d'opérations de montant élevé à apurer sur le compte 560 ACCT-Trésor : crédits en instance d'imputation de montant total de 27 780 000 F CFA, débits en instance d'imputation de 100 003 000 F CFA de 2009 et 2010, etc. (*Agence comptable de l'INSAAC-Institut national supérieur des arts et actions culturelles*) ;

0.7 - Anomalies sur les certificats de concordance bancaire produits

Les anomalies identifiées sont :

- apurement non satisfaisant des rubriques du certificat de concordance bancaire (*Régie d'avances auprès du Centre administratif et technique de la Gendarmerie nationale, Recette des impôts divers d'Adzopé*) ;
- divers crédits attendus non dénoués dans les délais (*Recette des impôts divers de Bouaké2*) ;
- diverses opérations issues des rubriques des certificats de concordance bancaire à régulariser sur divers comptes bancaires du poste (*Agence comptable de l'INSAAC-Institut national supérieur des arts et actions culturelles, Recette des impôts divers de Grand-Bassam*) ;
- rubriques du certificat de concordance bancaire à apurer (*Agence comptable du Fonds d'entretien et de renouvellement du palmier à huile/FER-Palmier, Trésorerie de Borotou, Régie d'avances auprès de la Direction de l'Administration générale des Finances et du Commissariat de la Marine nationale*) ;
- apurement insuffisant des rubriques du certificat de concordance bancaire (*Agence comptable du CAIDP-Commission d'accès à l'information d'intérêt public et aux documents publics, Agence comptable du CROU-A/Centre régional des œuvres universitaires d'Abidjan*), etc.

2.2.2 - Insuffisances et difficultés sur les valeurs inactives

Les problèmes notés sont :

- **Vignettes administratives obsolètes** : il est détenu dans le poste des vignettes administratives obsolètes. Ces valeurs inactives doivent être retirées des prises en charge et détruites. A ce sujet, la mission demande au poste de saisir l'IGT et la Recette Générale des Finances (RGF) en vue de la destruction de ces pièces obsolètes. (*Régie auprès de la Direction du patrimoine de l'Etat du Ministère auprès du Premier ministre chargé du Budget et du portefeuille de l'Etat, Paierie de la région du Gbêké*) ;
- **Valeurs inactives obsolètes** : des efforts doivent être faits par le poste pour retirer des prises en charge les valeurs inactives obsolètes et non vendables. Pour ce qui est des postes non centralisateurs, des mesures doivent se prendre pour transmettre aux postes centralisateurs les valeurs inactives obsolètes.

Postes comptables :

- *Recette générale des finances-RGF (stocks obsolètes de valeurs inactives non vendables à détruire)* ;
- *Recette des impôts divers de Tiébissou (taxes sur les transports privés, patente de transport public et marchands forains, taxes d'acheteur de produit, taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans, invendues et obsolètes de 2012 à 2014, doivent être transmises au poste centralisateur, en l'occurrence la RPI de Yamoussoukro)* ;

- *Recette des impôts divers de Gagnoa (valeurs inactives de diverses quotités sont obsolètes et doivent être retirées des prises en charge) ;*
- *Agence comptable des créances contentieuses (stock de valeurs inactives de 167 425 000 F CFA obsolètes à détruire), etc.*
- **Perte de bordereaux de livraison des vignettes** : les bordereaux de livraison des vignettes susceptibles de permettre à la mission de faire un rapprochement entre le stock reçu et le stock restant n'ont pas été retrouvés dans les archives du poste. (*Régie auprès de la Direction du patrimoine de l'Etat du Ministère auprès du Premier ministre chargé du Budget et du portefeuille de l'Etat*) ;
- **Système de gestion non satisfaisant** : les registres de suivi des valeurs inactives ne sont pas bien tenus. Des mesures concrètes d'amélioration du dispositif administratif et comptable de gestion doivent être mises en œuvre. (*Trésorerie principale de Zouan-Hounien, Trésorerie principale de Bin-Houyé*) ;
- **Insuffisance au niveau du dispositif administratif de gestion** : problème d'étanchéité noté concernant le caveau central de stockage des valeurs inactives et système de gestion administrative des stocks de valeurs encore non informatisé (*Recette Générale des Finances-RGF*).
- **Faiblesse liée à la vente des valeurs inactives** : sur une prise en charge de 32 241 017 500 F CFA, les ventes de papiers timbrés des gestions 2015 à 2017 se chiffrent à 25 875 000 F CFA. Le taux de recouvrement est donc assez faible et appelle des mesures d'amélioration. (*Recette Générale des Finances-RGF*).
- **Problème de nomination des régisseurs de recettes** : des problèmes de nomination sont constatés concernant ces postes : Trésorerie principale de Dianra (Régisseur de recettes du CSU de Dianra à nommer) ; Trésorerie de Gboguhé (Régisseur d'actes de santé à nommer au Centre de santé urbain-CSU de Gboguhé) ; Trésorerie de Niablé (Régisseur de recettes auprès des formations sanitaires et le Régisseur de recettes auprès de la Mairie à nommer), etc.
- **Insuffisances liées à la gestion comptable et extracomptable des valeurs inactives** : des insuffisances portant sur ces points de gestion sont perçues concernant ces postes.

Postes comptables concernés :

- *Recette des impôts divers de Séguéla (mauvaise gestion des valeurs inactives) ;*
- *Trésorerie principale de Dianra (suivi non satisfaisant des carnets de reçus d'actes de santé par le comptable, absence de registre de suivi des carnets de reçus d'actes de santé, Régisseur de recettes du CSU de Dianra à nommer) ;*
- *Trésorerie générale de Man (livres T40, V60 et V67 non tenus par le poste ; divers timbres de valeur 23 055 500 F CFA non réceptionnés par la RGF) ;*
- *Trésorerie de Gboguhé (absence de registre de suivi des actes de santé au niveau du régisseur de fait) ;*
- *Trésorerie générale d'Abengourou (absence de registre de suivi des carnets d'amendes forfaitaires) ;*
- *Trésorerie principale de Grand-Lahou (problème de mise à jour du registre de suivi concernant les tickets ; perte de feuillets sur les souches de la taxe d'abattage, des tickets de stationnement ; suivi non satisfaisant des stocks de valeurs inactives, etc.) ;*

- *Agence comptable des créances contentieuses (registres et documents comptables et extracomptables à ouvrir), etc.*
- **Manquants et irrégularités sur les valeurs inactives gérées** : ce sont : Trésorerie d'Azaguié (manquant de 200 000 F CFA constaté sur les timbres fiscaux de quotité 4 000 F CFA et comblé par le Trésorier, sur injonction) ; Trésorerie principale de Grand-Lahou (manquant de caisse identifié portant sur 4 000 F CFA) ; Trésorerie générale de Man (divers timbres de valeur 23 055 500 F CFA non réceptionnés par la RGF et susceptibles d'engager la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable) ;
- **Problème lié au non approvisionnement du poste en valeurs inactives** : un approvisionnement en valeurs inactives est requis. Il s'agit en l'espèce de carnets d'amendes forfaitaires (*Trésorerie de Niablé*) ;
- **Gestion informatique non satisfaisante des valeurs** : le dispositif comptable informatique de gestion des valeurs inactives n'est pas encore non paramétré dans l'applicatif GUOAR (*Recette des impôts divers de Gagnoa*) ;

Autres problèmes notés par les missions

Il s'agit : d'insuffisances dans la gestion extracomptable des actes de santé qui nécessitent des mesures nouvelles d'amélioration (*Trésorerie principale de Guitry*) ; de contrôles insuffisants de la régie de recettes des actes de santé (*Trésorerie principale de Guitry*) ; de contrôle insuffisamment effectué sur les valeurs inactives détenues par le régisseur (*Paierie de la région du Gbêké*) ; de valeurs inactives non prises en charge (*Trésorerie principale de M'bahiakro*) ; d'anomalies et d'irrégularités sur les valeurs inactives communales gérées par le poste (*Trésorerie principale de Bangolo*), etc.

2.2.3 - Insuffisances et difficultés sur les opérations comptables

Les difficultés qui suivent sont mises en exergue en rapport avec la tenue de la comptabilité. Par ailleurs, un point est fait sur les problèmes liés à la fiabilité de la comptabilité.

0.1 - Difficultés en rapport avec les nouveaux postes comptables

Les problèmes perçus en rapport avec les nouveaux postes ouverts sont : livres comptables non disponibles, livres non ouverts, applicatifs informatiques comptables non installés, paramétrage de procédures et de comptes à faire au niveau d'ASTER et de GUOAR, poste ne disposant pas de code poste, etc.

Il faut préciser que du fait des situations d'urgence, certains postes essayent de fonctionner sur le terrain dès l'installation du comptable et l'ouverture du poste et en l'absence même de locaux et d'agents. Des problèmes liés au fonctionnement correct du poste sont donc constatés.

Postes comptables :

- *Recette des revenus divers à Abidjan (absence de code poste, livres comptables non disponibles, livres non ouverts) ; Agence comptable de l'UVCI-Université virtuelle de Côte d'Ivoire (absence de code poste, livres comptables non disponibles, livres non ouverts) ; Agence comptable auprès du Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable en milieu urbain (absence de code poste, livres comptables non disponibles, livres non ouverts) ; Agence comptable auprès du Conseil national pour la nutrition-CNN (livres comptables non disponibles, livres non ouverts, codification*

et paramétrage à faire) ; Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre d'Agboville (livres comptables non disponibles, livres non ouverts, codification et paramétrage à faire) ; Agence comptable auprès de l'Unité de gestion du Projet de construction et d'équipement de 6 lycées Filles avec internat (livres comptables non disponibles, livres non ouverts, codification et paramétrage à faire) ;

- *Paierie de Canberra-Ambassade de Côte d'Ivoire près le Commonwealth d'Australie (nouveau poste comptable avec divers problèmes à régler, dont la gestion du retard comptable) ; Régie d'avances auprès du Centre médical Paul Antoine Bohoun Bouabré (supports comptables et extracomptables à livrer au régisseur, diverses difficultés à régler) ;*
- *Agence ACCD de Dimbokro (nouveau poste comptable, quelques problèmes malgré les comptabilités Aster et Orion fonctionnelles, interface Oras entre les deux comptabilités fonctionnelle également) ; Agence comptable auprès du Projet de Pôle Agro Industriel dans la région du Bélier (nouveau poste comptable, divers problèmes malgré les livres et documents comptables disponibles) ; Agence ACCD de Tanda (nouveau poste comptable, divers problèmes malgré l'existence de quelques documents comptables et bancaires de gestion, installation du logiciel Orion) ; Agence ACCD de Dimbokro (nouveau poste comptable, divers problèmes à régler malgré la disponibilité des applicatifs ASTER, ORION, ORAS) ; Agence comptable auprès du Projet de pôle agro-industriel dans la région du Bélier (nouveau poste comptable, divers problèmes à résoudre, malgré les documents comptables mis à la disposition du poste), etc.*

0.2 - Difficultés liées à la tenue de la comptabilité

Les problèmes identifiés, qui portent sur des points spécifiques de gestion, sont :

- rupture de stock au niveau des documents comptables et extracomptables ;
- livres comptables non ouverts ;
- livres comptables et extracomptables mal tenus ;
- fonctionnement non satisfaisant des applicatifs informatiques de gestion (ASTER, GUOAR),
- diverses anomalies spécifiques au niveau de GUOAR à résorber rapidement (dysfonctionnements, irrégularités, écart entre livres -T10 et T60 par exemple-, soldes comptables de la balance de sortie différents de données de la balance d'entrée, etc.) ;
- retard dans la transmission des comptabilités et des pièces physiques ;
- problème de paramétrage de comptes ou de système de gestion (au niveau de GUOAR et concernant la concordance bancaire électronique), etc.

Postes comptables concernés :

- *Recette de l'impôt foncier de Port-Bouët (livres non servis à savoir le T70 I, le T55) ; Recette des impôts divers de Yopougon1 (livre non produit T40) ; Recette des impôts divers de Plateau1 (retard comptable au niveau des opérations de recettes) ; Trésorerie principale de M'bahiakro (livre T23 non ouvert ; livres CT100 et CT101 non servis) ; Recette des impôts fonciers des Deux Plateaux-Djibi (fonctionnement non satisfaisant du progiciel GUOAR, livre T55 à paramétrer) ; Paierie de la région du BERE (ratures et surcharges constatées au T29 et au T40R) ; Agence comptable auprès du C2D-PARFACI/PSAC/ FADCI (livres comptables mal tenus) ; Recette des impôts divers de Séguéla (T40 I et T70 I non ouverts) ;*
- *Agence comptable des créances contentieuses-ACCC (compte 515.1 intitulé « Autres banques, compte courant des comptables généraux » encore non paramétré et impact sur la tenue des opérations comptables ; insuffisances des traitements comptables liés aux débits en rapport avec l'ACCT) ; Recette des impôts divers de Toumodi (livres T70 et T55 non ouverts et non servis par*

l'applicatif GUOAR), Recette des impôts divers de Treichville1 (insuffisances comptables au niveau de l'applicatif GUOAR) ; Recette des impôts divers des Grandes entreprises (système d'exploitation GUOAR présentant des dysfonctionnements, livres non ouverts, écarts et anomalies entre les comptes et les livres auxiliaires, comptes financiers non servis par l'applicatif GUOAR) ;

- *Recette du domaine, de la conservation foncière, du timbre et de l'enregistrement (livres comptables non disponibles) ; Recette des Douanes de l'Aéroport Felix Houphouët-Boigny-FHB d'Abidjan (bordereau T70A et livre divisionnaire T55 à tenir) ; Trésorerie générale de Man (livres non ouverts T40, V60 et V67, écart entre la situation comptable du poste et les données comptables d'Aster, écarts et anomalies constatés au niveau de la comptabilité communale, CIP non régularisés dans les délais) ; Trésorerie de Tafiré (livres mal tenus T21D, T29, et T31T ; T39 non à jour) ; Trésorerie générale d'Abengourou (mauvaise tenue des T21D, livre V19 non ouvert) ; Recette des impôts divers de Bouaflé (livre T55 non à jour) ; Recette des douanes de San Pedro (livre T40 non ouvert) ; Trésorerie principale de Bettié (tenue non satisfaisante des livres CT02 et CT03 en comptabilité communale) ; Trésorerie de Bonon (livres T40 non ouverts, problème de tenue des livres) ;*
- *Trésorerie principale de Guitry (livres et documents comptables ni à jour, ni bien tenus, livres CT100 et 101 non ouverts) ; Trésorerie de Gboguhé (livres T40 à tenir, livres non homologués T55 et T95, livres en comptabilité communale mal tenus) ; Agence comptable auprès du Projet de création d'emplois jeunes et de développement des compétences-PEJEDEC (divers livres comptables mal servis) ; Agence comptable du PROPACOM-Extension Ouest (usage de livres non homologués) ; Agence comptable auprès du Conseil national pour la nutrition (livres comptables non tenus correctement) ; Trésorerie principale de Dianra (surcharges notées sur le CT01, utilisation de livres comptables non homologués CT100 et CT101), etc.*

0.3 - Fiabilité et insuffisances d'ordre comptable

Les missions de l'IGT dans les postes comptables ont recensé des problèmes précis en rapport avec la fiabilité de la comptabilité publique. Ces problèmes et difficultés sont :

- constat de la non maîtrise de la comptabilité publique en vigueur (cadre comptable et réglementaire, normes communautaires) ;
- non respect ou méconnaissance de la réglementation comptable et informatique applicable ;
- écart entre la comptabilité et les pièces justificatives, écart entre les sources comptables (écarts entre la comptabilité informatique Aster et la comptabilité manuelle du poste, écarts entre les divers livres, écarts entre la comptabilité et les pièces justificatives, etc.) ;
- perte de pièces justificatives, suivi non satisfaisant des comptes de mouvement de fonds ;
- diverses opérations à régulariser au niveau des comptes à imputation provisoire (CIP) ;
- données comptables en partie non fiables, soldes comptables anormaux à apurer, soldes comptables anormaux générés par l'applicatif informatique GUOAR, etc.

Postes comptables concernés sur des aspects de gestion :

- *Recette de l'impôt foncier de Port-Bouët (anomalies et discordances comptables, écarts entre livres, écart T10 et T60) ; Recette des impôts divers de Gagnoa (écarts entre livres et données comptables discordantes, balance d'entrée non reprise, opérations comptables non dénouées, écart entre T10 et T70 B, écarts entre livres comptables et pièces justificatives) ; Recette des impôts divers de Yopougon1 (discordances entre livres, écarts entre livres comptables et pièces justificatives, balance d'entrée non reprise dans GUOAR) ; Recette des impôts divers de Guiglo (discordances entre livres, soldes comptables non justifiés, écart entre données comptables et*

pièces justificatives, livres non produits à savoir le T55) ; Recette des impôts divers de Séguéla (problème de maîtrise de la comptabilité, divers écarts entre livres comptables) ;

- *Trésorerie principale de Guitry (livre auxiliaire non ouvert pour certaines opérations, soldes comptables à apurer) ; Recette de l'impôt foncier de San Pedro (discordances entre livres, soldes comptables non apurés au titre des impôts sur rôles nominatifs, soldes comptables non justifiés) ; Recette des impôts divers de Divo (discordances entre livres, soldes comptables non apurés, soldes comptables non justifiés, écarts entre livres comptables et pièces justificatives) ; Recette des impôts divers de Grand-Bassam (discordances entre livres, soldes comptables non apurés) ; Recette des impôts divers d'Abengourou (soldes comptable de la balance d'entrée non reportés, soldes comptables à apurer) ;*
- *Recette des impôts divers de San Pedro (discordances entre livres, soldes comptables non apurés, opérations non comptabilisées, soldes comptables de la balance d'entrée non reportés) ; Recette des impôts divers de Cocody (soldes comptables anormaux générés par l'applicatif GUOAR à apurer) ; Agence ACCD Yamoussoukro (écarts entre la comptabilité Aster et Orion) ; Recette des impôts divers de Plateau1 (solde comptable anormalement créditeur du compte 512.5) ; Recette des impôts fonciers de Cocody (soldes comptables à apurer en rapport avec les chèques à l'encaissement) ; Agence ACCD de Soubré (écarts entre la comptabilité Aster et Orion concernant certaines journées comptables) ; Recette du domaine, de la conservation foncière et du timbre de Man (anomalies d'ordre comptable à corriger concernant certains comptes) ;*
- *Trésorerie principale de M'bahiakro (résultat budgétaire excédentaire encore non comptabilisé, anomalies d'ordre comptable à corriger concernant certains comptes) ; Recette des impôts divers de Plateau1 (écarts constatés au niveau des comptes, écart entre données comptables et pièces justificatives, compte d'imputation à apurer) ; Recette des impôts divers d'Adzopé (gestion comptable manuelle des recettes affectées effectuée en dehors de GUOAR, divers comptes à régulariser, paramétrage du T55 à revoir pour retracer le compte 582) ; Recette des impôts divers de Bouaké2 (manquant de caisse de 3 480 785 F CFA traité dans ASTER et non traité dans l'applicatif GUOAR du fait du non paramétrage du compte) ;*
- *Recette des impôts fonciers de Yopougon3 (cas de mauvaise imputation provoquée par le progiciel GUOAR portant sur le compte 390 300, écart entre T10 et T70P portant sur un montant de 320 868 750 F CFA sur le compte 390 31) ; Recette des impôts divers de la Riviera1 (problème de concordance entre comptes, à savoir le C/514.3 et le C/477.12.10, portant sur 8 247 599 F CFA) ; Agence comptable auprès du C2D-PARFACI/PSAC/ FADCI (diverses mauvaises imputations et anomalies comptables) ; Recette des impôts divers de Duékoué (écarts entre comptes, écarts entre comptes et livres, non concordance entre données comptables et pièces justificatives) ; Trésorerie principale de Bangolo (mauvaise tenue du CT 04 ; écarts notés au niveau des grandes masses entre divers livres et T10 ; écart entre le T21D et le T10) ; Recette des impôts divers de Tanda (solde anormal au C/525.23, CIP à régulariser concernant les impôts sur rôles, traitement hors GUOAR des recettes affectées) ;*
- *Paierie de Rome-Représentation permanente de la Côte d'Ivoire près la FAO, le FIDA et la PAM à Rome (applicatif Aster installé mais pas totalement fonctionnel, transmission à la PGE-Paierie Générale de l'Étranger des pièces justificatives de la comptabilité de la gestion 2016) ; Recette principale des Douanes (divers documents comptables T10, T60, T55, non édités par l'applicatif Aster installé) ; Agence comptable de l'OIPI-Office ivoirien de la propriété intellectuelle (applicatif comptable informatique SIGEP encore non ouvert au titre de la gestion 2017 et au 10 janvier 2017) ; Agence comptable auprès de l'INSAAC-Institut national supérieur des arts et actions*

culturelles (livres non ouverts, comptabilité de 2016 non à jour au moment du contrôle au 16 janvier 2017) ; Agence comptable du FER-Palmier (grand livre centralisateur EP 706 mal confectionné) ; Agence comptable du CAIDP-Commission d'accès à l'information d'intérêt public et aux documents publics (livres comptables mal tenus, ratures et surcharges) ; Recette principale des Douanes-RPD (livres non ouverts) ;

- Agence comptable du CPNTIC-Centre de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (solde comptable anormal, CIP non apurés en rapport avec des précomptes à reverser) ; Agence comptable auprès du CROU-A/Centre régional des Œuvres Universitaires (compte 580 présentant un solde anormalement débiteur de 458 330 500 F CFA) ; Paierie de Luanda-Ambassade de Côte d'Ivoire près la République d'Angola (CIP à régulariser, écarts entre la comptabilité et les pièces justificatives) ; Paierie du Vatican-Ambassade de Côte d'Ivoire près l'Etat de la Cité du Vatican-Saint-Siège (CIP à régulariser) ; Agence comptable auprès de l'INSAAC-Institut national supérieur des arts et actions culturelles (divers CIP à régulariser portant sur des montants élevés) ;
- Trésorerie de Zouan-Hounien (problème de concordance au niveau des comptes entre le T10 bis et la balance Aster, anomalies comptables sur le CT01) ; Trésorerie de Bin-Houyé (problème de concordance au niveau des comptes entre le T10 bis et la balance Aster) ; Recette des impôts fonciers de Marcory (écart entre la comptabilité et les pièces justificatives) ; Recette des impôts divers de Biétry (diverses incohérences entre livres, incohérences de données entre ASTER et GUOAR, gestion comptable du poste non satisfaisante dans l'ensemble) ; Recette des impôts fonciers de Grand-Bassam (écart entre la comptabilité et les pièces justificatives, CIP à régulariser, incohérences de données entre ASTER et GUOAR) ; Recette principale des Douanes-RPD, Agence comptable de l'ANRMP (incohérences de données comptables, fiabilité relative de la comptabilité) ; Recette des impôts divers de Bondoukou (balance d'entrée 2017 erronée sur compte financier, solde comptable anormal, fonctionnement non satisfaisant du progiciel GUOAR) ; Recette des impôts divers de Katiola (retard comptable, non traitement des balances d'entrée 2017 dans GUOAR au moment du contrôle au 16 mars 2017, erreur d'écriture) ;
- Paierie auprès de la mission permanente de New York (le contrôle du compte 586 mouvements de fonds entre comptables présente une opération à régulariser de 15 904 000 F CFA et concerne une opération probablement non prise en compte par le Payeur ; diverses anomalies comptables devant faire l'objet de régularisation sur les comptes 390 306 03, les comptes 390 306 05, 472 71 01, etc. ; écart noté quelquefois entre les données comptables et les pièces justificatives) ; Recette des impôts divers de Yamoussoukro (écarts à résorber entre les données comptables et les pièces justificatives, anomalies comptables sur les comptes 473 11 02 et 477 12 10 et 514.3) ; Agence comptable de Côte d'Ivoire Tourisme-CIT (comptes financiers 560, 570, 575 et 580 présentant des anomalies et devant faire l'objet de régularisation en relation avec le Comité d'apurement des soldes injustifiés) ; Agence comptable auprès du Projet de gestion des pesticides (anomalies constatées sur la balance d'entrée du compte 397 ; avance à régulariser imputée au compte 472.3) ;
- Trésorerie de Bonon (diverses anomalies comptables, écart entre livres, balance d'entrée inexacte) ; Trésorerie principale de Guitry, Agence comptable auprès de Programme de décentralisation des Universités-PDU, Agence comptable auprès du Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région de l'Indénié-Djuablin-PAIA-ID (comptes d'imputation provisoire à régulariser) ; Recette Générale des Finances (déséquilibre entre le solde comptable et la situation physique des chèques rejetés, CIP à apurer) ; Recette des Douanes de San Pedro

(écart de 4 016 310 F CFA entre le solde comptable et le stock physique des chèques impayés, écart entre la comptabilité du poste au T10 DGD et la balance Aster) ;

- Trésorerie de Gboguhé, Agence comptable auprès du Projet d'urgence de renaissance des infrastructures en Côte d'Ivoire-PRI-CI (divers comptes d'imputation provisoire à régulariser, écart entre les données comptables et les pièces) ; Agence comptable du Projet d'appui au secteur agricole en Côte d'Ivoire-PSAC (comptes d'imputation provisoire à régulariser, diverses opérations à intégrer dans la comptabilité du poste) ; Recette des impôts divers de Tiébissou (écart entre les données comptables et les pièces) ; Agence comptable du PROPACOM-Extension Ouest (écart entre la comptabilité du poste et les données d'Aster, écart entre les livres données comptables et les pièces, CIP à régulariser) ; Paierie auprès de la Mission permanente de New York (perte des pièces justificatives relatives aux soldes des comptes à imputation provisoire) ; Paierie de l'Ambassade de Côte d'Ivoire près les Etats Unis d'Amérique à Washington (CIP recettes et dépenses à régulariser), Agence comptable du PROPACOM-Extension Ouest (divers CIP à régulariser), Recette des douanes de l'aéroport Felix Houphouët Boigny-FHB d'Abidjan (écart entre la situation comptable du poste et les données comptables d'Aster) ; Recette des impôts divers de Treichville¹ (soldes comptables anormaux générés par l'applicatif informatique GUOAR) ;
- Paierie d'Abuja-Ambassade de Côte d'Ivoire près la République fédérale du Nigeria (des dispositions nouvelles prises dans les Paieries indiquent qu'à compter de 2017, toutes les opérations de la gestion courante demeurent en instance de comptabilisation dans le poste en attendant l'installation du progiciel ASTER ; erreurs de comptabilisation et manquant de caisse non régularisé au compte 489.4 de montant 1 461 913 F CFA ; dépenses à régulariser au compte 489.2) ; Régie de recettes des impôts de Taabo (erreurs et anomalies comptables ; problème lié au texte applicable aux opérations des régies de recettes d'impôts du fait que l'Instruction comptable modificative n° 4966/MEF/DGTCP/DCP du 13 septembre 2010 s'applique avant tout aux régies de recettes et d'avances de l'Etat, des EPN et des Projets d'investissement et ne tient pas compte de la spécificité des opérations de la DGI), etc.

0.4 - Insuffisances au niveau du dispositif comptable et administratif

Aspects à revoir : livres journaux (comptabilité publique/Aster) non adaptés à la gestion des Projets. La mission recommande au comptable de saisir l'ACCT (et la DCP) en vue de confectionner de nouveaux documents comptables intégrant tous les comptes en vigueur (notamment les comptes d'imputation provisoire), en rapport avec la gestion des projets (Agence comptable de l'Unité de coordination du Projet C2D Justice).

0.5 - Redditions des comptes financiers et de gestion

Malgré les efforts de reddition, des difficultés sont toutefois constatées en rapport avec la production des comptes et surtout la conservation des pièces et leur effective transmission à la Cour des Comptes. Des problèmes de locaux semblent expliquer cette situation.

Postes comptables

- Trésorerie générale de Grand-Bassam (comptes de gestion produits, mais encore non transmis à la Cour des Comptes) ; Trésorerie principale de Koun-Fao (non production des comptes de gestion sur chiffres de 2016 des communes de Koun-fao et Kouassi-Datekro) ; Trésorerie principale de Guitry (compte de gestion 2016 non produit au moment du contrôle) ; Trésorerie de Gbon (comptes de gestion non produits par le Trésorier depuis 2008) ;

- *Paierie de région de l'Indénié-Djuablin (comptes de gestion sur chiffres de 2013 à 2015 produits et validés (PGSP), compte de gestion 2016 produit et devant être désormais transmis à la Direction de la comptabilité publique-DCP) ; Trésorerie générale de Man (comptes de gestion sur chiffres de Man transmis à la DCP en 2011, 2014, 2015 et non transmis en 2012, 2013, 2015 et comptes sur pièces non transmis de 2011 à 2016 ; comptes de gestion sur chiffres de Logoualé transmis en 2011 à 2016 et comptes sur pièces non transmis de 2011 à 2016 ; comptabilité commune de Man comptes de gestion sur pièces non transmis de 2011 à 2016), etc.*

2.2.4 - Insuffisances et difficultés sur le recouvrement des recettes publiques

0.1 - Les difficultés liées à la gestion comptable du recouvrement

Ce sont :

- problème de comptabilisation des recettes recouvrées (surtout au niveau des postes comptables de la DGI en rapport avec le progiciel GUOAR) ;
- arriérés de recettes importants imputés dans des comptes d'imputation provisoire et sans perspective de recouvrement ;
- problème de paramétrage de comptes jouant négativement sur la comptabilisation des recettes recouvrées ;
- écarts entre les recettes recouvrées et les recettes effectivement comptabilisées ;
- efforts insuffisants de régularisation des recettes imputées dans des comptes d'imputation provisoire ;
- instabilité du SYDAM affectant la gestion comptable du recouvrement des recettes douanières ;
- applicatif GUOAR encore non satisfaisant en matière de traitement comptable des recettes ;
- paramétrage comptable de GUOAR à parachever pour comptabiliser toutes les recettes, y comprises les recettes affectées ;
- écarts entre les restes à recouvrer comptables et les restes à recouvrer physiques, etc.

Pour ce qui est de ces préoccupations, les missions ont demandé aux comptables en cause d'œuvrer à solutionner ces difficultés. Des délais ont été également accordés à certains comptables pour corriger ces anomalies, sous peine de sanctions.

Postes comptables :

- *Trésorerie principale de Bangolo, Recette des impôts divers de Gagnoa (écarts entre les recettes recouvrées et les recettes effectivement comptabilisées) ; Recette des impôts divers de Duékoué (irrégularités et anomalies comptables importantes identifiées concernant la gestion comptable des recettes, écarts entre les recettes comptabilisées et les pièces justificatives réelles) ; Recette des impôts divers d'Abobo³, Recette des impôts divers d'Adzopé (applicatif comptable GUOAR non paramétré pour traiter les recettes affectées) ; Recette des impôts fonciers des Deux Plateaux-Djibi (revoir les fonctionnalités de l'applicatif GUOAR pour améliorer la gestion des recettes) ; Recette des impôts divers de San Pedro, Recette des impôts divers d'Abengourou, Recette des impôts divers de Divo (diverses anomalies et irrégularités d'ordre comptable défavorables au recouvrement) ; Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre d'Abidjan¹ (compte 525.22 relatif aux recettes du Fonds national d'aménagement des zones industrielles encore non configuré sur le T10) ;*
- *Recette des impôts divers de Yamoussoukro, Recette des impôts divers de Tiébissou, Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre d'Abengourou, Recette des impôts divers des Grandes entreprises (efforts insuffisants de régularisation des recettes imputées*

dans des comptes d'imputation provisoire ; diverses anomalies du compte Chèques à l'encaissement nécessitant des efforts de régularisation et de suivi) ; Recette des Douanes de San Pedro (instabilité du SYDAM affectant la gestion comptable du recouvrement des recettes douanières) ;

- *Recette générale des Finances (divers CIP à régulariser ou à apurer ; divers restes à recouvrer importants n'ayant pas de perspective de recouvrement et demeurant dans les CIP) ; Agence comptable auprès de Côte d'Ivoire Tourisme-CIT (restes à recouvrer comptables différents des restes à recouvrer physiques), etc.*

0.2 - Anomalies et difficultés sur les prises en charge de recettes

Les problèmes à solutionner sont ci-après listés :

- **Fichier des impôts non satisfaisant** : la mission recommande à la DGI, à travers le service du cadastre, de procéder à l'assainissement du fichier de l'impôt foncier (*Recette des impôts fonciers de Marcory*) ;
- **Restes à recouvrer élevés** : le montant élevé des restes à recouvrer s'explique en partie par la non sincérité des prises en charge de recettes. La mission recommande l'émission de titre de recettes en rapport avec les possibilités de recouvrement du poste. (*Agence comptable du CAIDP-Commission d'accès à l'information d'intérêt public et aux documents publics*).

0.3 - Les difficultés liées au recouvrement et à l'amélioration du recouvrement

Le constat d'ensemble est que des efforts importants doivent être déployés par certains comptables pour améliorer le niveau des recettes mobilisées. Eu égard aux insuffisances identifiées, les missions ont noté quelques actions attendues visant à consolider le recouvrement.

Ce sont :

- la régularisation des chèques rejetés pour améliorer les réalisations ;
- l'intensification des efforts pour satisfaire aux objectifs de recettes ;
- le recouvrement amiable et contentieux globalement faible au niveau de certains postes, nécessitant des mesures nouvelles ;
- la prise en charge effective et le recouvrement de toutes les recettes disponibles dans le poste ;
- la régularisation des comptes d'attente ayant servi à imputer certaines natures de recettes, en vue d'améliorer le recouvrement et mettre à jour des fichiers ;
- l'attente de rôles d'impôts pour normaliser des opérations comptables provisoires ;
- l'ouverture de régies de recettes devant aider à la consolidation du recouvrement au niveau local ;
- faiblesse du recouvrement des subventions nécessitant des efforts ;
- faiblesse constatée dans le reversement des retenues d'impôts ;
- l'arrêt du dessaisissement du comptable du recouvrement (cas de gestion de fait en matière de recouvrement des recettes du poste), etc.

Postes comptables :

- *Recette des impôts divers d'Attécoubé (mesures à prendre pour la régularisation des chèques rejetés importants dans le poste) ; Recette des impôts divers d'Abobo3 (non satisfaction aux objectifs de recettes, faiblesse des réalisations au regard des prévisions ; créances importantes non recouvrées à travers les chèques rejetés chiffrés à 9 755 761 F CFA des gestions 2008 à 2016 ; recettes affectées FDFP de montant 15 648 130 F CFA traitées manuellement et non par l'applicatif GUOAR) ; Recette des impôts divers de Koumassi2 (importance des chèques rejetés à*

régulariser pour relever le niveau du recouvrement, non satisfaction aux objectifs de recettes concernant les 3 dernières années, objectifs de recettes non satisfaits au cours des 5 premiers mois de l'année 2017) ;

- Recette des impôts fonciers de Yopougon³, Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre de Marcory (importance des chèques rejetés à régulariser pour relever le niveau du recouvrement) ; Recette des impôts divers d'Adzopé (chèques à l'encaissement de 2004 à 2015 déposés à l'ACCD et encore non traités et régularisés) ; Recette des impôts divers d'Abengourou (efforts insuffisants en matière de régularisation des chèques impayés) ; Recette des impôts divers de Grand Bassam, Recette des impôts divers de Yopougon¹ (non satisfaction aux objectifs de recettes, faiblesse des réalisations) ; Recette de l'impôt foncier de San Pedro (recettes imputées dans des comptes d'attente à régulariser pour relever le niveau des recettes, rôles d'impôts attendus pour régulariser des opérations en instance) ;
- Recette de l'impôt foncier de Port-Bouët (insuffisances et anomalies constatées dans le fichier des contribuables de nature à influencer sur le recouvrement) ; Trésorerie générale de Bongouanou (non reversement des retenues de 10% à la RGF, ressources propres communales faibles, non régularisation des chèques émis en matière de recouvrement et rejetés) ; Trésorerie générale de Sinfra (non reversement des retenues de 10% à la RGF, suivi non satisfaisant des restes à recouvrer, personnel chargé des régies de recettes à confirmer) ; Trésorerie principale de Niakara (taux de recouvrement faible sur les arriérés de recettes) ; Paierie de la région du Gbêkê (efforts insuffisants en matière de recouvrement) ;
- Agence comptable auprès du Projet d'amélioration des services de cardiologie de Bouaké-PASC-Bouaké (les recettes liées à la vente des dossiers d'appels d'offres, existantes dans le poste, ne font pas l'objet de recouvrement ; faiblesse des recettes propres mobilisées chiffrées à 10 000 F CFA concernant la période) ; Agence comptable auprès du Projet d'Appui à la production agricole et à la commercialisation-extension Ouest/ PROPACOM-Extension Ouest (recettes liées à la vente des dossiers d'appels d'offres non recouvrées dans le poste ; faiblesse des recettes propres mobilisées chiffrées à 0 F CFA concernant la période) ; Agence comptable du Projet Don de gouvernance et de développement institutionnel-DGDI (faiblesse des recettes propres mobilisées chiffrées à 9 000 F CFA concernant la période) ;
- Agence comptable du Projet de création d'emplois jeunes et de développement des compétences-PEJEDEC (faiblesse des recettes propres mobilisées par le poste et chiffrées à 903 100 F CFA) ; Régie d'avances auprès du Conseil supérieur de la publicité (demande de création par le Ministre chargé de l'Economie et des Finances d'une régie de recettes au Ministère de la Communication pour mobiliser les recettes existantes) ; Agence comptable de l'Institut national de la jeunesse et des sports-INJS (cas de gestion de fait en matière de recouvrement des recettes du poste mis en œuvre par les services de l'ordonnateur et concernant les recettes du Centre médical de l'INJS) ; Trésorerie de Gboguhé (faiblesse des réalisations chiffrées à 1 102 889 F CFA au niveau des recettes étatiques ; niveau faible des recettes communales mobilisées de 36 629 383 FCFA sur les subventions avec un taux de réalisation de 37,8 % ; réalisations des recettes propres chiffrées à 4 859 300 F CFA avec un taux de 49,3%) ;
- Paierie de région du Moronou (non reversement à la RGF des retenues de 10%) ; Agence comptable du Projet de reconstruction post conflit du Lycée professionnel d'Odienné-REC LPO (faiblesse des réalisations de recettes chiffrées à 942 762 F CFA) ; Paierie de région de l'Indenié-Djuablin (au 12 août 2017, constats d'efforts insuffisants de recouvrement sur les subventions de l'Etat et sur les recettes propres) ; Recette des impôts divers des Grandes Entreprises (arriérés de

recettes du poste chiffrés à 4 459 164 027 F CFA) ; Agence comptable auprès de Côte d'Ivoire Tourisme-CIT (faiblesse des réalisations au regard des objectifs en 2017, arriérés de recettes élevés chiffrés à 2 490 294 929 F CFA, écart entre les restes à recouvrer comptables et les restes à recouvrer physiques, perte de titres de recettes) ; Recette générale des Finances (restes à recouvrer importants à apurer chiffrés à 10 598 254 673 F CFA) ;

- Agence comptable des créances contentieuses-ACCC (arriérés de recettes intitulés Autres recettes diverses Budget général année précédente de 53 990 670 F CFA, pris en charge en 2016 et encore non recouverts ; dividendes BNI de montant 850 000 000 F CFA de 2013 non encore recouverts malgré les relances du poste ; faiblesse constatée des réalisations au titre des créances des structures de l'Etat en liquidation de 0,38% à 45%) ; Recette générale des Finances (divers restes à recouvrer et sans perspective de recouvrement pris en charge ; résultats contrastés en matière de recouvrement sur les recettes propres : redevance téléphonie mobile 100%, taxe sur les hydrocarbures 11%, spécialités pharmaceutiques 37%, redevance Côte d'Ivoire Logistique 0%, redevance Lonaci 56%) ;
- Recette des impôts divers de Katiola (insuffisance du niveau du recouvrement : sur des prévisions de recettes chiffrées à 35 941 000 F CFA, les réalisations s'élèvent à 11 161 876 F CFA) ; Recette des impôts divers de Grand-Bassam (recettes mobilisées insuffisantes : les objectifs de recettes ne sont pas atteints depuis les trois dernières années et nécessitent des efforts et mesures supplémentaires) ; Agence comptable auprès de l'Autorité nationale de régularisation des marchés publics/ ANRMP, Agence comptable de l'INSAAC (des titres de recettes ne sont pas produits par l'ordonnateur à l'appui des recettes recouvrées) ; Paierie de Luanda-Ambassade de Côte d'Ivoire près la République d'Angola (absence de pièces justificatives : des recettes reversées par la structure de recouvrement au niveau des Ambassades de Côte d'Ivoire à l'étranger (SNEDAI-CI) chiffrées à 3 013 794 F CFA ne sont pas appuyées par des pièces justificatives) ; Paierie de Luanda-Ambassade de Côte d'Ivoire près la République d'Angola, Paierie de l'Ambassade de Côte d'Ivoire près la République du Congo (recettes non imputées) ; Agence comptable du CPNTIC-Centre de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (recettes précomptées à reverser) ; Trésorerie générale de Grand-Bassam (le niveau de réalisation des recettes communales est non satisfaisant), etc.

0.4 - Les autres difficultés liées au recouvrement

Ce sont : le suivi rapproché des seuls contribuables importants par le Chef de poste (en rupture avec le principe d'égalité des usagers devant le service public), la tenue non satisfaisante des registres de suivi du recouvrement, l'absence de rôles au niveau du poste sur le recouvrement (*Recette des impôts fonciers de Zone4-Biétry*), la gestion non satisfaisante des arriérés de recettes chiffrés à 185 690 000 F CFA (*Recette des produits divers du Guichet unique automobile*), etc.

Au titre de ces difficultés, il faut noter enfin :

- des insuffisances liées au cadre technique, administratif, comptable et juridique ;
- des moyens financiers et matériels insuffisants ;
- des véhicules ou motos de recouvrement en mauvais état ou inexistantes ;
- des cas d'insuffisance des ressources humaines et des moyens financiers insuffisants ;
- des postes non fonctionnels, des postes non contrôlés ;
- des blocages administratifs et matériels du recouvrement (cartographie inadaptée pour rendre efficace les travaux de terrain liés au recouvrement), etc.

Postes comptables :

- *Recette des impôts fonciers de Yopougon3 (absence de véhicule de recouvrement et impact négatif sur les performances du poste) ; Recette des impôts fonciers des Deux Plateaux-Djibi, Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre d'Abobo (diverses difficultés liées au recouvrement, à savoir, besoin urgent de véhicule de recouvrement, personnel affecté au recouvrement insuffisant) ; Trésorerie principale de M'bahiakro (Régie de recettes insuffisamment contrôlée) ; Recette des impôts fonciers de Cocody (locaux du poste non regroupés sur un seul site, bureaux partagés avec d'autres services de la DGI sur le même site) ;*
- *Recette Générale des Finances-RGF (insuffisances dans la détermination des objectifs de recettes fixés ; difficultés liées au fonctionnement de certaines régies de recettes qui amenuisent les efforts de recouvrement de la RGF ; non implication de la RGF dans le recouvrement des recettes fiscales malgré son rôle central dans la gestion des ressources publiques ; nécessité d'assigner des recettes nouvelles à la RGF en matière de recouvrement) ;*
- *Recette Générale des Finances-RGF (sur 22 régies de recettes rattachées à la RGF, 3 ne sont pas fonctionnelles, à savoir : la Régie Direction générale des hydrocarbures, la Régie Direction générale de l'Energie et la Régie Chambre nationale des métiers de Côte d'Ivoire) ; Recette générale des Finances-RGF (sur les 19 régies fonctionnelles, 5 n'ont pas fait l'objet de contrôles en 2017) ;*
- *Agence comptable des créances contentieuses-ACCC (les textes appliqués à l'ACCC en matière de recouvrement sont devenus caducs au regard de la réglementation OHADA, ce qui amène les débiteurs à les contester ; la durée des procédures judiciaires est trop longue et peut s'étendre sur plusieurs mois ou années ; la réglementation au titre des ordres de recettes est à réformer) ;*
- *Trésorerie principale de Zuenoula (dispositif sécuritaire de la régie de recettes jugé inapproprié suite au cambriolage du poste, dispositif administratif à consolider par l'introduction de registres de suivi) ; Recette des Douanes de San Pedro (instabilité fréquente liée à l'électricité et affectant le matériel informatique et technique), etc.*

2.2.5 - Insuffisances et difficultés sur le paiement des dépenses publiques

2.2.5.1 - Constat général

Les aspects à revoir portent principalement sur les insuffisances liées aux contrôles de payeur et de caissier, qui sont quelquefois mal exercés au niveau de certains comptables. Au-delà des contrôles de payeur et de caissier défaillants, d'autres anomalies et insuffisances sont identifiées en rapport avec les dépenses payées.

Ce sont :

- les difficultés d'apurement des dépenses à régulariser ;
- les dépenses irrégulières mises en règlement ;
- le niveau relativement élevé des restes à payer et les problèmes d'apurement notés ;
- les problèmes de règlement des dépenses sociales ;
- les écarts entre les données tirées de la comptabilité et les supports extracomptables et les pièces justificatives ;
- la gestion comptable non satisfaisante des dépenses publiques (erreurs d'imputation comptable, double comptabilisation) ;

- les cas de paiement double de dépenses (émission de deux chèques en paiement pour une dépense), etc.

Postes comptables concernés :

- Agence comptable du C2D-PARFACI/PSAC/FADCI (diverses insuffisances et irrégularités en cours de régularisation concernant les dépenses payées : acquits libératoires non satisfaisants, dépense irrégulière payée portant sur 29 999 999 F CFA, reversement de dépense payée à tort de montant 20 000 000 F CFA) ; Agence comptable auprès du Programme d'appui au renforcement de l'inclusion et de la cohésion sociale (diverses dépenses payées par avance de montant 5 815 000 F CFA à régulariser présentées sous la forme d'états dénommés « valeurs de caisse ») ; Paierie de la région du Gbêké (diverses insuffisances en cours de régularisation liées aux contrôles de payeur et de caissier mal effectués par le comptable) ;
- Régie d'avances auprès du Centre administratif et technique de la Gendarmerie nationale (contrôles de payeur insuffisants, à savoir des pièces justificatives incomplètes, des visas manquants au titre de la liquidation, du service fait, des cachets obligatoires « vu bon à payer » ; besoin de formation du comptable en matière de dépenses publiques) ; Agence comptable de l'Université Peleforo Gbon Coulibaly de Korhogo (écart entre les restes à payer physiques et les restes à payer comptables chiffré à 61 504 576 F CFA) ; Paierie auprès de l'Ambassade de Côte d'Ivoire au Nigeria-Abuja (dépense payée sans pièce justificative et figurant en dépense à régulariser depuis la gestion 2015 au compte 472.71.11) ; Paierie de l'Ambassade de Côte d'Ivoire près la République islamique d'Iran-Téhéran (diverses dépenses irrégulières payées) ; Trésorerie générale de Sinfra (diverses dépenses irrégulièrement payées devant faire l'objet de régularisation et datant de plusieurs gestions) ;
- Trésorerie principale de Zouan-Hounien (contrôles de payeur insuffisants/pièces justificatives incomplètes sur certains dossiers d'ordonnancement) ; Agence comptable du CPNTIC-Centre de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (contrôles de caissier insuffisants/ non respect du seuil prescrit par les textes réglementaires dans le paiement des dépenses en numéraire) ; Paierie de Rome-Représentation permanente de la Côte d'Ivoire près la FAO, le FIDA et le PAM (diverses dépenses à régulariser, dépenses sociales à apurer au titre des frais de scolarité) ; Paierie de Luanda-Ambassade de Côte d'Ivoire près la République d'Angola (contrôles de payeur et de caissier à revoir) ;
- Paierie d'Abuja-Ambassade de Côte d'Ivoire près la République fédérale du Nigeria (contrôles de payeur insuffisants, arriérés de dépenses justifiées par des dossiers photocopiés, dépenses à régulariser) ; Agence comptable du CAIDP-Commission d'accès à l'information d'intérêt public et aux documents publics (dépenses liées aux abonnements sans ordre de paiement ; pièces justificatives non annexées aux ordres de paiement, à savoir les mains-levées, les attestations de régularité fiscale, la situation du recouvrement) ; Agence comptable de l'AGEDI-Agence de gestion et de développement des infrastructures industrielles (contrôles de payeur et de caissier non satisfaisants ; pièces justificatives non annexées aux ordres de paiement, à savoir les mains-levées, les attestations de régularité fiscale) ; Régie d'avances auprès de la Direction de l'administration générale des finances et du commissariat de la Marine nationale (contrôle de payeur non satisfaisant) ;
- Trésorerie de Bonon (restes à payer comptables importants, diverses insuffisances sur les dépenses payées portant sur ces points : factures définitives non datées, absence du cachet vu bon à payer sur les mandats, absence d'attestation de régularité fiscale, pièces justificatives incomplètes) ; Agence comptable du CHU de Bouaké (dettes relatives aux charges sociales

élevées chiffrées à 423 870 433 F CFA et remontant aux gestions antérieures ; certification de service fait erronée concernant les ordres de paiement liées aux travaux d'investissements) ; Paierie auprès de la Mission permanente de New York (contrôle de payeur non assuré avec rigueur ; dépassements constatés sur certains lignes budgétaires ; rôle de payeur et de caissier mal exécuté par le payeur ; écarts notés entre les soldes comptables des restes à payer et le montant des pièces physiques) ; Agence comptable auprès du Projet autonomisation des femmes et le dividende démographique dans le Sahel-SWEDD (responsabilité personnelle et pécuniaire de l'Agent comptable en rapport avec une irrégularité sur les dépenses de montant 1 827 155 F CFA ; texte de base, à savoir l'Arrêté n°693/MPMB/DGBF/DMP du 16 septembre 2015 portant procédures concurrentielles simplifiées mal appliqué ; la gestion comptable du poste mise en œuvre par l'Agent comptable doit faire également l'objet d'un audit) ;

- Agence comptable auprès du Projet Réduction des émissions de gaz à effet de serre issue de la déforestation et de la dégradation des forêts-REDD+ (responsabilité personnelle et pécuniaire de l'Agent comptable en rapport avec une irrégularité sur les dépenses de montant 40 012 950 F CFA ; texte de base, à savoir l'Arrêté n°693/MPMB/DGBF/DMP du 16 septembre 2015 portant procédures concurrentielles simplifiées mal appliqué ; gestion comptable du poste à auditer) ; Agence comptable auprès du Projet de renforcement du système de santé et de réponse aux urgences épidémiques-PRSSE (responsabilité personnelle et pécuniaire de l'Agent comptable en rapport avec une irrégularité sur les dépenses de montant 13 566 845 F CFA ; texte de base, à savoir l'Arrêté n°693/MPMB/DGBF/DMP du 16 septembre 2015 portant procédures concurrentielles simplifiées mal appliqué ; gestion comptable du poste à auditer) ;
- Agence comptable auprès du Projet de reconstruction post conflit du Lycée professionnel d'Odienné-REC LPO (texte de base, à savoir l'Arrêté n°693/MPMB/DGBF/DMP du 16 septembre 2015 portant procédures concurrentielles simplifiées mal appliqué ; gestion comptable du poste à auditer ; diverses dépenses à régulariser) ; Agence comptable auprès du Programme de décentralisation des universités-PDU (contrôle de payeur non satisfaisant ; pièces justificatives à joindre aux dossiers d'ordonnancement) ; Paierie générale des Institutions (divers cas de paiement double de dépenses constatés dans le poste comptable) ;
- Trésorerie principale de Guitry (contrôle de payeur insuffisant ; cas d'absence de marché public) ; Agence comptable auprès du Projet de gestion des pesticides (contrôle de payeur non satisfaisant, dépenses sociales à apurer, dépenses à régulariser par l'émission d'ordres de paiement, diverses dépenses irrégulières à normaliser par ordonnancements dans les meilleurs délais) ; Paierie de l'Ambassade de Côte d'Ivoire près les Etats-Unis d'Amérique à Washington (dépense sur crédits délégués payées par avance à régulariser et portant sur 2 482 636 902 F CFA) ;
- Trésorerie de Gboguhé (contrôles de payeur à revoir ; diverses dépenses imputées dans les CIP devant faire l'objet de régularisation de près de 12 millions F CFA) ; Trésorerie principale de Cocody (dépenses à régulariser imputées au compte 451 de 1 663 208 154 F CFA) ; Trésorerie de Tafiré (efforts à mettre en œuvre pour améliorer les contrôles de payeur et de caissier) ; Trésorerie générale de Man (restes à payer au titre des subventions COGES à déterminer et à bien gérer ; bons de caisse pensions non exécutés de plus de 3 mois et non renvoyés à la CGRAE) ;
- Agence comptable auprès du Projet du Centre de formation professionnelle de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de Bouna en Côte d'Ivoire-PCFP-Bouna (restes à payer de 21 216 392 F CFA à régler ; contrôle de caissier non satisfaisant avec l'absence des références des paiements sur certains ordres de paiement) ; Agence comptable auprès du Projet de facilitation du commerce

et du transport sur le corridor Abidjan-Lagos-PFCTCAL, Agence comptable auprès du Projet d'aménagement de la baie de Cocody (contrôle de payeur non satisfaisant ; dossier d'ordonnancement ne comportant pas toutes les pièces justificatives requises) ;

- Agence comptable auprès du Projet d'urgence de renaissance des infrastructures en Côte d'Ivoire-PRI CI (avance de trésorerie de 183 261 316 F CFA autorisée par lettre n° 1473/MEFDGBF/DBE3/GAP 519 521 du 01/08/2012, doit faire l'objet de régularisation totale par ordonnancement ; diverses dépenses à régulariser portant sur des opérations diverses) ; Agence comptable auprès du Projet de construction du centre sportif, culturel et TIC Ivoirio-Coréen d'Abidjan-PCCSCTIC (contrôle de payeur insuffisant ; pièces justificatives de montant 17 187 500 F CFA manquantes et devant être jointes aux ordonnancements de dépenses) ; Agence comptable du Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation –extension ouest–PROPACOM-Extension Ouest (contrôle de payeur insuffisant, diverses dépenses à régulariser) ; Agence comptable auprès du Projet d'appui aux infrastructures dans la région de l'Indenié-Djuablin-PAIA-ID (avances au titre des gestions 2014 et 2015 de 992 800 F CFA à régulariser) ; Agence comptable du Projet d'appui au secteur agricole en Côte d'Ivoire-PSAC (diverses dépenses à régulariser ; diverses anomalies sur les dépenses réglées devant faire l'objet de régularisation et de production de pièces justificatives en relation avec l'ordonnateur) ;
- Agence comptable du Projet de création d'emplois jeunes et de développement des compétences-PEJEDEC (contrôle de payeur et de caissier insuffisant) ; Agence comptable auprès du Projet d'amélioration des services de cardiologie de Bouaké-PASC-Bouaké (contrôle de payeur et de caissier insuffisant ; dépenses à régulariser) ; Agence comptable auprès du Projet d'insertion sociale et économique-PRISE (contrôle de payeur et de caissier insuffisant ; diverses dépenses à régulariser) ; Agence comptable auprès du Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable en milieu urbain-PREMU (contrôle de payeur et de caissier insuffisant), etc.

2.2.5.2 - Difficultés spécifiques sur les dépenses exécutées

Les cas examinés sont ci-après listés.

. Anomalies notées suite à une mission d'audit de la Banque mondiale dans des EPN-Projets

Quelques postes comptables concernés : Agence comptable auprès du Projet autonomisation des femmes et le dividende démographique dans le Sahel-SWEDD, Agence comptable auprès du Projet Réduction des émissions de gaz à effet de serre issue de la déforestation et de la dégradation des forêts-REDD+ , Agence comptable auprès du Projet de renforcement du système de santé et de réponse aux urgences épidémiques-PRSSE, Agence comptable auprès du Projet de reconstruction post conflit du Lycée professionnel d'Odienné-REC LPO, etc.

Ces anomalies sont :

- le Consultant de la Banque mondiale chargé de l'audit n'a pas associé l'Agence comptable du projet dans ses travaux de contrôles ;
- le Consultant a effectué ses contrôles uniquement dans le service administratif et comptable de l'ordonnateur (en l'espèce le Coordonnateur) ;
- le Consultant a ignoré divers textes sur les finances publiques ivoiriennes : loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ; décret n° 98-716 du 16 décembre 1998 portant réforme des circuits et des procédures d'exécution des dépenses et des recettes du budget général de l'Etat ; décret n° 2014-416 du 09 juillet 2014 portant Règlement général sur la

Comptabilité publique concernant les rôles respectifs de l'ordonnateur et du comptable dans l'exécution de la dépense, etc. ;

. Déchéance quadriennale

Les contrôles effectués demandent l'application de la réglementation en vigueur relative à la déchéance quadriennale sur les restes à payer prescrits et se prononcent pour le reversement de ces créances au budget de l'Etat (*Paierie auprès de la Mission permanente de New York*) ; mandat FRAR de la gestion 2012 de 500 000 F CFA frappée par la déchéance quadriennale (*Trésorerie de Gboguhé*).

. Dispositif informatique de gestion non satisfaisant

Les points à corriger sont : le progiciel SIGFIP n'est pas pleinement fonctionnel dans le poste comptable et nécessite des mesures de correction. (*Paierie de l'Ambassade de Côte d'Ivoire près les Etats-Unis d'Amérique à Washington*) ; un écart noté entre les prises en charge SIGFIP et PEC portant sur 1 551 000 F CFA (*Trésorerie générale de Man*).

. Classement des pièces de dépenses : la mission note que les ordres de paiement sont mal classés et mal archivés (*Agence comptable auprès de Côte d'Ivoire Tourisme-CIT*).

. Importance des arriérés de dépenses à payer : la mission exhorte les comptables concernés à tout mettre en œuvre pour payer les arriérés réguliers de dépenses dans les meilleurs délais. (*Paierie de Brazzaville-Ambassade de Côte d'Ivoire près la république du Congo*).

. Dépenses irrégulières payées : la mission a identifié des dépenses irrégulières payées chiffrées à 51 349 919 F CFA et a demandé la mise en jeu de la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable. (*Agence comptable du Projet d'appui à la filière agricole CD2 Agriculture*).

. Ordonnancement des dépenses au titre des frais bancaires : ces ordonnancements sont indispensables pour régulariser ces types de dépenses et les sortir des certificats de concordance bancaire. (*Agence comptable du CAIDP-Commission d'accès à l'information d'intérêt public et aux documents publics*).

. Dépenses sociales : des missions spéciales ont été faites dans les Agences comptables des EPN en vue d'évaluer la gestion de ces dépenses en termes des paiements effectués et des restes à payer encore existants. L'objectif étant de constater l'effectif apurement de ces dépenses.

. Indemnité indue : la mission a prescrit la nécessité pour le comptable de justifier par un texte, une indemnité mensuelle de 10 000 F CFA perçue par le régisseur et octroyée par le Maire (*Trésorerie principale de Bangolo*).

. Restes à payer comportant des dépenses rejetées suite à un audit : le montant des dépenses concernées se chiffrent à 172 474 838 F CFA et concernent les audits de la gestion 2010 du poste (*Agence comptable de l'Université Peleforo Gbon Coulibaly de Korhogo*), etc.

2.2.6 - Insuffisances et difficultés sur les aspects managériaux et administratifs

Elles portent sur : les moyens généraux et les ressources humaines et le cadre organisationnel et fonctionnel.

2.2.6.1 - Les difficultés au niveau des moyens généraux et des ressources humaines

Moyens généraux, sécurité et environnement de travail

Ce sont :

- absence d'équipements sécuritaires en rapport avec les espèces (détecteurs de faux billets) ;
- poste comptable délocalisé avec des contraintes diverses (locaux, personnel, moyens de travail) ;
- poste comptable délabré à réhabiliter ;
- nouveaux postes comptables n'ayant ni locaux, ni moyens techniques ;
- environnement sécuritaire non conforme avec les normes sécuritaires du Trésor Public ;
- sécurité du poste non effective (poste comptable cambriolé) ;
- problèmes d'entretien des locaux ;
- fournitures de bureau insuffisantes ;
- matériels de travail inexistantes ou défectueux ;
- supports comptables non disponibles ;
- absence de salle d'archives ;
- désagréments inadmissibles (poste comptable inondé), etc.

Divers postes comptables et services concernés :

- *Trésorerie principale de Guitry (divers équipements à fournir dont des détecteurs de faux billets, sécurité générale du poste à assurer, entretien général des locaux) ; Agence comptable auprès du Projet filières agricoles durables de Côte d'Ivoire/C2D-FADCI (besoins d'équipements du poste, fourniture et matériels de bureau) ; Agence comptable auprès du Programme d'appui au renforcement de l'inclusion et de la cohésion sociale, Trésorerie générale de Bongouanou (besoin d'équipements techniques, absence d'archives et de salle d'attente) ; Direction de la Comptabilité Publique-DCP (poste comptable inondé et nécessitant quelques aménagements de consolidation en vue du rangement des pièces) ;*
- *Trésorerie de Niablé (besoins d'équipements sécuritaires et de matériels et mobiliers) ; Trésorerie principale de M'Bahiakro (besoins d'équipements et de matériels, poste délabré ayant besoin de réhabilitation, bureaux mal tenus, besoin de surveillance) ; Trésorerie principale de Bangolo (poste comptable délocalisé, faisant subir des contraintes de déplacement aux usagers) ; Régie de recettes du Conseil régional des Grands ponts (poste cambriolé, sécurité et moyens sécuritaires à renforcer) ; Trésorerie générale d'Abidjan-centre (poste inondé par temps de pluie, travaux de consolidation à réaliser, besoins d'équipements de remplacement) ; Agence comptable du Projet de Renforcement du système de santé et de réponse aux urgences épidémiques/PRSSSE (équipements et environnement sécuritaire à améliorer) ;*
- *Agence comptable auprès de l'Unité de gestion du projet de construction et d'équipement de 6 lycées filles avec internat, Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre d'Agboville, Recette des revenus divers d'Abidjan, Agence comptable du Projet de transport urbain d'Abidjan (PTUA), Agence comptable auprès du Conseil national pour la nutrition (CNN), Agence comptable auprès du Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable en milieu urbain, Agence comptable auprès de l'Université virtuelle de Côte d'Ivoire-UVCI, Recette du Centre des moyennes entreprises de Marcory, Agence comptable auprès de l'Office du service civique national (OSCN), E-Recette principale de la DGI (nouveau poste comptable, divers problèmes d'ordre matériel et comptable à résoudre) ;*
- *Paierie de Canberra-Ambassade de Côte d'Ivoire près le Commonwealth d'Australie (moyens généraux à renforcer) ; Paierie de Brazzaville-Ambassade de Côte d'Ivoire près la République du Congo (moyens généraux à fournir, besoin de locaux) ; Régie d'avances auprès du Centre*

médical Paul Antoine Bohoun Bouabré (moyens généraux à fournir et à renforcer) ; Régie d'avances auprès de la Direction de l'Administration générale des Finances et du Commissariat de la Marine nationale (moyens généraux à fournir et à renforcer, sécurité et moyens sécuritaires à renforcer) ; Agences comptables de l'ANRMP, de l'AGEDI (absence de local propre concernant la caisse) ; Trésorerie générale de Grand-Bassam (locaux vétustes, exigüité de la caisse et du bureau du Fondé de pouvoirs, conditions sécuritaires précaires) ; Recette des produits divers du Guichet unique automobile (mobiliers et matériels obsolètes, sécurité défaillante) ; Recette des impôts divers de Grand-Bassam (sécurité à renforcer) ;

- Agence ACCD de Tanda, Agence ACCD de Dimbokro (nouveau poste comptable, moyens généraux à renforcer en qualité et en quantité, divers aménagements sécuritaires à envisager pour sécuriser le poste) ; Recette des impôts divers de Toumodi (sécurité de la caisse et du caveau à mettre en œuvre) ; Recette des impôts divers de Tiébissou (sécurité du poste à renforcer) ; Agence comptable auprès de la Commission nationale du Fonds pour l'environnement mondial-CN FEM (bureau de l'Agent comptable exigü et non sécurisé ; poste comptable ayant un problème de sécurité) ;
- Agence comptable auprès du Projet de pôle agro-industriel dans la région du Bélier (nouveau poste comptable, moyens généraux à renforcer en qualité et en quantité) ; Trésorerie d'Azaguié, Trésorerie principale de Fresco (poste comptable cambriolé, sécurité à renforcer) ; Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre d'Abengourou (mauvais état du véhicule de recouvrement) ; Recette générale des finances (caveau central présentant des problèmes d'étanchéité) ; Agence comptable auprès du Fonds de développement du transport routier-FDTR (conditions sécuritaires non satisfaisantes) ; Recette des impôts divers des Grandes Entreprises (conditions sécuritaires à améliorer, notamment des caméras de surveillance du fait de l'importance du poste) ;
- Trésorerie de Bonon (sécurité du poste à renforcer, poste comptable à réhabiliter, besoin d'équipements du poste en mobiliers et en matériels informatiques) ; Trésorerie principale de Dianra (nouveau poste comptable, moyens généraux à renforcer en qualité et en quantité, sécurité du poste à améliorer, problèmes liés à l'eau et à l'électricité à régler, résidence du Chef de poste à équiper) ; Recette des impôts divers de Treichville¹ (amélioration du cadre de travail à la caisse, bureaux du poste éparpillés) ; Agence comptable de Côte d'Ivoire Tourisme-CIT (renforcement des conditions sécuritaires) ; Recette des douanes de San Pedro (diverses difficultés liées aux moyens de fonctionnement, problème de sécurité) ; Trésorerie principale de Bettié, Agence comptable du Projet DGDI (sécurité à renforcer) ; Agence comptable des créances contentieuses (risques d'inondation de certains locaux du poste, sécurité à renforcer), etc.

Ressources humaines, formation, politique sociale, relations professionnelles

La difficulté perçue concerne avant tout le renforcement qualitatif et quantitatif du personnel. Des besoins de formation sont également rappelés. Les aspects éthiques et déontologiques doivent être également renforcés.

Divers postes comptables et services concernés :

- Trésorerie principale de Guitry (ressources humaines à renforcer, besoin de formation) ; Agence comptable auprès du Programme d'appui au renforcement de l'inclusion et de la cohésion sociale, Trésorerie de Taabo (besoin de formation, code d'éthique et de déontologie insuffisamment vulgarisé) ; Agence ACCD de Séguéla, Trésorerie générale de Bouna (ressources humaines à renforcer) ; Trésorerie principale de Niakara, Agence ACCD de Bongouanou (effectif à renforcer) ;

- Agence comptable auprès de l'Unité de gestion du projet de construction et d'équipement de 6 lycées filles avec internat, Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre d'Agboville, Recette des revenus divers d'Abidjan, Agence comptable du Projet de transport urbain d'Abidjan (PTUA), Agence comptable auprès du Conseil national pour la nutrition (CNN), Agence comptable auprès du Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable en milieu urbain, Agence comptable auprès de l'Université virtuelle de Côte d'Ivoire-UVCI, Recette du Centre des moyennes entreprises de Marcory, Agence comptable auprès de l'Office du service civique national (OSCN), E-Recette principale de la DGI (nouveau poste comptable, personnel à pourvoir ou à renforcer) ;
- Agence comptable auprès de l'Unité de coordination du Projet C2D Justice (besoin de personnel administratif, notamment une secrétaire) ; Agence principale/Agence comptable Centrale des Dépôts (personnel administratif et comptable à renforcer) ; Paierie de Canberra-Ambassade de Côte d'Ivoire près le Commonwealth d'Australie (personnel administratif et comptable à renforcer) ; Paierie de Brazzaville-Ambassade de Côte d'Ivoire près la République du Congo (personnel administratif et comptable à renforcer) ; Régie d'avances auprès du Centre médical Paul Antoine Bohoun Bouabré (personnel administratif et comptable à renforcer) ; Régie d'avances auprès de la Direction de l'Administration générale des Finances et du Commissariat de la Marine nationale (personnel administratif et comptable à renforcer) ; Recette des produits divers du Guichet unique automobile (personnel administratif et comptable à renforcer) ; Recette des impôts divers de Grand-Bassam (personnel administratif et comptable à renforcer) ;
- Agence ACCD de Tanda, Agence ACCD de Dimbokro (nouveau poste comptable, ressources humaines à renforcer en qualité et en quantité) ; Recette des impôts divers de Toumodi (effectif à renforcer par 3 agents dont une secrétaire) ; Agence comptable auprès du Projet de pôle agro-industriel dans la région du Bélier (nouveau poste comptable, effectif à renforcer en qualité et en quantité) ; Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre d'Abengourou (effectif à renforcer) ; Agence comptable auprès du Fonds de développement du transport routier-FDTR (poste comptable ne disposant pas de secrétaire) ; Trésorerie de Bonon (formation et renforcement des capacités à faire) ; Trésorerie principale de Dianra (nouveau poste comptable, ressources humaines à renforcer en qualité et en quantité, surveillance du poste comptable à mettre en œuvre par un personnel technique), etc.

2.2.6.2 - Les insuffisances et anomalies d'ordre organisationnel et fonctionnel :

Les préoccupations identifiées portent sur l'organisation et le fonctionnement des services.

Organisation des services

Concernant l'organisation des services, les missions de l'IGT ont identifié les problèmes qui suivent : absence de nomination d'agent aux postes de responsabilité ; absence de garanties préalables avant d'accéder aux fonctions de comptable public (cautionnement et serment), non mise en œuvre des organigrammes, nouveaux services non créés par un arrêté ministériel, processus de fermeture des Agences comptables secondaires sans information des concernés, etc.

Divers postes comptables et services concernés :

- Trésorerie principale de Guitry, Agence ACCD de Séguéla (serment non effectué, cautionnement en cours) ; Trésorerie générale de Bongouanou, Trésorerie principale de M'Bahiakro, Agence comptable du C2D-PARFACI/PSAC/FADCI (serment effectué, cautionnement en cours) ; Recette des revenus divers d'Abidjan, Agence ACCD de Bongouanou (serment et cautionnement à faire) ;

Agence comptable auprès du Projet filières agricoles durables de Côte d'Ivoire (C2D-FADCI) (cautionnement à boucler, serment encore non effectué) ; Agence ACCD de Boundiali (caissier principal à nommer) ;

- *Agence comptable auprès du Programme d'appui au renforcement de l'inclusion et de la cohésion sociale (prestation de serment effectué, cautionnement en cours à boucler) ; Trésorerie de Niablé, Trésorerie générale de Bouna, Trésorerie de Taabo (agents à nommer aux postes de responsabilité) ; Agence comptable auprès du Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable en milieu urbain (cautionnement en cours, serment à faire) ; Régie d'avances auprès du Centre administratif et technique de la Gendarmerie nationale (texte portant création, organisation et fonctionnement de la régie, à actualiser) ; Paierie de Moscou/Ambassade de Côte d'Ivoire près la Fédération de Russie (absence d'un service financier de l'ordonnateur chargé des ordonnancements et travail effectué par le comptable) ;*
- *Recette des impôts divers des Grandes Entreprises (caissière du poste n'ayant pas d'acte de nomination) ; Agence comptable auprès du Fonds de développement du transport routier-FDTR (poste comptable ne disposant pas de secrétaire) ; Recette des impôts divers de Treichville1 (caissière à nommer), Trésorerie principale de Guitry (caissière à nommer) ; Recette des impôts divers de Séguéla (cautionnement de 5 000 000 FCFA à boucler) ; Agence comptable auprès du Projet de pôle agro-industriel dans la région du Bélier (nouveau poste comptable, divers problèmes organisationnels à résoudre, nomination des Chefs de service, organigramme) ; Agence ACCD de Dimbokro (nouveau poste comptable, divers problèmes organisationnels à résoudre), Agence ACCD de Tanda, Agence ACCD de Dimbokro (nouveau poste comptable, divers problèmes organisationnels à résoudre) ; Recette des douanes de San Pedro (serment non effectué depuis 9 ans) ; Agence comptable des créances contentieuses (cautionnement à effectuer) ; Trésorerie principale de Guitry (serment et cautionnement non effectués) ;*
- *Agence comptable de l'OIPI, Agence comptable de l'INSAAC (serment à faire, caissières à nommer) ; Agence comptable de l'ANRMP (caissière à nommer), Recette des impôts fonciers de Bietry (caissière à nommer) ; Trésorerie principale de Zouan-Hounien, Trésorerie de Bin-Houyé (cautionnement à boucler, serment à faire) ; Recette principale des Douanes (cautionnement et serment à faire) ; Régie de recette de Yakassé-Attobrou (création de la régie non effectuée par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances) ; Agence comptable auprès de l'ONDR- Office national de développement de la riziculture (la Direction générale doit informer les comptables secondaires de la fermeture des Agences comptables secondaires), etc.*

Fonctionnement des services

Les aspects à revoir en matière de fonctionnement des services sont :

- gestion comptables du poste comptable non satisfaisante (suivi des dossiers comptables et comptabilité à revoir, apurement et régularisation comptable insuffisants) ;
- fonctions de contrôles à mettre en œuvre efficacement (services, postes comptables secondaires, régies) ;
- recommandations d'inspection insuffisamment mises en œuvre (rapport d'évaluation des recommandations décevant) ;
- gestion administrative et managériale des services non satisfaisante (suivi des dossiers, coordination des tâches, absence de réunion, absence de comité de trésorerie, problème de management) ;
- objectifs du poste non atteints (notamment les objectifs de recettes) ;
- mission d'assistance comptable à renforcer ;

- mauvais fonctionnement des applicatifs informatiques de gestion (ASTER, GUOAR, SIGEP, ORION, etc.)

Divers postes comptables et services concernés :

- *Trésorerie principale de Guitry (absence de suivi extracomptable des bons de caisse et nécessité d'ouvrir un registre) ; Trésorerie principale de Bangolo (absence de réunions, problème de coordination des tâches) ; Agence comptable secondaire auprès de l'Office national de développement de la riziculture (ONDR) à Daloa, Agence comptable auprès du Projet d'aménagement hydro-agricole de M'bahiakro (cessation des activités du poste secondaire au profit du poste principal) ;*
- *Agence comptable de l'Institut national polytechnique Felix Houphouët-Boigny (annulation de dépenses publiques régulières et devant faire l'objet de nouveaux ordres de paiement, selon les conclusions d'un rapport) ; Agence comptable auprès de la Commission nationale du Fonds pour l'environnement mondial-CN FEM (réunion du comité de trésorerie à tenir) ; Recette générale des Finances (difficultés liées au fonctionnement des régies de recettes) ; Recette des impôts divers de Treichville¹ (mauvais fonctionnement de l'applicatif GUOAR) ; Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre de Yamoussoukro (objectifs de recettes non atteints à mi-parcours) ;*
- *Agence comptable auprès de l'ONDR- Office national de développement de la riziculture (la Direction générale doit informer les comptables secondaires de la fermeture prochaine des Agences comptables secondaires) ; Agence comptable auprès du CNAC-Centre national des Arts et de la Culture (mission d'assistance comptable visant à aider à l'apurement du compte 560) ; Agence comptable auprès de l'Unité de coordination du Projet C2D Justice (réunion du comité de trésorerie à faire) ; Agence comptable du CAIDP (gestion du poste peu satisfaisante) ;*
- *Trésorerie principale de Koun-Fao, Recette de l'impôt foncier de Zone4-Bietry (rapport d'évaluation défavorable) ; Agence comptable auprès du CNAC-Centre national des Arts et de la Culture (mission d'assistance comptable visant à aider à l'apurement du compte 560) ; Agence comptable auprès de l'Unité de coordination du Projet C2D Justice (réunion du comité de trésorerie à faire) ; Agence comptable du CAIDP (gestion du poste peu satisfaisante), etc.*

III – SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Deux points sont précisés : le dispositif actuel lié au suivi des recommandations et les principales recommandations à mettre en vigueur selon les contrôles réalisés en 2017.

3.1 – LE DISPOSITIF ACTUEL DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Les nouveaux contrôles réalisés par les Inspecteurs de l'IGT sont précédés par l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations retenues par la précédente mission. Un tableau précis de la mise en œuvre des recommandations est fait et mentionne cas par cas l'effectivité de leur réalisation. Il faut indiquer également que des missions ciblées d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations sont faites par l'IGT. Concernant l'année 2017, une évaluation de l'exécution des recommandations est réalisée dans les postes comptables qui suivent.

Postes comptables et services concernés :

- Agence comptable du PREMU, Agence comptable du PRISE, Agence comptable du PASC-Bouaké, Agence comptable du PEJEDEC, Agence comptable du PROPACOM, Agence comptable du CNN, Agence comptable du PSAC, Agence comptable du PUAEB, Agence comptable du REC LPO, Agence du Programme d'appui à la gouvernance, Agence comptable du PAIA-ID, Agence comptable du PROPACOM-Extension Ouest ; Agence comptable du PCCSCTIC, Agence comptable du PDU, Agence comptable auprès du Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody, Agence comptable du PARCSI, Agence comptable du PFCTCAL, Agence comptable du PRI-CI, Agence comptable du Projet REDD+, Agence comptable du PRSSE, Agence comptable du PCFP-Bouna, Agence comptable du Projet DGDI ; Agence comptable de l'INFJ/Institut national de formation judiciaire, Agence comptable de l'ENA/Ecole nationale d'Administration, Agence comptable auprès de l'Institut national de formation judiciaire/INFJ ;
- Agence comptable auprès du Centre hospitalier et universitaire de Treichville/CHU-T (montant de 1 611 320 380 F CFA au titre des restes à payer sur les charges sociales à payer), etc.

3.2 – LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS SUITE AUX CONTROLES REALISES EN 2017

3.2.1 – Mise en œuvre des missions et dépôt des documents de missions

3.2.1.1 – Financement des missions

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) : la principale recommandation est le règlement des problèmes liés aux financements des missions pour permettre l'effectivité des missions dans toutes les localités. Il s'agit d'une préoccupation importante de l'IGT à mettre en œuvre par le DGTCP.

3.2.1.2 - Programmation des missions

IGT/ Antennes de l'IGT : chaque Antenne de l'IGT doit tout mettre en œuvre pour suivre le programme des missions en vigueur et surtout œuvrer à satisfaire aux objectifs de missions retenus.

3.2.1.3 - Dépôt des procès-verbaux et rapports

IGT/ Antennes de l'IGT : les Antennes de l'IGT doivent tout mettre en œuvre pour déposer les documents de missions dans les délais en vigueur, en vue de permettre l'effective exploitation des rapports et procès-verbaux.

3.2.2 - Principales recommandations à mettre en œuvre découlant des contrôles

3.2.2.1 – Disponibilités

Opérations en numéraire

. Comptables de la DGTCP, de la DGI et de la DGD :

- œuvrer à améliorer la gestion des opérations en numéraire, s'agissant des postes comptables où des insuffisances ont été identifiées ;
- régulariser les opérations de caisse en attente, en vue de permettre une identité entre les espèces physiques et les soldes du compte caisse ;
- comptabiliser les manquants de caisse selon les instructions de l'IGT, en vue de normaliser les soldes des comptes financiers concernés.

- . Inspection Générale du Trésor (IGT) :
 - instruire les écritures comptables de manquants de caisse dans les postes comptables concernés au vu des rapports et procès-verbaux de missions.
- . DGTCP/ DGI/ DGD :
 - réaliser les équipements sécuritaires nécessaires dans les caisses des postes comptables en grande difficulté, au vu des dysfonctionnements identifiés par les missions, dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail.

Opérations bancaires

- . Comptables de la DGTCP, de la DGI et de la DGD :
 - œuvrer à améliorer sensiblement la gestion des opérations bancaires, s'agissant des postes comptables où des insuffisances ont été identifiées ;
 - produire effectivement des certificats de concordance bancaire pour justifier les écarts entre les relevés bancaires et les soldes des comptes financiers ;
 - œuvrer à apurer effectivement les rubriques des certificats de concordance bancaire et surtout dénouer les opérations anciennes encore présentes dans les rubriques ;
 - apurer les montants importants non régularisés encore présents dans les rubriques des certificats de concordance bancaires ;
 - fermer tous les comptes bancaires non fonctionnels en relation avec l'IGT et transférer les disponibilités résiduelles existantes de ces comptes vers les comptes bancaires principaux des postes comptables ;
 - accrédi-ter les comptables en vue de les habilit-er à effectuer des opérations sur tous les comptes bancaires du poste comptable ;
 - prendre des mesures comptables et administratives en vue de régler les problèmes d'écarts entre les fonds transmis et les fonds effectivement réceptionnés par les comptables au vu des relevés bancaires, etc.
- . Inspection Générale du Trésor (IGT) :
 - instruire les écritures comptables de manquants en denier dans les postes comptables concernés au vu des rapports et procès-verbaux de missions.

3.2.2.2 – Valeurs inactives

- . Comptables de la DGTCP, de la DGI et de la DGD :
 - œuvrer à améliorer la gestion des valeurs inactives, concernant les postes comptables mis en cause dans les documents de mission,
 - œuvrer à l'apurement des manquants en denier identifiés.

3.2.2.3 – Comptabilité publique

- . Comptables de la DGTCP, de la DGI et de la DGD :
 - appliquer effectivement et correctement les instructions comptables pour améliorer la comptabilité du poste, concernant surtout les entités comptables mises en cause par les missions ;
 - régulariser les comptes à imputation provisoire selon les principes comptables en vigueur pour dénouer les opérations en instance, en tenant également compte des délais de régularisation de ces comptes ;

- œuvrer à assurer le bon fonctionnement des applicatifs informatiques de gestion comptable ou à incidence comptable en relation avec les directions informatiques (ASTER, GUOAR, SIDAM, ORION, SIGEP...)

. DGTCP/ DGI/ DGD :

- réaliser les travaux nécessaires au bon fonctionnement des applicatifs comptables informatiques en vue d'améliorer la production de la comptabilité dans les postes comptables en difficulté au vu des rapports de missions,
- aider les comptables à respecter les délais comptables en corrigeant effectivement les nombreux dysfonctionnements notés qui bloquent le fonctionnement de ces applicatifs au niveau de certains postes comptables.

3.2.2.4 – Recettes publiques

. Comptables de la DGTCP, de la DGI et de la DGD :

- améliorer le recouvrement amiable ;
- améliorer le recouvrement contentieux dans l'objectif de relever le niveau des recettes et surtout d'apurer les arriérés de recettes importants de certains postes comptables ;
- satisfaire aux objectifs de recettes en améliorant le recouvrement.

3.2.2.5 – Dépenses publiques

. Comptables de la DGTCP, de la DGI et de la DGD :

- œuvrer à régulariser les dépenses provisoires, en attente d'ordonnancements ;
- régulariser les dépenses irrégulières, assorties de délai, sous peine de débet comptable en corrigeant les dysfonctionnements constatés par les missions concernant ces aspects : production de factures normalisées, de pièces justificatives régulières, d'attestations fiscales, de marchés publics, etc. ;
- œuvrer au respect des contrôles de payeur et de caissier en payant dans les délais la bonne dépense et en corrigeant les insuffisances constatées par les missions (non respect du seuil de paiement des opérations en numéraire, paiement en numéraire de personnes morales, non respect de l'antériorité dans le cadre du paiement des fournisseurs, paiement de dépenses ouvertement irrégulières ou non ordonnancées, dépenses ordonnancées irrégulièrement, etc.)

. Inspection Générale du Trésor (IGT) :

- instruire les débits comptables en instance concernant les dépenses définitivement irrégulières payées par certains comptables et qui engagent ainsi leur responsabilité personnelle et pécuniaire.

3.2.2.6 – Gestion managériale

. Comptables de la DGTCP, de la DGI et de la DGD :

- œuvrer à effectuer la prestation de serment et à boucler le cautionnement, s'agissant des comptables mis en cause par les documents de mission ;
- améliorer l'entretien des locaux ;
- prendre des mesures pour la mise en œuvre des codes d'éthique et de déontologie ;
- former le personnel ;
- mettre en œuvre les organigrammes en vigueur ;
- tendre vers l'objectif de gestion satisfaisante du poste en maîtrisant les principaux points du canevas : bonne gestion des disponibilités numéraires et bancaires, gestion correcte de la

comptabilité publique, bonne performance en matière de recouvrement des recettes publiques, bonne exécution des dépenses publiques et gestion managériale optimale.

. DGTCP/ DGI/ DGD :

- réaliser les travaux et fournir les équipements en vue du bon fonctionnement des postes comptables sur la base des insuffisances constatées par les documents de missions (locaux vétustes à moderniser, locaux à construire pour les postes comptables délocalisés, diverses avaries à corriger, moyens techniques et informatiques à livrer, etc.) ;
- former au plan comptable et informatique le personnel ;
- renforcer les ressources humaines en quantité et en qualité ;
- fournir les moyens financiers adéquats pour permettre le fonctionnement des postes comptables et services en difficulté au vue des rapports et procès-verbaux.

IV – AUTRES ACTIVITES REALISEES

4.1 - LES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE PAR LA DIRECTION DE L'IGT

Les activités et dossiers mis en œuvre par l'IGT et ses Adjoints au titre de l'année 2017 sont ci-dessous détaillés.

- Au titre des réunions auxquelles l'Inspecteur Général du Trésor a participé, il faut noter qu'outre les réunions du Comité de Direction de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, il a également participé à :
 - les réunions du Comité de suivi de la dette publique au cours desquelles la situation de la dette fournisseur et extérieur a été faite ;
 - la réunion tenue le 13 janvier 2017 avec la Paierie Générale pour l'Etranger, sur le système de recouvrement des droits de chancellerie mis en œuvre à l'Ambassade de Côte d'Ivoire à Washington et la possibilité de son application par tous les Payeurs à l'Etranger ;
 - la réunion du Comité d'Audit du 31 janvier 2017 relatif à l'adoption du plan stratégique de déploiement de l'audit interne 2017-2020, le plan d'audit 2017 et le plan pluriannuel de formation en audit interne ;
 - la séance de la campagne de sensibilisation sur le code d'Ethique et de la Déontologie des Agents du Trésor Public qui s'est déroulée le 23 février 2014 ;
 - la réunion du 02 mars 2017 visant à informer l'ensemble des services du Trésor Public d'une mission de l'Inspection Générale d'Etat (IGE) dans le cadre d'une étude diagnostique du système de gestion des Recettes du Budget de l'Etat dans les Administrations Financières ;
 - la réunion de la Commission Nationale pour la Microfinance du 02 février 2017 qui était une séance de formation relative au logiciel d'aide au suivi des Microfinances, dénommé « CAMELI » ;

- la réunion avec la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP), le mardi 11 avril 2017. La rencontre a porté sur la réalisation du film institutionnel sur l'ensemble des services du Trésor ;
- la séance de travail avec la Division Audit Interne, le jeudi 18 mai avec pour objet : la préparation de la réunion du comité d'Audit de la DGTCP ;
- l'audition des dirigeants de l'Alliance pour le Développement de l'Epargne et du Crédit (ADEC-SA) dans le cadre des travaux de la Commission Nationale pour la Microfinance, le jeudi 18 mai 2017. L'Inspecteur Général du Trésor a indiqué que l'audition est procédure qui est appliquée aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) en difficulté ;
- la réunion du comité d'Audit du Fonds d'Entretien Routier (FER) tenue le mardi 06 juin 2017 ; Il s'agit d'une rencontre qui précède la réunion du Conseil d'Administration du Fer ;
- la rencontre relative à l'attaque de la Trésorerie d'Azaguié : Monsieur l'Inspecteur Général a souligné la récurrence des attaques des postes comptables par des individus armés. Il a appelé à la prudence dans la gestion des fonds alloués à ces services. Pour ce faire, il a demandé que les Chefs de postes prennent des dispositions pour ne pas qu'il y ait des montants élevés dans leurs caisses;
- plusieurs réunions relatives aux préparatifs du séminaire sur l'évaluation à mi-parcours du PSD 2016-2020 du Trésor Public dont il a assuré la vice-présidence ;
- la réunion de la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance : Elle avait pour objet de formuler des projets de réformes de textes en matière de la lutte contre la corruption. A cet effet, plusieurs groupes de travail ont été mis en place. L'IGT assure la présidence du groupe 4 chargé des questions de Finances Publiques.
- la réunion du 19 septembre 2017 entre l'Inspection Générale du Trésor, la Paierie Générale du Trésor, l'Office National des Sports, la Régie des Compétitions Sportives Internationales avec la participation de Monsieur MELESS G Pierre, Conseiller Technique du Directeur Général. L'objectif de cette séance était de trouver des solutions aux problèmes rencontrés par le Régisseur et le Directeur de Cabinet du Ministre des Sports et des Loisirs dans la gestion financière des compétitions sportives à l'étranger;
- la réunion à la Direction de la Documentation et des Archives (DDA) qui a consisté à la pré-validation du référentiel d'archivage de l'IGT, des Directions Centrales et des Postes Comptables Généraux du Trésor Public ;
- le Colloque de l'Association Internationale des Services du Trésor (AIST) à Brazzaville au Congo qui s'est déroulé du 16 au 18 octobre 2017 dont le thème était : « la gestion de la paie et des pensions : système de gestion informatique intégré ou non, contrôles internes »
- la première session de la séance de sensibilisation et de formation sur le dispositif d'évaluation des agents du Trésor Public, le jeudi 02 novembre 2017. Monsieur l'Inspecteur Général a fait remarquer que c'est un projet qui définit les conditions et les modalités d'évaluation des agents sur la base d'objectifs qui leur seront assignés en début

d'année. En fonction de ces objectifs, les agents seront évalués pour mesurer leur apport à l'atteinte de la performance globale ;

- la participation au Team-Building initié par la Direction Générale en compagnie de ses deux Adjoints, à Assinie, le samedi 04 novembre 2017. Il a noté qu'il s'agissait d'un moment de partage entre les Agents et la hiérarchie. Le but de cette activité vise la promotion de l'esprit d'équipe et de famille au sein du Trésor Public ;
- la réunion du Comité de gestion du Centre médical du Trésor Public le mardi 28 novembre 2017 dont l'IGT assure désormais la présidence. Plusieurs points à l'ordre du jour de cette séance de travail à savoir : l'adoption du budget 2017 (pour régulariser la situation avant l'examen du budget 2018) ;
- la rencontre du 05 décembre 2017 : l'IGT a eu une séance de travail avec la structure M&D, spécialisée dans la prestation de service informatique. Elle a porté sur le projet de contrôle à distance pour lequel la structure apporte son expertise à l'IGT.

4.2 - LES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE PAR LES SERVICES TECHNIQUES DE L'IGT

Les activités annuelles des trois divisions de l'IGT seront présentées.

4.2.1 – Activités de la Division Etudes, Appui et Accompagnement

Au cours de l'année 2017, la Division Etudes, Appui et Accompagnement (DEAA) a examiné plusieurs dossiers et a mené plusieurs activités pouvant être regroupées en activités d'études et d'accompagnement, en activités de formation, de réglementation et de documentation, en activités d'analyse de documents comptables, en activités relatives à la production des statistiques et de missions spécifiques.

4.2.1.1 – Activités d'études et d'accompagnement

- **Au titre des demandes reçues**

Elles ont porté sur des demandes relatives à l'accréditation des comptables publics, aux ouvertures de comptes bancaires, aux fermetures de comptes bancaires et aux remboursements de cautionnement. A cela s'ajoutent, les projets d'arrêté liés à la responsabilité des comptables publics.

- ✓ **Les demandes d'accréditation**

Elles ont consisté au traitement de 808 demandes d'accréditation portant sur 1431 comptes bancaires répartis dans 12 établissements bancaires de la manière suivante :

- ACCD : 1208
- BCEAO : 53
- BNI : 81
- BACI : 16

- NSIA : 43
- ECOBANK : 04
- SGBCI : 17
- BOA : 04
- CITIBANK : 01
- BRIDGE BANK : 02
- BSIC : 01
- CNCE : 01

✓ **Les ouvertures de compte**

Il a été procédé à l'ouverture de 714 comptes bancaires au profit des catégories de postes comptables ci-dessous :

- ✓ **Postes comptables du Trésor : 520**
 - Postes Comptables Généraux : 39
 - Trésoreries Générales : 74
 - Paeries de Départements : 04
 - Paeries de Régions : 22
 - Trésoreries Principales : 43
 - Trésorerie : 24
 - Agences Comptables d'EPN : 111
 - Agences Comptables de Projet : 72
 - Régies : 131

- ✓ **Postes comptables de la DGI : 177**
 - Recettes principales des Impôts : 19
 - Recettes des Impôts : 41
 - Recettes des Impôts Fonciers : 31
 - Recettes des Impôts Divers : 84
 - Recette Générale des Impôts : 02

- ✓ **Poste comptable de la DGD : 17**
 - Recette Principale des Douanes : 12
 - Recettes des Douanes : 05

Il convient de noter que sur 1 072 comptes ouverts : 1 063 comptes ont été ouverts à l'ACCD, 03 ont été ouverts à la BCEAO, 09 dans les banques commerciales. L'assignation de ces 1 066 ouvertures de compte à l'ACCD et à la BCEAO est la résultante majeure de la mise en œuvre des dispositifs du projet de Compte Unique du Trésor (CUT).

- **Demande de fermeture des comptes bancaires**

39 demandes de fermeture de comptes bancaires ont été enregistrées. Elles émanent des postes comptables de la DGTCP pour (30) comptes, des postes comptables de la DGI pour (06) comptes et des postes comptables de la DGD pour (03) comptes. Ces fermetures ont eu lieu à la BCEAO pour 14 comptes, à l'ACCD pour 18 comptes et à la BNI pour 05 comptes et 02 comptes pour la SGBCI.

- **Les demandes de remboursement de cautionnement**

16 demandes de remboursement de cautionnement ont été traitées dont 15 soumises à la signature du Ministre de l'Economie et des Finances pour un montant de 24 233 333 CFA et une transmise à l'AJT pour examen.

- **Les demandes de mise en jeu de la responsabilité personnelle et pécuniaire**

Elles proviennent des recommandations des procès-verbaux de mission à l'occasion de constats de prévarication des deniers publics. L'examen de ces demandes au cours de l'année 2017 s'est traduit par la prise de 10 projets d'arrêtés de débet à l'encontre de comptables publics pour un montant total de 507 812 429 CFA concernant des cas de prévarication et de braquage des postes comptables.

- **Les demandes de décharge de responsabilité**

Au titre de l'année 2017, aucune demande de décharge de responsabilité n'a été enregistrée.

- ✓ **Les demandes de remise gracieuse**

Pour cette année 2017, aucune demande de remise gracieuse n'a été également enregistrée.

4.2.1.2 – Au titre des travaux sollicités

L'IGT, à travers la DEAA, a participé aux travaux de facilitation du déploiement auprès des juridictions du logiciel « e-greffe », à l'élaboration du projet d'arrêté sur le recouvrement par voie électronique et aux travaux préparatoires de l'aliénation des matériels obsolètes.

- **Installation du logiciel « e-greffe »**

Successivement saisie par certains comptables publics (Trésorier général de Grand-Bassam notamment) du constat de gestion de fait consécutive à la perception des recettes de greffe d'une part, et par le Directeur de Cabinet du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme d'autre part, des difficultés que feraient certains comptables relativement à l'application du logiciel « e-greffe », l'IGT s'est penchée sur ce dossier.

L'examen du fonctionnement dudit logiciel a révélé qu'au niveau de la Trésorerie Principale auprès du Palais de Justice d'Abidjan, il ne se pose pas de difficulté particulière, même si certains aspects pourraient être améliorés. En revanche, au niveau des Régies auprès des Juridictions de l'intérieur, rattachées soit à des Trésoreries Principales, soit à des Trésoreries Générales, « e-greffe » dans son application actuelle

ne permet pas aux Régisseurs de jouer pleinement leurs rôles dans la mesure où ils ne reçoivent que les recettes déjà recouvrées par les agents des services des greffes.

Cette pratique qui constitue une gestion de fait, est à l'origine des incompréhensions entre certains Comptables publics et les services des greffes. Aussi a-t-il été suggéré au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme que, dans un souci de légalité, des dispositions soient prises afin que les Régisseurs s'approprient effectivement les activités de recouvrement au moyen du logiciel « e-greffe ».

- **Dossier relatif aux difficultés liées au transfert des fonds lors des compétitions internationales.**

Des ébauches de solutions ont été proposées et le dossier a été transmis à la Direction des Etudes, des Méthodes et de l'organisation (DEMO) pour avis.

- **Elaboration de projet d'arrêté interministériel sur le recouvrement par voie électronique**

Pour permettre sa mise en œuvre, le recouvrement par voie électronique institué par l'annexe fiscale 2014 pour la gestion 2015 devra avoir une implémentation réglementaire dont le 1^{er} niveau est la prise d'un arrêté interministériel-cadre qui définit le champ, les conditions et modalités d'application de ce nouveau type de recouvrement. Pour ce faire, un projet d'arrêté interministériel a été élaboré avec une implication forte de l'IGT. Ce projet a été transmis à la signature du Ministre de l'Economie et des Finances et de celui en charge du Budget.

- **Au titre de l'aliénation des matériels obsolètes**

Acteur de la procédure d'aliénation des matériels obsolètes, l'IGT a été saisie par la Direction des Moyens Généraux (DMG) pour l'aliénation d'un certain nombre de matériels déclarés obsolètes dans plusieurs services de la DGTCP.

Après avoir revisité les grandes étapes de cette procédure, l'IGT a demandé à la DMG de faire l'inventaire des matériels concernés tout en prenant soin de préciser le lieu de leur localisation. Il convient de rappeler, au titre de la procédure d'aliénation lorsque l'autorisation est accordée par le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, trois (03) services notamment l'Inspection Générale du Trésor (IGT), l'Agence Judiciaire du Trésor (AJT) et la Direction des Moyens Généraux (DMG) se réunissent pour décider du mode d'aliénation.

L'aliénation se fait selon trois (03) modes ; la destruction des biens, la cession des biens et la donation. Le mode retenu est ensuite soumis au Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique pour observation.

- **Activités de formation, de réglementation et de documentation**

Pour compléter la Certification Internationale Audit (CIA) et approfondir les connaissances en matière de mission de contrôle, une formation a eu lieu du 12 au 16 juin 2017 sur les thèmes suivants :

- Audit organisationnel ;
- Audit des états comptables et financiers.

Cette formation, a été organisée avec l'appui de la Direction Générale des Finances Publiques de France (DGFIP).

4.2.2 - Activités de la Division Audit Interne

Ce sont :

4.2.2.1 - Activités du plan stratégique de déploiement de l'audit interne 2017-2020

Les actions du plan stratégique de déploiement de l'audit interne 2017-2020 s'articulent autour de trois axes :

- Renforcement institutionnel de la fonction d'audit ;
- Renforcement des capacités professionnelles des auditeurs ;
- Renforcement des ressources humaines et matérielles.

1. Renforcement institutionnel de la fonction d'Audit

Au titre du renforcement institutionnel de la fonction d'Audit, les actions ci-après ont été réalisées :

- Elaboration du plan de communication sur l'audit interne : validée à la réunion du Comité d'Audit du 31 octobre 2017 ;
 - Elaboration de la charte du Comité d'Audit : validée à la réunion du Comité d'Audit du 31 octobre 2017;
 - Révision de la charte d'audit : la version 2, examinée à la réunion du Comité d'Audit du 31 octobre 2017, fera l'objet de validation à la prochaine réunion dudit Comité;
 - Elaboration du canevas du rapport d'audit : validé lors la séance de travail du 15 Septembre 2017;
 - Les travaux du manuel d'audit n'ont pas été exécutés parce que la formation prévue n'a pas été réalisée. La diligence a été reportée à 2018 sous la forme de manuel de procédure d'audit.
- Par ailleurs, non prévu initialement au plan stratégique, le projet de politique d'audit interne de la DGTCP a été élaboré et sera soumis au Comité d'Audit à la session de janvier 2018.

2. Renforcement des capacités professionnelles des auditeurs

Le renforcement des capacités professionnelles des auditeurs a été inscrit dans le cadre d'un plan de formation pluriannuel basé sur le programme de certification CIA (Certified Internal Auditor) de l'IIA (Institute of Internal Auditor). Le plan de formation a été validé par le Comité d'Audit du 31 janvier 2017.

Il comprend les grandes articulations ci-après :

- Pratique de l'audit interne avec pour objectif de former à la gestion stratégique et opérationnelle de la fonction d'audit interne ;
- Eléments de connaissance nécessaires à l'audit interne avec pour objectif de former à la maîtrise des domaines clés de connaissance qui pourront aider les auditeurs directement ou indirectement dans le cadre de mission d'audit ;
- Renforcement des capacités dans les domaines spécifique au Trésor Public, avec pour objectif de sensibiliser les auditeurs sur les spécificités de certains secteurs d'activité relevant des compétences de l'Inspection Générale du Trésor et leur offrir une approche pratique et spécifique de l'audit desdits secteurs.

La tranche annuelle 2017 de ce programme n'a pu être exécutée faute de financement.

3. Renforcement des ressources humaines et matérielles

Au niveau des ressources humaines, l'effectif de la DAI a été renforcé et est passé de 14 personnes au 30 décembre 2016, à 19 personnes au 31 décembre 2017 dont une Secrétaire de Direction et 18 auditeurs.

En ce qui concerne les équipements, tous les bureaux de la DAI ont été équipés en mobiliers et de matériels informatiques de bureaux. Chaque auditeur a été doté d'un ordinateur portable et d'un domino internet. Quatre vidéoprojecteurs ont été acquis pour servir lors de missions d'audit. La salle de réunion a été équipée en mobilier et en équipement de vidéo projection, avec une capacité d'accueil de 35 places.

Toutefois, les deux véhicules prévus pour 2017 n'ont pas été acquis.

4.2.2.2 - Activités du plan d'action 2017

A l'exception du manuel d'audit et de la tranche annuelle 2017 du plan de formation, toutes les actions prévues au plan d'action 2017 ont été réalisées. Le tableau ci-dessous présente l'état d'exécution du plan d'action 2017.

N°	Libellé des actions	Acteurs	Echéances	Statut	Commentaires et observations
1	Elaborer le plan d'audit 2017	Départ. Audit Assurance.	31/01/2017	Soldée	Validé par le Comité d'Audit le 31 janvier 2017
2	Elaborer le plan de formation pluriannuelle 2017-2020 en Audit Interne	Départ. Etudes et Conseil	31/01/2017	Soldée	Validé par le comité d'Audit le 31 janvier 2017
3	Elaborer le plan stratégique d'opérationnalisation de l'audit interne 2017-2020	Départ. Etudes et Conseil	31/08/2017	Soldée	Adopté par le Comité d'Audit le 31 mai 2017
4	Exécuter le plan d'audit 2017	Départ. Audit Assurance	31/08/2017	soldée	03 missions réalisées
5	Exécuter la tranche annuelle 2017 du plan de formation 2017-2020	Départ. Etudes et Conseil	30/11/2017	non exécutée	Faute de financement
6	Elaborer le manuel d'Audit Interne	Départ. Etudes et Conseil	30/12/2017	non soldée	Nécessite une formation qui n'a pu se tenir
7	Faire la mise à jour du plan de formation pluriannuelle 2017-2020	Départ. Etudes et Conseil	31/12/2017	soldée	Projet de plan de formation à soumettre au Comité d'Audit du 09 janvier 2018
8	Elaborer le rapport d'activité 2017	Départ. Etudes et Conseil	30/12/2017	soldée	Le présent rapport d'activité
9	Elaborer le plan d'audit 2018	Départ.	30/12/2017	soldée	Projet de plan d'audit à

N°	Libellé des actions	Acteurs	Echéances	Statut	Commentaires et observations
		Audit Assurance	17		soumettre au Comité d'Audit du 09 janvier 2018

4.2.2.3 - Activités de formation

Les formations prévues en 2017 au titre du plan pluriannuel 2017-2020 n'ont pas été réalisées faute de financement. Toutefois, les auditeurs ont pu bénéficier de deux modules de formation inscrits au programme général de la Direction Générale et de deux ateliers dans le cadre de l'accompagnement des missions par l'IIA-Côte d'Ivoire. Ce sont :

. Modules de Formation

- formation à l'Audit organisationnel et l'Audit des états financiers, du 12 au 16 juin 2017 ;
- formation sur le thème : « Comprendre les exigences de la norme ISO 9001 version 2015 » du 28 août au 1^{er} septembre 2017.

. Ateliers

- atelier sur la construction du référentiel d'audit le 1^{er} juillet 2017 ;
 - atelier sur l'élaboration du programme de travail le 09 septembre 2017;
- Par ailleurs, le Chef de la DAI et un auditeur ont pris part à la conférence annuelle de l'IFACI en France du 16 au 17 novembre 2017.

4.2.2.4 - Activités d'Audit

Les activités d'Audit inscrites au plan d'audit 2017 portent sur les missions suivantes :

- Audit du processus « gérer les ressources humaines » ;
- Audit du processus « assurer et gérer la formation » ;
- Audit de la phase expérimentale du Compte Unique du Trésor ;
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions de 2016.

Au 31 décembre 2017, la mission Audit du processus «gérer les ressources humaines» est achevée. Quant aux missions d'audit du processus « assurer et gérer la formation » et d'évaluation de la phase expérimentale du Compte Unique du Trésor, elles se poursuivent et devraient prendre fin au plus tard le 31 janvier 2017.

En ce qui concerne le suivi des recommandations des missions de 2016, au 31 décembre 2017, il ressort la situation suivante :

- Pour la mission DRSSFD, 35 recommandations ont été exécutées sur 39 soit 83.74% ;
- Pour la DDA, 15 recommandations ont été exécutées sur 18 soit 83.33% ;
- Pour la DCP, 8 recommandations ont été exécutées sur 15 soit 57%.

La matrice de suivi des recommandations est jointe en annexe.

4.2.2.5 - Activités administratives courantes

Au titre des activités administratives, la DAI a tenu plusieurs réunions de service et organisé les réunions du Comité d'Audit. Le DAI a instauré des réunions hebdomadaires qui se tiennent les mardis et des séances de travail le cas échéant pour passer en revue les différents documents élaborés. Ces réunions permettent aux auditeurs de connaître l'état d'avancement des différentes missions, des différentes diligences imputées aux auditeurs et de divers dossiers pour la bonne marche de la division.

Concernant le Comité d'Audit, 3 réunions ont été organisées aux dates suivantes :

- Première réunion le 31 janvier 2017 ;
- Deuxième réunion le 30 mai 2017 ;
- Troisième réunion le 31 octobre 2017.

Par ailleurs, les travaux ci-après ont été réalisés :

- Examen du plan stratégique 2017-2020, le 07 mars 2017 ;
- Examen du plan d'audit, le 07 mars 2017 ;
- Restitution des missions d'audit DCP & DRSSFD, le 29 mars 2017 ;
- Examen des rapports d'audit DCP, DRSSFD et DDA pour harmonisation, le 04 mai 2017 ;
- Préparation de l'évaluation des vérificateurs et des services opérationnels, le 06 juillet 2017 ;
- Validation du projet de canevas de rapport des missions d'audit de la DAI, le 05 septembre 2017 ;
- Examen du projet de plan de communication de la DAI, le 22 septembre 2017.
- Elaboration du Référentiel de Contrôle Interne de la DAI, le 20 septembre 2017.

4.2.2.6 - Difficultés et approches de solution

Dans son fonctionnement, la DAI a été confronté à quelques difficultés et dysfonctionnements dont les plus importants sont les suivants :

- Absence d'un service courrier à la DAI entraînant des retards dans les transmissions des dossiers entre la DAI et l'IGT d'une part, et d'autre part, entre la DAI et les autres services du Trésor ;
- Réalisation des missions au-delà des délais prévus pour les raisons ci-après :
 - Sous-estimation de l'ampleur des travaux lors de la programmation ;
 - Difficultés d'avoir la disponibilité des responsables des services audités, entraînant de nombreux reports de rencontres programmées,
 - Lenteur dans la transmission des observations des services audités sur les documents à eux transmis par les équipes d'audit (projet de référentiel d'audit, rapports provisoires)
 - Séances de travail et de formation avec le coach en vue de la validation de chaque étape des missions
- Le faible niveau d'adhésion de certains audités à la mission d'audit ;
- L'indisponibilité des services audités pour cause de prééminence des tâches du plan d'action des services ;
- Insuffisance des ressources financières.

Pour corriger ces difficultés et dysfonctionnements, les approches de solution ci-après sont envisagées :

- Mise à la disposition de la DAI d'un agent chargé du courrier ;
- Détermination précise du champ et du périmètre des missions à l'issue d'une analyse minutieuse de l'organisation et du fonctionnement des services avant le lancement des missions ;
- Sensibilisation des responsables des services sur leurs responsabilités telles que définies par la politique d'audit et la charte d'audit de la DGTCP dans le cadre d'une campagne de communication sur l'audit interne ;
- Dotation de la DAI en ressources financières suffisantes et disponibles à temps.

4.2.3 - Activités de la Division des Opérations de Contrôle

Le présent rapport d'activités de l'année 2017 de la Division des Opérations de Contrôle (DOC) retrace les tâches mises en œuvre par le Chef de Division, les responsables des Départements et des Antennes régionales. Un point de synthèse sera fait, ainsi que des annexes sous la forme de tableaux.

4.2.3.1 – Les activités du Chef de division

Les activités du Chef de Division ont concerné :

- la programmation et la coordination des missions ;
- la coordination des activités de contrôle des structures comptables et non comptables ;
- le suivi des diligences des Départements ;
- la supervision des activités des Antennes Régionales ;
- la révision du guide du Vérificateur.

0.1 - La programmation et la coordination des missions

Le Chef de Division a contribué à l'organisation et la coordination de missions dans les Agences Comptables de Projets Cofinancés, des missions de certification des restes à payer sur les dettes sociales dans les EPN et les missions dans les Paieries à l'étranger à travers :

- la constitution des équipes de missions
- le suivi des travaux effectués par les équipes.

Cette activité a concerné les vérifications dans 27 Agences Comptables de Projets Cofinancés dont 14 financés par la Banque Mondiale et 13 par d'autres organismes, des missions de certification des restes à payer sur les dettes sociales et fiscales dans 37 EPN et 16 missions dans les Paieries à l'Etranger (Passation de charges, ouvertures de Paieries à l'Etranger et installations de Payeurs, missions conjointes menées avec le Ministère des Affaires Etrangères).

0.2 - La coordination des activités de contrôle des structures comptables et non comptables

Cette nouvelle activité de l'IGT résulte du Plan Stratégique de Développement 2016-2020 du Trésor. Dorénavant, l'IGT assure la coordination des activités de contrôle des responsables des Postes Comptables Généraux (PCG) et des Chefs de Circonscriptions Financières sur les postes comptables et les régies qui leur sont rattachés et exploite les procès-verbaux issus desdits contrôles.

Elle exploite désormais les rapports de contrôle des structures spécialisées (Direction des Assurances, Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés, Direction des Etablissements de Crédit et des Finances Extérieures, Direction du Financement et du Suivi des Politiques Sectorielles) et des structures à caractère social (AMAT-CI, FOSAT-CI, CMPABB ; CRAT-CI).

Cette coordination consiste également à leur fixer des objectifs de contrôle qui font partie intégrale de l'objectif global de l'IGT.

C'est dans ce cadre qu'une correspondance a été adressée aux Chefs de Circonscriptions Financières pour leur fixer un objectif de contrôle : contrôler deux fois par an chacun des postes comptables qui leur sont rattachés. Il faut également indiquer qu'au titre de l'année 2017, l'IGT a reçu et exploité 83 procès-verbaux issus de ces contrôles (confer la partie « 2.1.1. L'exploitation des procès-verbaux »).

0.3 - Le suivi des diligences des Départements

Les diligences des Départements suivies par le Chef de Division, au titre de l'année 2017, sont :

- la mise à jour de la base de données manuelle ;
- la mise à jour des outils de la politique qualité ;
- la gestion des dossiers imputés par l'Inspecteur Général.

En ce qui concerne la base de données, elle se fait pour l'instant manuellement après chaque exploitation de procès-verbal en attendant le démarrage des applicatifs informatiques.

Le Chef de Division supervise également la mise à jour des outils de la politique qualité à savoir, le plan d'actions et les tableaux de bords de la Division, des Départements et des Antennes Régionales avec l'appui de référents qualité désignés par antenne et par Département.

Enfin, les dossiers imputés à la DOC par l'Inspecteur Général font l'objet de suivi par le Chef de Division. En effet, il impute à son tour ces dossiers aux Départements et veille à leur traitement dans les délais.

0.4 - La supervision des activités des Antennes Régionales

Il s'agit principalement du suivi des statistiques des missions base ordres de missions effectué par la Division des Opérations de Contrôle depuis 2014, à la demande de l'IGT. Un point mensuel des missions effectuées par Antenne est fait au cours des réunions hebdomadaires de l'IGT. Au titre de l'année 2017, pour l'ensemble des missions effectuées par les Antennes, 293 ordres de missions ont été transmis à la DOC.

0.5 - La révision du guide du vérificateur

La révision du guide du vérificateur s'inscrit dans le cadre du projet de réforme du dispositif de contrôle de l'IGT. Selon les TDR de ce projet, la réalisation des deux tâches suivantes, dont l'échéance est arrivée à expiration le 30 juin 2017, incombe à la DOC :

- mettre en relief les insuffisances du guide du vérificateur ;
- élaborer un canevas type de contrôle en phase avec l'évolution des missions de l'IGT et déterminer de nouvelles méthodes d'exploitation des procès-verbaux.

C'est donc pour satisfaire ces diligences à la date prescrite qu'en moyenne trois séances de travail sont organisées par semaine depuis le 16 mars 2017 sous la présidence de Monsieur TOURE Kassoum, IGTA. Ainsi, après avoir relevé les insuffisances du guide du vérificateur, un projet de guide a été élaboré, à la fin du deuxième trimestre, qui a la particularité d'incorporer les canevas de contrôle. En effet, en raison des spécificités des postes comptables, il est inapproprié d'élaborer un canevas type de contrôle. Aussi, l'option a-t-elle été faite d'élaborer plusieurs canevas intégrés dans le guide du vérificateur : un canevas par poste comptable général et un canevas par type de postes comptables.

Ainsi, les 19 canevas suivants, proposés par les différents Départements de la DOC, ont-ils été validés et intégrés dans le nouveau guide du vérificateur :

- le canevas de contrôle de l'ACCT ;
- le canevas de contrôle de la PGT ;
- le canevas de contrôle de la PGE ;
- le canevas de contrôle de la RGF ;
- le canevas de contrôle de l'ACCC ;
- le canevas de contrôle de la PGI ;

- le canevas de contrôle de la PGDP ;
- le canevas de contrôle de la PGA ;
- le canevas de contrôle de la PGSP ;
- le canevas de contrôle de l'ACCD SIEGE ;
- le canevas de contrôle des postes comptables déconcentrés (TG, TP, T, PD, PR) ;
- le canevas de contrôle des Paeries à l'Etranger ;
- le canevas de contrôle des Agences Comptables de Projets ;
- le canevas de contrôle des Agences Comptables auprès des EPN ;
- le canevas de contrôle des Agences de l'ACCD ;
- le canevas de contrôle des postes comptables des Impôts ;
- le canevas de contrôle des postes comptables de la Douane ;
- le canevas de contrôle des Régies ;
- le canevas de contrôle des postes non comptables.

Au troisième trimestre 2017, des séances de présentation du projet de guide du vérificateur ont été organisées à l'attention de l'Inspecteur Général du Trésor et tous les Inspecteurs Vérificateurs Principaux. A l'issue de ces séances, les différentes observations formulées en vue d'améliorer le projet ont été prises en compte. En définitive, le projet de guide du vérificateur est achevé et il ne reste plus qu'à prendre les dispositions pour l'imprimer.

4.2.3.2 – Les activités des Départements

Les principales tâches des cinq Départements que compte la Division peuvent être regroupées en trois catégories :

- les activités administratives ;
- les activités de contrôle ;
- les activités annexes.

0.1 - Les activités administratives

L'exploitation de procès-verbaux

En 2017, les Départements ont reçu au total 501 procès-verbaux et rapports de missions répartis comme suit :

- 122 PV et rapports de missions imputés au Département des EPN, des Paeries de Régions et Paeries à l'Etranger tous exploités ;
- 174 PV imputés au Département des Postes Comptables Déconcentrés dont 151 exploités ;
- 66 PV imputés au Département des Postes Comptables Généraux tous exploités ;
- 103 PV imputés au Département des Postes comptables spécialisés tous exploités ;
- 36 PV imputés au Département ACCD/SFD dont 12 exploités.

Sur un total de 501 procès-verbaux et rapports imputés aux Départements, 454 ont été exploités, soit un taux d'exploitation de 90, 62%. Les procès-verbaux imputés aux différents Départements comprennent 83 procès-verbaux et rapports issus des contrôles :

- des responsables des PCG et les Chefs de Circonscriptions Financières sur les postes comptables et les régies qui leur sont rattachés ;
- de la DRSSFD sur les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

Le point détaillé de ces 83 procès-verbaux est consigné dans le tableau ci-après :

Département des Postes comptables Déconcentrés	Département des EPN, Paeries de Régions et Paeries à l'Etranger	Département ACCD/SFD	Département des Postes Comptables Généraux
41 PV issus des contrôles de 18 Trésoriers Généraux	11 PV issus des contrôles de 10 Trésoriers Généraux	- 4 PV issus des contrôles de 4 Trésoriers Généraux ; - 11 PV issus des contrôles de la DRSSFD.	- 1 PV de la PGI ; - 4 PV de la RGF ; - 10 PV de la PGDP ; - 1 PV de la PGT

La répartition des procès-verbaux reçus et traités par Département est jointe en **annexe 1**.

_ Le traitement des courriers et dossiers

Les Départements reçoivent des courriers imputés pour information, suivi ou suite à donner. Au cours de l'année 2017, les Départements ont reçu 56 dossiers et courriers pour traitement. Ces dossiers ont été imputés aux Départements ci-après :

- Postes Comptables Déconcentrés (15) ;
- Postes Comptables Généraux (12) ;
- EPN et Paeries (25) ;
- ACCD et SFD (04).

Sur l'ensemble des 56 dossiers et courriers imputés aux Départements, 53 ont fait l'objet de traitement définitif, soit un taux de traitement de 94,64%.

La répartition des courriers reçus et traités se trouve en **annexe 2**.

0.2 - Les activités de contrôle

_ La programmation et la coordination des missions

L'activité de programmation et de coordination des missions est effectuée par les Départements dans le cadre des missions à l'initiative de l'Inspecteur Général ou diligentées par la Direction Générale.

Ainsi, au titre de l'année 2017, le Département des EPN et Paeries a effectué la coordination de 26 missions, notamment :

- 06 passations de service dans des EPN ;
- 02 ouvertures d'EPN et installations d'Agents Comptables ;

- 02 fermetures d'Agences Comptables Secondaires ;
- 16 missions dans les Paeries à l'Etranger (Passation de charges, ouvertures de Paeries à l'Etranger et installations de Payeurs, missions conjointes menées avec le Ministère des Affaires Etrangères).

_ La participation à des missions de contrôle

L'activité de vérification relève de la compétence des Antennes Régionales. Toutefois, dans les hypothèses suivantes :

- spécificité de certains champs de contrôle (ACCD et SFD) ;
- missions ciblées à l'initiative de l'IGT ou du DG ;
- importants mouvements de passation ;
- missions à l'Etranger, les Départements prennent part à l'activité de contrôle.

Ainsi, au titre de l'année 2017, les Départements ont participé à la réalisation de :

- 16 missions dans les Paeries à l'Etranger (Passation de charges, ouvertures de Paeries à l'Etranger et installations de Payeurs, missions conjointes menées avec le Ministère des Affaires Etrangères) ;
- 05 missions de vérification à l'Agence Principale de l'ACCD, à l'ACCD-Siège et dans les Agences ACCD d'Agboville, de Man et de Guiglo ;
- 04 missions de passation de services dans les Agences ACCD de Bongouanou, Yamoussoukro, Dabou et Séguéla ;
- 01 mission de vérification à l'Agence Comptable des Créances Contentieuses (ACCC).

0.3 Les activités annexes

Les activités annexes ci-après ont été menées par les Départements de la Division des Opérations de Contrôle au cours du troisième trimestre 2017 :

- participation aux séances de révision du guide du vérificateur ;
- participation à la mission conjointe IGF-IGT pour l'identification des recettes non fiscales des Ministères ;
- participation à la mission conjointe IGF-IGT d'audit de la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires (DGAMP) ;
- participation à la séance de validation de la nouvelle nomenclature comptable.

4.2.3.3 - Les activités des Antennes régionales

_ L'activité de contrôle

Au titre de l'année 2017, les Antennes régionales ont effectué au total **371 missions** ainsi réparties :

- vérifications : 141 ;
- passations/installations : 123 ;

- suivi de la mise en œuvre des recommandations : 41 ;
- autres : 66 missions (fermeture de poste, constats de cambriolage, réception de valeurs inactives, mission d'audit avec d'autres services d'inspections...)

La synthèse des missions effectuées par les Antennes Régionales est jointe en **annexe 3**.

_ Les autres activités

Les activités annexes portent sur les aspects suivants :

- conduite de séances de formations ;
- participations à des sessions de formations, ...

Au titre de ces activités, les antennes ont participé :

- aux séances de travail relatives à l'élaboration du nouveau guide du vérificateur ;
- à la réunion de sensibilisation sur les outils et méthodes qualité du 12 au 14 septembre 2017.

_ Les difficultés relevées

. Les difficultés liées au fonctionnement des IRT : il s'agit de l'insuffisance des moyens humains et matériels.

. Les problèmes relevés dans la gestion des postes comptables

- Au plan juridique et administratif, les Comptables et les Caissiers ne remplissent pas toujours les conditions requises d'exercice de leur fonction ;
- Au plan comptable, les difficultés concernent essentiellement le non apurement des rubriques des certificats de concordance bancaire avec des débits attendus de plus de 3 ans, la non régularisation des soldes des comptes d'imputation provisoire, les irrégularités et insuffisances dans l'exécution des dépenses, la gestion des états collectifs dans les postes comptables ;
- Sur le plan managérial, il convient de relever l'insuffisance de personnel dans de nombreux postes, notamment à l'étranger et les conditions sécuritaires et matérielles en général peu satisfaisantes des postes comptables ;
- Au niveau des postes comptables des Impôts, les dysfonctionnements de l'applicatif GUOAR ont été relevés. Il résulte de l'exploitation des PV que les documents comptables issus de cet applicatif sont en déphasage avec ceux d'ASTER.

. Les difficultés rencontrées à l'occasion de l'exploitation des PV

- les difficultés d'ordre matériel et humain des Départements rendent difficile la conduite de toutes les activités à mener et constituent un frein dans la célérité du traitement des dossiers (le manque de consommables, l'absence quasi-permanente de la connexion internet, l'insuffisance du personnel dans certains Départements).

_ Les recommandations pour remédier aux difficultés

. Les recommandations en vue d'améliorer le fonctionnement des IRT

- doter les Antennes des moyens humains et matériels conséquents pour permettre leur bon fonctionnement ;

. Les recommandations en vue d'améliorer la gestion des postes comptables

- procéder à la nomination des Caissiers et veiller à ce que les Comptables remplissent les conditions requises pour l'exercice de leur fonction ;
- les IRT devront mettre un accent particulier sur le suivi des certificats de concordance bancaire et des comptes d'imputation provisoire des postes comptables relevant de leur compétence ;
- procéder à la mise en œuvre de la nouvelle procédure de traitement des états collectifs validée par le comité constitué à cet effet ;
- au niveau de la DGI, travailler à l'amélioration de l'applicatif GUOAR.

. Les recommandations pour une exploitation plus efficace des PV

- doter les Départements de moyens humains et matériels conséquents pour leur permettre de fonctionner correctement.

4.2.3.4 – Synthèse et tableaux

Le résultat des activités de la Division des opérations de Contrôle s'apprécie à deux niveaux, notamment, sur le plan de la supervision des Antennes Régionales et, la réalisation de ses activités propres à travers les Départements. **En ce qui concerne les Antennes Régionales, le bilan est satisfaisant car les résultats obtenus sont au-delà des engagements des IRT au titre de l'année 2017 (342 missions). Ainsi, 371 procès-verbaux ont sanctionné les missions effectuées.**

Au niveau des Départements, le bilan est tout aussi satisfaisant. Sur 56 dossiers à eux imputés pour suite à donner, 53 ont reçu une suite définitive, soit un taux de traitement de 94,64%. Par ailleurs, sur 501 procès-verbaux qui leur ont été imputés, 454 ont été exploités, soit un taux d'exploitation de 90,62%. Toutefois, l'ensemble des résultats n'a pas été obtenu sans difficultés. La faiblesse des moyens logistiques, humains et financiers a été à certains égards un handicap dans la réalisation des objectifs assignés. La satisfaction de ces besoins par la hiérarchie contribuera sans aucun doute à l'atteinte des objectifs de l'année 2018.

ANNEXES/ Divers tableaux

. Tableau I : Statistique des procès-verbaux exploités en 2017

N°	Département	PV reçus	PV exploités	Ecart
01	Postes Comptables Généraux	66	66	0
02	Postes Comptables Déconcentrés	174	151	23
03	EPN et Paeries à l'Etranger	122	122	0
04	ACCD et SFD	36	12	24
05	Postes Comptables Spécialisés	103	103	0
TOTAL		501	454	47

Tableau II : Statistique des dossiers

N°	Département	Dossiers imputés pour suite à donner	Dossiers traités	Ecart
01	Postes Comptables Généraux	12	12	0
02	Postes Comptables Déconcentrés	15	12	3
03	EPN et Paieries à l'Etranger	25	25	0
04	ACCD et SFD	4	4	0
05	Postes Comptables Spécialisés	0	0	0
TOTAL		56	53	3

traités en 2017

. Tableau III : Statistique des missions réalisées en 2017

Nature de la mission// Equipe de mission	Vérification	Passation/ installation	Suivi- évaluation	Autres	Total par équipe
Abidjan Centre	20	22	14	12	68
Abidjan-Nord	13	34	2	18	67
Abidjan-Sud	21	29	2	21	73
Abengourou	16	6	7	0	29
Bouaké	10	5	6	3	24
Daloa	6	6	0	4	16
Korhogo	8	3	4	2	17
Man	12	4	0	0	16
San Pedro	10	0	3	0	13
Yamoussoukro	10	8	3	6	27
Missions à l'Etranger	10	6	0	0	16
Missions dans les PCG	3	0	0	0	3
Missions à l'ACCD- Siège et l'ACCD Agence Principale	2	0	0	0	2
TOTAL GENERAL	141	123	41	66	371

CONCLUSION GENERALE

Les activités de l'IGT mises en œuvre au cours de l'année 2017, ci-dessus décrites et contenues dans le présent rapport, comprennent les points saillants des missions de contrôles diligentes dans les postes comptables et les tâches liées au fonctionnement administratif.

Pour ce qui est notamment des grandes lignes des activités de contrôles de l'Inspection Générale du Trésor (IGT), **371 procès-verbaux et rapports de missions** ont été réalisés et autant de documents de restitution (procès-verbaux, rapports, autres documents de mission) ont été exploités et analysés par l'IGT. Ces contrôles, qui ont porté sur les canevas de vérification (disponibilités, valeurs inactives, comptabilité publique, recettes et dépenses publiques, gestion administrative, audit), font ressortir des conclusions favorables et défavorables.

Pour ce qui est des aspects positifs, ces conclusions consacrent dans l'ensemble des postes comptables et services de la DGTCP, de la DGI et de la DGD bien gérés et se conformant aux normes administratives, juridiques, financières et comptables établies. L'IGT a donc exhorté les comptables et responsables de service, au nom du Directeur Général, à persévérer dans les efforts et à tout mettre en œuvre pour consolider la gestion de ces services et postes comptables.

Les points défavorables concernent les insuffisances et irrégularités identifiées au sortir de ces contrôles. Pour ce qui est de ces anomalies, des injonctions et des sanctions ont été prescrites par l'IGT visant à traiter ces cas avec les meilleures réponses possibles et conformément aux textes en vigueur.

Il s'agit notamment des divers manquants de caisse ou en denier sanctionnés par des débits comptables, des certificats de concordance bancaire produits en dehors des normes comptables en vigueur à régulariser sous peine de sanctions, des certificats de concordance bancaire présentant des rubriques à apurer, de la tenue et de la fiabilité non satisfaisante de la comptabilité publique devant faire l'objet de redressement urgent, de la faiblesse du recouvrement amiable et contentieux à solutionner, des anomalies persistantes au niveau des dépenses publique à régulariser sous peine de sanctions, des difficultés notées au niveau des ressources humaines et des moyens généraux à prendre rapidement en compte, etc.

En dehors des contrôles et pour ce qui est des tâches liées au fonctionnement administratif de l'IGT, le suivi général des dossiers est quasi-satisfaisant. Des efforts seront toutefois faits pour améliorer l'efficacité de l'IGT.